
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Mardi 10 octobre 2006, à 20 h 45

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, vice-président, *M^{mes} Véronique Elefant-Yanni, Vera Figurek*, *MM. Eric Ischi et Frédy Savioz*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 septembre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 octobre, mercredi 11 octobre et lundi 16 octobre 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Prestation de serment de M. Jacques Finet, remplaçant M. Lionel Ricou, conseiller municipal démissionnaire.

Le président. Nous allons procéder à l'assermentation de M. Finet, remplaçant M. Lionel Ricou, conseiller municipal démissionnaire, dont je salue la présence à la tribune du public... (*Applaudissements.*)

M. Jacques Finet est assermenté. (Applaudissements.)

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Plus de plage» (P-152 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Marie-France Spielmann.

La pétition P-152 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 24 octobre 2005. La commission a traité cette pétition au cours de ses séances des 27 mars et 8 mai 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer.

La rapporteuse tient à remercier M^{me} Olivia Di Lonardo et M^{me} Coré Cathoud pour leurs excellentes notes de séances.

¹ «Mémorial 163^e année»: Commission, 2697.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 27 mars 2006

Audition de M^{me} Valérie de Caboga et de M. David Pittet, représentant les pétitionnaires

M^{me} Valérie de Caboga et M. David Pittet présentent la pétition «Plus de plage» qui demande l'aménagement d'un nouvel espace de plage entre Baby-Plage et le Port Noir. La pétition a été lancée entre le 15 juillet et le 31 août 2005.

Premièrement, il existe peu d'espaces qui sont proches du centre-ville et qui sont dédiés à la baignade dans le lac. Ensuite, par beau temps, ces endroits sont pris d'assaut et la demande est forte. Enfin, le quai est très peu exploité. Cette pétition a eu un succès très important, puisqu'elle a récolté 6000 signatures en un mois et demi, alors qu'il n'y a pas eu de publicité. Le texte de la pétition a été présenté sur un site internet et 250 signatures ont été récoltées sur papier. Une brochure explicative est remise aux membres de la commission.

M. David Pittet précise que les pétitionnaires ont été reçus par la commission des pétitions du Grand Conseil il y a trois ou quatre mois. La pétition a été déposée auprès de la Ville et de l'Etat.

Les pétitionnaires ont été reçus par des services de la Ville et de l'Etat pour discuter de l'ensemble des projets en cours sur cet espace et pour les informer du problème lié au ski nautique, car il y a trois espaces de ski nautique autour de la rade et deux sur trois sont menacés par des activités concurrentes. Il y a des normes très strictes avec des distances importantes qui rendraient le ski nautique impossible dans le cas où il y aurait cette plage.

Des solutions ont été imaginées. Dans le cadre des «Yeux de la ville», un petit bout de plage sera mis en place durant l'été. C'est donc une idée qui a fait son chemin et qui a rencontré un grand succès populaire.

Les pétitionnaires rappellent l'expérience de la gestion des bains des Pâquis qui fonctionne depuis quinze ans suite à une votation populaire sur le même sujet de l'accès public au lac. Les pétitionnaires espèrent que cet esprit-là pourra se réveiller aujourd'hui avec ce projet «Plus de plage».

En ce qui concerne une éventuelle plage de sable, les pétitionnaires ont voulu marquer une intention. C'est M^{me} de Caboga qui a lancé cette idée. Ils n'ont pas de moyens et ne veulent pas préjuger ni de la forme ni de l'organisation de ce lieu. C'est un endroit exposé à la bise et cela limite donc les possibilités techniques d'aménagement. Mais cela n'empêche pas l'existence de ce lieu. Pour preuve,

Baby-Plage. La Ville de Genève a montré un intérêt pour l'aménagement de la rade. Les pétitionnaires ont lancé une idée, mais ils veulent réaliser ce projet avec la Ville et les pouvoirs publics.

En réponse au projet d'agrandissement de Baby-Plage, les pétitionnaires regrettent que la Ville ne propose qu'une petite augmentation de quelques mètres, alors qu'ils souhaitent que 700 mètres de quai soient dédiés à ce projet de plage.

La Société nautique serait touchée par le projet, en ce qui concerne le ski nautique; il faut trouver une solution d'entente sur ce sujet.

Séance du 8 mai 2006

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif

M. Pierre Muller précise que cette pétition ne concerne pas directement son département, mais que, si l'on veut réaliser le projet des pétitionnaires, il faudra installer des douches et probablement une buvette et des toilettes. En conclusion, le magistrat considère que la Ville de Genève se doit de valoriser ses quais, ce qui mérite un examen approfondi, qui touche également des problèmes d'aménagement. Pour l'instant, le magistrat serait d'accord avec la pose d'une claie, ce qui a le mérite d'être facilement réalisé. Pour le surplus, il faudra aussi tenir compte des compétences du Canton en ce qui concerne les aménagements envisagés par cette pétition. M. Pierre Muller précise que M. Manuel Tornare, maire, s'est déjà exprimé sur un projet de ce type à l'emplacement de l'actuel site de Baby-Plage.

Discussion et vote

Des membres de la commission rappellent que la même pétition a été traitée par le Grand Conseil.

Le 17 mars 2006, le Grand Conseil, suivant les conclusions de la commission cantonale des pétitions, à renvoyé cette pétition au Conseil d'Etat afin de marquer son intérêt pour le projet présenté par la Ville de Genève, malgré les difficultés techniques impliquées par l'amélioration de l'accès à l'eau dans ce périmètre demandée par la pétition.

En conclusion de ses travaux, la commission des pétitions unanime (1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 2 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC) propose au Conseil municipal le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Annexe: texte de la pétition

PETITION « PLUS DE PLAGE »

A l'attention du Grand Conseil et du Conseil Municipal de la Ville de Genève

Pour l'aménagement d'un nouvel espace de baignade le long du quai Gustave-Ador entre Baby Plage et le Port Noir

- une surface plane sur laquelle s'étendre confortablement,
- un accès direct à la baignade avec un périmètre de natation redéfini,
- des lieux de restauration et de débit de boissons,
- des douches extérieures et des toilettes.

NOM	PRENOM	ADRESSE	LIEU	ANNEE DE NAISSANCE	SIGNATURE
-----	--------	---------	------	-----------------------	-----------

PETITION « PLUS DE PLAGE »

A l'attention du Grand Conseil et du Conseil Municipal de la Ville de Genève

Pour l'aménagement d'un nouvel espace de baignade le long du quai Gustave-AdorRappel :

Chaque week-end ensoleillé ce sont 20'000 personnes qui s'entassent sur la jetée des Bains des Pâquis et se partagent péniblement l'espace vert de Genève-Plage. Durant la période estivale les Genevois se précipitent chaque année plus nombreux au bord du lac pour s'y reposer et s'y rafraîchir. Par beau temps les rares espaces proche du centre ville dédiés à la baignade sont pris d'assaut. Des queues se forment à l'entrée, dans les cafétérias l'attente est longue, sur les zones de repos les serviettes de plages s'entassent les unes à côté des autres.

Notre Groupe de projet s'est penché sur ce sujet de grande actualité. Il estime qu'il appartient maintenant aux Autorités de la Ville de le prendre en mains et vous demande :

=> **de réaménager la rive du lac, le long du quai Gustave-Ador entre Baby Plage et le Port Noir, afin de créer un nouvel espace « plage » dédié au repos et à la baignade dans le lac**

Cet espace devrait disposer de :

- une surface plane sur laquelle s'étendre confortablement,
- un accès direct à la baignade avec un périmètre de natation redéfini,
- des lieux de restauration et de débit de boissons,
- des douches extérieures et des toilettes.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour aménager ce nouvel espace de plage.

La plus élaborée implique un réaménagement complet de la zone qui va de la promenade piétonne pavée jusqu'à l'eau (suppression des rochers qui longent le lac et éventuellement du muret, recouvrement par du sable ou de l'herbe).

Une solution plus simple consiste à disposer parallèlement à la rive des planches en bois à quelques centimètres au dessus de l'eau (comme cela a été réalisé le long de la jetée des Bains des Pâquis). Des échelles à distances régulières aident à remonter sur les planches. Pour agrandir cette surface de repos des jetées peuvent également être envisagées.

Annexe 1.

Texte de la pétition « Plus de Plage » à Genève

Pour l'aménagement d'un nouvel espace de baignade

L'objectif

Le long du quai Gustave-Ador, entre Baby Plage et le Port Noir, création d'un nouvel espace « plage » dédié au repos et à la baignade dans le lac: «La Plag'Ador»

Détail de la pétition

Durant la période estivale les Genevois se précipitent chaque année plus nombreux au bord du lac pour s'y reposer et s'y rafraîchir. Par beau temps, les rares espaces proches du centre ville dédiés à la baignade sont pris d'assaut. En effet, chaque week-end ensoleillé ce sont quelques 20'000 personnes qui s'entassent sur la jetée des Bains des Pâquis et se partagent péniblement l'espace vert de Genève-Plage.

Notre Groupe de projet s'est penché sur ce sujet de grande actualité. Il estime qu'il appartient maintenant aux autorités de l'Etat et de la Ville de Genève de l'étudier et de prendre les mesures adéquates afin de:

-> réaménager la rive du lac, le long du quai Gustave-Ador entre Baby Plage et le Port Noir, afin de créer un nouvel espace « plage » dédié au repos et à la baignade dans le lac.

Cet espace devra disposer de:

- une surface plane sur laquelle s'étendre confortablement,
- un accès direct à la baignade avec un périmètre de natation redéfini,
- des lieux de restauration et de débit de boissons,
- des toilettes ainsi que des douches extérieures.

Nous proposons plusieurs solutions pour aménager ce nouvel espace de plage:

1. Réaménager entièrement la zone qui va de la promenade piétonne pavée jusqu'à l'eau: suppression des cailloux qui longent le lac et recouvrement par du sable ou de l'herbe.



2. Disposer parallèlement à la rive des planches en bois (comme cela a été réalisé le long de la jetée des Bains des Pâquis). Des échelles à distances régulières aident à remonter sur les planches.



3. Créer des jetées ou des pontons flottants.



4. Bâtit des jetées perpendiculaires à la rive avec des cailloux et créer des plages de sable entre la rive et les jetées.



Groupe de projet « Plus de Plage »

M. Jean-Pierre Oberholzer, président de la commission des pétitions (L).

Je tiens tout d'abord à remercier la rapporteure, qui a rendu son rapport très rapidement après la fin de nos travaux. Si nous le traitons dans cette enceinte un peu tard, c'est évidemment en raison de la surcharge de notre ordre du jour.

La pétition que nous avons été amenés à étudier ne concerne pas forcément la Ville dans tous ses considérants, mais nous nous sommes quand même attelés à cette étude avec beaucoup d'intérêt. En effet, si la réalisation de «Plus de plage» doit un jour se concrétiser, ce sera plutôt une affaire cantonale, mais il n'empêche que la Ville aura à se saisir des aménagements annexes: douches, vestiaires, buvettes ou autres. Nous parlerons d'ailleurs tout à l'heure d'un autre sujet chaud concernant la rade. Voilà ce que je tenais à dire en tant que président de la commission. Je ne reprendrai pas la parole et je profite donc de dire que le groupe libéral appuiera les conclusions de la commission des pétitions.

Premier débat

M^{me} Sandrine Salerno (S). Les socialistes se rallieront bien entendu à l'avis de l'ensemble des membres de la commission des pétitions. Cela dit, nous souhaitons intervenir sur cet objet car il mérite, à notre sens, qu'on s'y arrête quelques instants. Nous voudrions d'abord remercier les pétitionnaires de l'engagement citoyen dont ils ont fait preuve en lançant cette pétition et en rouvrant la discussion sur l'espace de détente qui devrait être aménagé entre Baby-Plage et le Port Noir. Nous voulons également souligner que cette pétition est d'importance puisqu'elle a recueilli 6000 signatures. Rares sont les pétitions qui arrivent à récolter autant de signatures en si peu de temps. Enfin, c'est la première pétition virtuelle, pétition qui a été envoyée à la fois au Conseil municipal et au Grand Conseil, où elle a été accueillie très favorablement et acceptée.

Cette pétition s'inscrit parfaitement dans la politique de la Ville de Genève et notamment du magistrat Ferrazino, qui consiste à saisir les opportunités que nous offre le domaine public pour le rendre agréable aux personnes qui vivent en ville. Ainsi, cet été, sur l'emplacement visé par la pétition, à côté de Baby-Plage, un aménagement éphémère a été particulièrement apprécié par les habitants des Eaux-Vives comme par les personnes, fort nombreuses, qui utilisent le quai marchand. Pour ma part, j'habite depuis quelque temps aux Eaux-Vives et je sais que, dans mon nouveau quartier, les gens ont beaucoup apprécié cet espace de détente et ont appelé de leurs vœux le fait que cet aménagement devienne permanent et que l'on puisse avoir accès au lac de la même manière qu'aux Pâquis. Les bains des Pâquis sont un lieu convivial, où l'on peut se baigner, lier conversation, rencontrer ses amis, et l'on souhaiterait qu'un tel lieu existe sur l'autre rive, à savoir aux Eaux-Vives.

Cette pétition montre qu'il y a une réelle volonté, l'aménagement mis en place cet été par le Conseil administratif montre qu'il y a de réels potentiels et nous, socialistes, souhaitons appuyer cet effort, cette volonté, et souligner l'importance d'un tel projet aux Eaux-Vives. Rappelons ici les multiples motions qui ont été déposées à ce sujet, notamment par Virginie Keller-Lopez, à l'époque conseillère municipale et aujourd'hui députée au Grand Conseil. Celle-ci souhaitait, avec d'autres – je pense notamment au député Vert Damien Sidler – que Baby-Plage soit plus accessible à la population qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Les socialistes enverront donc avec plaisir cette pétition au Conseil administratif. Ils attendent des nouvelles sur ce dossier de la part de M. Ferrazino. Je crois savoir que le Conseil d'Etat tendrait l'oreille et se montrerait intéressé à régler le litige que nous avons avec les quelques personnes qui pratiquent ce sport bruyant, polluant et, a fortiori, dangereux qu'est le ski nautique. Il semble qu'aujourd'hui le Conseil d'Etat ait la volonté d'intervenir. Pour nous, socialistes, la pratique de ce sport à cet endroit ne devrait pas être autorisée. En revanche, nous souhaitons y voir fleurir très prochainement un projet de qualité, qui permette aux riverains, aux habitants de la ville et à ses usagers, de se détendre au bord du lac.

M. François Gillioz (Ve). Le groupe des Verts soutiendra ce projet, qui s'inscrit naturellement dans le futur aménagement de la rade et qui privilégie la solution des claies en bois, avec des échelles tous les x mètres, permettant aux baigneurs de s'étendre. Nous souhaitons que le Conseil administratif mette en œuvre ce projet en concertation avec les habitants du quartier et les futurs usagers. Nous renverrons donc cette pétition au Conseil administratif.

Le président. Je passe la parole à M^{me} Gaillard-Jungmann, en rappelant que la pétition a été acceptée à l'unanimité de la commission...

M^{me} Catherine Gaillard-Jungmann (AdG/SI). Je voudrais féliciter M. Ferrazino et ses services pour l'installation magnifique qui a été réalisée cet été à Baby-Plage, plage qui a connu un agrandissement significatif grâce aux claies en bois qui ont été posées. Mesdames et Messieurs, si vous avez eu l'occasion de vous y rendre, vous aurez vu qu'il y avait un changement tout à fait significatif du confort au bord d'eau. Avant, il y avait de gros rochers, il n'était pas possible de se baigner – même si certains s'y risquaient – sans compter le ski nautique qui prenait une place extrêmement importante. Cet été, les limites pour ce sport ont été repoussées vers le large, Baby-Plage est tout à coup devenue un véritable espace de détente, où il était possible de faire des longueurs et où

Pétition: plus de plage!

les baigneurs étaient très nombreux. Cette plage un peu hybride, qui était plutôt réservée aux tout-petits et où on avait l'impression d'être un peu à l'étroit, a gagné en importance. Les claies en bois, les décorations du Service des espaces verts et de l'environnement, les grands pots de bambous, ont donné à cet endroit un côté vacances très agréable. Il nous a semblé, nous qui avons très souvent l'occasion d'être sur cette partie de la rade, que cet aménagement connaissait un vrai succès public, plus qu'un succès d'estime. Les gens se sont totalement approprié cet endroit.

Nous souhaitons donc que cela continue. S'il était possible d'agrandir encore ces claies en bois, beaucoup plus de gens pourraient s'y installer. Bien sûr, j'imagine que cela dépend d'autres autorisations et qu'il s'agit de remettre en question certaines habitudes. A cet égard, comme le rappelait notre collègue socialiste, il faudra sans doute trouver un autre endroit pour le ski nautique, moins proche de la rade, afin de laisser de plus en plus de place aux baigneurs, aux familles, à tous ceux qui ont envie de profiter du bord du lac. Alors, encore une fois, nous adressons nos félicitations aux services de M. Ferrazino qui se sont occupés de ce magnifique projet et nous espérons que cela va continuer.

M. Pascal Rubeli (UDC). Effectivement, une fois n'est pas coutume et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire au magistrat, nous avons apprécié cet aménagement dans le cadre des «Yeux de la ville». Mesdames et Messieurs, vous connaissez notre réticence à cet égard: dans le cas d'espèce, cet aménagement était une réussite, il faut le reconnaître. Pour ce qui est de la pétition P-152, elle a le mérite de proposer une vision, un projet intéressant à développer. C'est la raison pour laquelle elle a été acceptée à l'unanimité en commission. Nous la renverrons donc avec plaisir au Conseil administratif.

Le président. Je passe la parole au conseiller administratif Ferrazino, à qui je transmets les félicitations du Conseil municipal!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur le président, elles me vont droit au cœur, vous l'imaginez bien! Et ce d'autant plus que cet aménagement éphémère que nous avons eu le plaisir d'expérimenter cet été a effectivement connu un grand succès. Nous nous en félicitons tous, comme vous l'avez dit, Monsieur Rubeli. La raison d'être des aménagements éphémères est précisément de nous permettre de tester, dans un lieu donné qui manifestement ne donne pas satisfaction, une solution de manière provisoire mais grandeur nature. Si c'est un succès, comme cela a l'air d'être le cas ici, nous nous en inspirons pour développer un projet plus pérenne. Si, au contraire, nous constatons des

dysfonctionnements, nous nous en inspirons pour modifier le projet. Voilà le but et la raison d'être des aménagements éphémères, dont je ne pensais pas parler ce soir – même si cela fait toujours plaisir à certains! – mais enfin, vous m'y avez incité...

Le projet d'aménagement sur lequel nous travaillons pour Baby-Plage va dans le même sens que celui de cette pétition, c'est-à-dire une réappropriation du domaine public. En juin 2004, mon collègue Tornare et moi-même avons présenté le projet de notre mandataire, Alain Etienne, à la Maison de quartier des Eaux-Vives, devant de nombreux représentants des habitants et de l'association qui s'occupe de la gestion des jeux de Baby-Plage, lesquels ont fait un accueil très favorable à cette présentation. En l'occurrence, le projet prévoit, d'abord, que Baby-Plage modifie son règlement. Comme son nom l'indique, Baby-Plage est réservé aux enfants en dessous de 10 ans et on peut partir de l'idée qu'elle soit également accessible à ceux qui ont 11 ans et plus. Nous le souhaitons et nous avons, par conséquent, prévu que le plan d'eau soit élargi d'une quinzaine de mètres vers le large. Ensuite, pour ce qui est des rives, nous avons prévu des enrochements plats de part et d'autre, pour permettre aux gens de prendre le soleil, de se détendre...

Ce projet a été accueilli favorablement par l'Etat en 2004 déjà. Sachant qu'il y avait un différend – M^{me} Salerno l'a relevé – avec l'Association genevoise de ski nautique, nous avons attendu avant de déposer la demande d'autorisation de construire. Nous l'avons finalement déposée le 7 octobre 2005; depuis, il y a eu des demandes de modifier tel ou tel point du projet, mais à l'heure où je vous parle nous n'avons toujours pas reçu cette autorisation.

En résumé, et suite aux propos élogieux que nous avons entendus et qui nous vont droit au cœur, je confirmerai que nous avons la volonté d'aménager un accès au lac beaucoup plus généreux à Baby-Plage. Pour ce faire, nous aurons besoin d'une autorisation du département cantonal. D'après ce que j'ai cru comprendre en lisant la presse aujourd'hui, il semble que certains conseillers d'Etat soient très sensibles à l'aménagement de la rade... Je ne doute donc pas qu'ils manifesteront cette sensibilité en délivrant rapidement l'autorisation de construire que la Ville sollicite depuis octobre 2005! Ainsi, nous pourrons vérifier qu'ils joignent l'acte à la parole! Mais je crois que nous aurons l'occasion d'en reparler au point suivant de l'ordre du jour...

Le président. Oui, après ces longues explications, nous allons y arriver... La parole n'étant plus demandée, je fais voter les conclusions de la commission des pétitions, à savoir le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité.

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 726 000 francs, porté à 4 052 400 francs, destiné à la première étape du remplacement des pavillons de glaciers ou de billetteries et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade (PR-364 A/B/C/D)¹.

A. Rapporteur de majorité de la commission des travaux: M. Roberto Brogini.

La commission des travaux, sous la présidence de M. Alain Marquet, a étudié la proposition susmentionnée les 12 janvier, 2 et 9 mars 2005. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions.

Il est à noter que cette proposition a été simultanément renvoyée à la commission des travaux et à celle de l'aménagement et de l'environnement. Le lendemain du jour où la commission de l'aménagement et de l'environnement s'en saisissait, la commission des travaux votait la proposition, à savoir respectivement les 8 et 9 mars 2005. Cela expliquera le manque de transversalité entre les deux rapports. Il est vraisemblable que des redites apparaîtront à la lecture des comptes rendus, si ce n'est des dissonances.

La commission des travaux a auditionné le magistrat Christian Ferrazino, chef du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, MM. Michel Ruffieux, directeur de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions, Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain (SAU), Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, Dominique Matthey, architecte au SAU, Claude Brulhart, designer au SAU, François Buensod, secrétaire-juriste à la direction du département des sports et de la sécurité chargé du domaine public, Denis Mégevand, sergent-major au Service des agents de ville et du domaine public, ainsi que M^{me} Pascale Marie Pacozzi, du Service cantonal des monuments et des sites, et, dans un second temps, l'Association genevoise des exploitants de stands du lac (AGESL) et la Société des hôteliers de Genève (SHG).

Présentation de la proposition

M. Matthey présente la proposition à l'aide du logiciel PowerPoint, document qui ne sera pas remis à la commission. Néanmoins, le même document sera remis sous forme papier aux commissaires.

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 2232. «Mémorial 163^e année»: Traitement des rapports reporté, 5317.

La rade telle qu'elle est actuellement est une construction artificielle et volontaire. Elle a été sculptée essentiellement au XIX^e siècle, notamment sous l'impulsion de l'ingénieur Guillaume-Henri Dufour. Elle est l'un des symboles de Genève. C'est l'un des sites majeurs de notre cité. Au fil des ans, des altérations constructives ponctuelles et désordonnées ont défiguré le site de la rade. Morphologiquement, des dimensions différentes se succèdent sur le quai, quai étroit, puis rotonde, quai haut et quai bas, et ainsi de suite.

Dans le concept actuel, plusieurs éléments interviennent, à savoir la mise en valeur des caractéristiques de chaque lieu, le maintien des activités légitimes, la valorisation de leur équipement et le déplacement des activités inopportunes, explique M. Matthey à l'aide de PowerPoint. Il est également souhaité une mise en adéquation des animations avec le site, la suppression de la circulation et du stationnement et la valorisation du bord de l'eau pour les piétons. Ces réflexions se sont faites avec les usagers, commerçants et associations professionnelles, est-il expliqué.

Le programme d'action a été élaboré de la manière suivante: réalisation de relevés puis rencontres avec les usagers. Ensuite vient le tour de la création d'un groupe de coordination des services municipaux et cantonaux, car de très nombreux intervenants ont pu être recensés. Et, parfois, des emplacements avaient même, au fil des ans, été dévolus à l'un alors qu'il dépendait d'un autre, comme la douane du quai marchand des Eaux-Vives.

Un certain nombre de réalisations et de projets existent déjà. Des améliorations ont été amenées à Baby-Plage, mais cette plage est sous-dimensionnée par rapport à sa fréquentation et elle est en mauvais état. On prévoit de remplacer les enrochements sur la partie aval par des dalles plates afin d'augmenter la surface utilisable.

On notera aussi l'installation des agents de sécurité municipaux (ASM) dans l'ancienne douane – en lieu et place des gardes-ports cantonaux, qui ont trouvé refuge dans une autre installation – le renforcement de la levée des poubelles, la signalisation provisoire des W.-C. actuels et la pose de W.-C. provisoires, ou encore la suppression des publicités sur les bacs frigorifiques des glaciers. Sur le quai marchand des Pâquis, on trouve pléthore de véhicules garés à quai qui n'ont rien à y faire et qui altèrent le contact du promeneur avec l'eau.

Au niveau des réalisations effectuées, on notera la construction d'un passage flottant sous le pont du Mont-Blanc, sur la rive droite, qui s'inscrit dans le cadre du projet Le Fil du Rhône et qui permet un lien privilégié entre la rade et le quai des Bergues. Il y a eu aussi, que se soit au niveau des Pâquis ou de Genève-Plage, une augmentation des pontons des Mouettes. A ce propos, il est communiqué que la Ville est propriétaire des bâtiments des anciens bureaux des Mouettes, en fort mauvais état, se trouvant aux Pâquis, ce qui ne fera qu'une partie supplémentaire

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

du patrimoine de la Ville qui se délite. En outre, on peut noter que la signalisation est disparate, et mandat a donc été donné à un designer pour trouver une solution plus heureuse. Idem pour le mobilier urbain.

Après cet exposé de la situation par M. Matthey, M. Brulhart enchaîne avec l'objet de la présente proposition, c'est-à-dire les pavillons: glacier-restauration, billetterie, information touristique, vente de souvenirs et toilettes publiques.

A l'aide de beaucoup de photos en couleurs, présentation est faite des actuels pavillons des glaciers, qui ont une très grande emprise sur le domaine public et qui sont souvent de teintes criardes. Ils sont, pour la plupart, dans un état de vétusté avancé. La chose se corse avec les pavillons de souvenirs et leur emprise sur la promenade. Les édicules sont déjà graves, mais les étalages accentuent encore l'enlaidissement des quais. Quant aux pavillons de vente des billets et ceux de l'Office du tourisme, c'est assez «dramatique».

Les toilettes publiques ne sont pas non plus des plus accessibles, affirme-t-on, propos mis en doute par le rapporteur. (*Voir photos en annexe.*)

Le projet comporte six objectifs, recopiés ci-après tels qu'ils sont décrits dans la présentation PowerPoint:

1. Harmoniser les pavillons de vente et de service par un concept architectural de qualité:
 - améliorer l'esthétique des pavillons;
 - développer un concept cohérent pour trois affectations différentes;
 - unifier le mobilier urbain et l'équipement de la rade.
2. Valoriser le site de la rade par une intégration harmonieuse:
 - dégager les vues sur le lac et sur les perspectives;
 - préserver les alignements d'arbres et la qualité du site;
 - libérer les promenades et les accès;
 - permettre une souplesse d'implantation sur le site, des configurations multiples, selon les futurs aménagements.
3. Assurer la maintenance et la gestion des pavillons:
 - assurer une durabilité pour une vingtaine d'années;
 - garantir l'entretien et un aspect homogène des pavillons;
 - améliorer la qualité du service, des mets, de la gestion.
4. Proposer un concept de personnalisation:
 - permettre un dynamisme dans la vente pour chaque exploitant;
 - réduire le nombre d'éléments disparates disposés sur le site (conteneurs, frigos, supports signalétiques, armoires étals, notamment).
5. Etendre l'offre en conservant des prix populaires:
 - permettre une petite restauration étendue à des plats du jour;

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

- permettre la vente d'alcool pour les exploitants patentés;
 - assurer une offre de mets de qualité et un choix étendu.
6. Favoriser l'accès à l'eau:
- répondre aux attentes des usagers, Genevois et touristes;
 - «Genève, ville d'eau»: une réalité;
 - créer des pôles avec terrasses, privilégiant l'accès à l'eau.

Actuellement, il y a 34 pavillons de divers types et activités le long de la rade. La première étape proposée dans la proposition PR-364 tient compte de 18 éléments à construire, à savoir le pavillon prototype que l'on a pu voir durant l'été 2005, de six pavillons glaciers (trois sur chaque rive), de neuf pavillons de vente répartis entre les deux rives et deux toilettes publiques, selon la terminologie utilisée par le SAU, terminologie fortement remise en cause notamment par un conseiller municipal libéral lors des travaux de la commission sur la proposition PR-343, qui concernait le crédit de 13 millions de francs concernant justement le remplacement des édicules d'aisances. Il conviendrait de parler de W.-C.

Pour les pavillons de vente, il y a une double enveloppe, avec un entretien aisé et une marque visuelle facilement captable depuis l'extérieur. A l'intérieur, les exploitants pourront les personnaliser.

Des concours se sont déroulés dans le même sens à Zurich et en Suède.

Le prototype du pavillon, réalisé en concertation avec les usagers et suivant en cela les remarques de l'AGESL, est plus grand que le projet esquissé. C'est ainsi qu'une explication du surcoût est annexée au présent rapport et que le Conseil administratif viendra avec un amendement (plus 326 400 francs) portant la somme totale demandée de 3 726 000 francs à un total de 4 052 400 francs.

Audition des exploitants des stands de glaces

L'Association genevoise des exploitants de stands du lac (AGESL) est représentée par M. Riat (titulaire du brevet d'avocat, peut-on lire dans le journal *Arcade*, N° 6, avril 2005, organe de la Fédération des artisans et commerçants), M^{mes} Lebrun et Kuttel, ainsi que M. Briner.

M^{me} Lebrun explique que l'association a été créée au mois de juin passé. Elle succède à une ancienne association qui ne correspondait plus à la situation et qui, dans les faits, n'existait plus. Cette nouvelle association souhaite travailler avec les autorités dans l'intérêt de la rade. Les représentants des divers métiers de la rade ont travaillé avec les groupes techniques de la Ville quant à la dimension et à la localisation des pavillons. Ils souhaitent avoir des largeurs de pavillon de 3 m. Ils déplorent qu'actuellement (mars 2005) il n'y ait pas de possibilité d'agrandis-

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

sement des pavillons. La localisation au niveau du quai Wilson de trois pavillons de souvenirs ne leur semble pas souhaitable, car le lieu est peu fréquenté. Ils ne souhaitent pas voir de nouvelles buvettes.

M^{me} Lebrun rappelle que les cars s'arrêtent à la place Dorcière et que les touristes ne marcheront pas jusqu'au quai Wilson. La dimension des terrasses leur semble trop réduite également. Il n'y a pas non plus de protection contre la bise.

Les séances techniques avec la Ville ont été au nombre de sept. M^{me} Lebrun n'a pas eu l'impression qu'elles découlaient d'une concertation, mais que les décisions étaient déjà prises. M. Riat est plus méchant, il le dit lui-même et il insiste: les décisions étaient déjà prises par la Ville avant l'audition des commerçants.

Actuellement, la location du domaine public se fait au mètre carré. Les taxes sont décidées par un règlement du Conseil d'Etat (L 1 10.15: Règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public) et la Ville applique celui-ci et se charge de l'encaissement.

Les marchands n'ont absolument aucune obligation envers les fournisseurs, que ce soit au niveau de la publicité ou de la fidélité. Ils peuvent changer de fournisseurs en milieu de saison s'ils le désirent. Ils sont donc libres de tout engagement envers des tiers.

Un commissaire libéral demande si les contacts entretenus avec la Ville de Genève correspondaient plus à de l'information ou à de la concertation. Les représentants de l'AGESL répondent qu'il s'est agi uniquement d'information. Mais il se trouve que l'ancien président a été longtemps malade et à l'étranger, ce qui fait que le début des contacts entre la Ville et l'ancienne association ont assez mal commencé.

Un autre commissaire libéral s'inquiète du prix de rachat d'un stand, qui oscille entre 100 000 et 150 000 francs. L'AGESL exprime le plus grand doute et elle n'a pas de garantie sur le devenir. Elle a l'impression que cela va un peu trop vite et que la Ville ne souhaite pas tenir compte de l'expérience des glaciers. L'association est très inquiète.

Un commissaire Vert s'inquiète de la durée du changement et il demande ce que l'association souhaite. L'association aimerait avoir des baux sur cinq ans alors que, maintenant, les droits d'usage se renouvellent d'année en année.

Une chose a beaucoup choqué M. Riat: la presse a essayé de monter les glaciers contre le Conseil administratif et ils n'ont pas voulu entrer dans ce jeu-là. M. Riat trouve que l'on devrait d'abord attaquer la rive gauche où il y a de véritables boîtions dépareillés, ce qui est moins le cas de la rive droite.

Actuellement, les terrasses peuvent accueillir entre 120 et 180 couverts. Il est prévu des terrasses beaucoup plus petites dans le projet de la Ville de Genève, donc moins de clients.

Un commissaire démocrate-chrétien s'interroge sur l'inversion des stands et la proximité avec l'eau. M^{me} Lebrun n'est pas forcément d'accord de se retrouver au bord du lac. En revanche, elle est d'accord avec la suppression des voitures et elle pense que les bateaux doivent pouvoir rester: «Un quai sans bateaux, c'est un peu comme une piscine sans baigneurs.»

Au niveau des critiques, les glaciers pensent que les avant-toits non amovibles sont un handicap, car aux mois d'avril et de mai les clients demandent du soleil, ainsi qu'à l'automne.

M. Riat, à propos de la largeur, indique que les 2,80 m sont le fruit d'un compromis et que les serveuses devront être anorexiques. M. Riat estime enfin que les pavillons masqueront la vue.

M^{me} Lebrun estime que les forains sont un plus pour les glaciers, mais que les Fêtes de Genève marquent une diminution du chiffre d'affaires.

Pour finir, les exploitants estiment que la vente d'alcool risque d'amener des troubles.

Séance du 2 mars 2005

La commission des travaux a auditionné une nouvelle fois le magistrat Christian Ferrazino, chef du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, MM. Michel Ruffieux, directeur de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions, Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain (SAU), Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, Dominique Matthey, architecte au SAU, Claude Brulhart, designer au SAU, François Buensod, secrétaire-juriste à la direction du département des sports et de la sécurité en charge du domaine public, Denis Mégevand, sergent-major au Service des agents de ville et du domaine public, ainsi que M^{me} Pascale Marie Pacozzi, du Service cantonal des monuments et des sites.

M. Ruffieux rappelle le très grand nombre d'interpellations, motions, questions écrites et articles dans la presse qui ont traité de la problématique de la rade ces derniers temps.

Ce projet consiste à éloigner les pavillons de la route et à les rapprocher du plan d'eau. Il convient d'avoir des lieux où les piétons circulent et où on peut stationner – les piétons, pas les voitures. Les nouveaux pavillons sont élégants et

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

auront des baux pour cinq ans avec la possibilité de vendre de l'alcool. Des nouveaux W.-C. viendront compléter l'offre. Les W.-C. actuels seront soit démolis, soit affectés à d'autres activités.

M. Ferrazino explique que ce dossier est une des priorités du Conseil administratif et cela a été exprimé dans le discours de législature. Dans le cadre de ce grand projet, il y a le problème des édicules. Le cahier des charges et une des volontés du Conseil administratif consistent à mettre à disposition et à prendre en main l'entretien des édicules qui seront en location. Et non pas seulement à mettre à disposition le domaine public et laisser les chalands s'équiper avec leurs propres moyens. Il n'y aura pas d'exploitants «à vie» de ses édicules. Le Conseil administratif tient compte de divers griefs des actuels exploitants, mais cela dans l'intérêt général. Il convient de redonner à Genève sa vocation de ville d'eau, cela dans un cadre qui mérite que l'on s'y intéresse véritablement. La question financière est bien entendu sous-jacente selon les options qui sont prises, il convient donc de rester dans le cadre de la proposition faite au Conseil municipal.

M. Brulhart refait un bref topo. Les pavillons de glaciers actuels sont hétérogènes et des aménagements douteux les entourent. Les pavillons touristiques s'étalent sur les promenades. Les pavillons de vente de tickets et d'information touristique n'ont rien en commun, à part la couleur. Les W.-C. publics ont peu d'unité. Par respect du site, il convient de réaliser une certaine unité. Depuis les hôtels, la vue sur la rade est gâchée.

Il y aura un moyen de personnaliser les pavillons afin que la clientèle puisse se repérer et avoir la possibilité de se restaurer au bord de l'eau. Actuellement, seule la Terrasse, en face de Marti Marine, qui a un véritable succès, se trouve vraiment au bord de l'eau. Elle est située à l'angle des quais Wilson et du Mont-Blanc et elle émerge au domaine public du Canton.

Pour les W.-C., il convient de les mettre sur le haut du site et non plus en sous-sol.

Pour la première étape, on ne construira pas 34 pavillons, mais sept pavillons de glaciers, neuf pavillons de vente et deux nouveaux W.-C. automatiques.

Pour les pavillons de glaciers, des spécialistes ont été auditionnés. Des modifications ont été apportées.

M. Ferrazino dit que les édicules doivent pouvoir être enlevés l'hiver; ils ne peuvent donc dépasser 2,8 m pour des raisons de transport. Un prototype sera posé cet été (2005) sur la rive gauche et sa longueur sera de 10 m, cela dans l'objectif de pouvoir tout ranger dans l'édicule. L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail approuve la largeur de 2,8 m. On passe donc de 2,5 à 2,8 m de largeur et de 8 à 10 m de longueur.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'inquiète de savoir si les tours-opérateurs ont été consultés. Les endroits de dépose sont connus. Il est répondu que les trois endroits de dépose sont connus, il s'agit de l'ancienne douane, du Monument national et de la place Dorcière.

Une commissaire socialiste s'inquiète des protections contre le vent. Par rapport à la bise, sur la rive droite, les pavillons sont protégés car le quai est en retrait.

M. Ferrazino dit que personne n'a de droit acquis sur le domaine public et qu'on ne peut donc pas avoir partout 120 places, voire 180 places, comme le revendiquent les membres de l'AGESL; il n'est pas évident d'avoir cela sur tous les espaces du pourtour de la rade. La surface des terrasses pourra être modulable, éventuellement agrandie.

Un commissaire Vert relate les inquiétudes commerciales des tenanciers. M. Brulhart répond que l'essai de la rive gauche permettra de vérifier cela.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'inquiète des pédalos et des baraques des pêcheurs. Cela sera considéré dans une seconde étape.

Le commissaire démocrate-chrétien explique que l'AGESL veut 3 m de largeur. M. Ruffieux explique la loi sur la circulation routière, les normes sur les convois exceptionnels, la structure dans laquelle on devra construire ces pavillons et l'impossibilité d'arriver à 3 m. Il faut s'en tenir à 2,8 m au maximum.

Le même commissaire parle de l'avant-toit fixe, qui fait trop d'ombre au printemps et en automne. Pourrait-on l'enlever? M. Brulhart répond que les toiles peuvent être déroulées, mais il ne répond pas au sujet des avant-toits.

Quant au loyer, il sera modulé en fonction de la grandeur et du type de commerce, indique M. Buensod.

Les dériveurs qui ont des places à sec les garderont. En revanche, les bateaux pourront toujours se faire entretenir, ou ils pourront stationner en vue des acheminements vers des chantiers navals.

M. Buensod dit qu'il ne devrait pas y avoir de pas-de-porte. Dans les autorisations qui leur sont attribuées, il est spécifié qu'ils ne peuvent obtenir d'indemnité en cas de cessation d'activité. Pour les taxes, il y a la taxe professionnelle et la taxe touristique. Pour la taxe à la valeur ajoutée (TVA), c'est le barème de la restauration.

Au sujet de l'alcool et des plats du jour, ce n'est pas une obligation, mais une possibilité qui est offerte, nous explique-t-on encore.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Un commissaire Vert déplore la diminution du nombre de W.-C., notamment au quai marchand des Pâquis, où les Mouettes installeront leurs vestiaires. Un W.-C. automatique va remplacer la capacité d'un W.-C. hommes avec deux cabines et trois pissoirs, d'un W.-C. dames avec plusieurs cabines et d'un W.-C. handicapés. Les services de la Ville ne semblent pas percevoir ce changement de manière inquiétante.

M. Ferrazino dit que la levée des déchets dépend, pour les professionnels, d'autres prestations que pour les privés et qu'ils doivent, pour les déchets de cuisine ou le verre, par exemple, se doter de prestataires.

Le commissaire démocrate-chrétien dit que les commerçants ont mal été écoutés. M. Brulhart dit qu'il y a eu sept séances qui ont duré entre une et deux heures, et les procès-verbaux n'ont pas été contestés. La grandeur des pavillons a été augmentée et les terrasses sont devenues modulables. De même, le déplacement des pavillons prévus au quai Wilson a été entériné, car la localisation ne semblait pas satisfaisante pour l'AGESL.

M^{me} Pascale Marie Pacozzi explique que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement est favorable au projet de pavillon benne de la Ville.

Le commissaire radical constate que l'on change tout de même de concept, avec l'uniformisation. D'où vient cette volonté? Le stockage, actuellement, se fait sur le domaine privé et il est payé par le privé, quid de la solution future? M. Ruffieux imagine mettre les pavillons sous le passage de l'avenue de France qui relie le site Serono à la parcelle de la Ville.

M^{me} Pacozzi renouvelle sa requête pour que la Ville présente les dernières variantes, afin que toutes les instances concernées puissent être consultées.

Audition de la Société des hôteliers

La commission procède à l'audition de M. Kuhne, président de la Société des hôteliers de Genève (SHG), et de M. Favre, membre.

M. Kuhne a le spectacle de la rade devant ses yeux trois cent soixante-cinq jours par an, puisqu'il travaille au Noga-Hilton, et le spectacle est des plus laids, nous dit-il d'emblée. Les hôteliers sont allés voir l'exposition au quai de la Poste, dans le bâtiment des expositions de la Ville, et ils ne sont absolument pas satisfaits. Ils aimeraient quelque chose du genre de la Potinière un peu partout. M. Ferrazino leur avait annoncé qu'au printemps 2005 il y aurait du nouveau, mais force est de constater que ce genre de paillotes repoussent.

Un commissaire libéral demande comment la SHG a été consultée. M. Kuhne dit qu'elle n'a jamais été consultée. M. François Bryand, de l'Office du tourisme, a, quant à lui, été consulté, nous dit M. Kuhne. Les membres de la SHG n'ont pas été sollicités pour l'exploitation des stands.

Un commissaire demande si les glaciers appartiennent à la SHG. Non. Mais, en qualité de bordiers, ils estiment qu'ils auraient pu être consultés.

Les clients des hôtels demandent comment il se fait que, dans un si beau site, les quais soient si mal aménagés. Les terrasses sont actuellement dans un état déplorable, comme le service et la qualité. A Montreux, c'est bien fait, et cela ressort des propos des clients. Montreux peut-il être un exemple? Les quais sont bien, mais ce qu'il y a actuellement devant les hôtels est déplorable, avec du plexiglas et des chaises dépareillées.

En fait, le projet actuel du Conseil administratif consiste en des conteneurs juste un peu sophistiqués, constatent les hôteliers.

Les hôteliers sont ravis d'apprendre qu'un édicule à l'essai sera installé et ils iront voir pour se forger une opinion.

Les hôteliers ne trouvent pas que les modules saisonniers soient une bonne solution. Ils préféreraient moins de constructions en dur, mais de meilleure qualité.

Les hôteliers seraient-ils prêts à exploiter les pavillons? Ils le seraient, mais ils ne sont pas là pour manger le pain des autres. Ils ont écrit à ce propos à M. Ferrazino. Il leur a été répondu que c'est M. Hediger qui s'en occupe et qu'ils seraient avertis en temps utile. Ce n'est toujours pas fait.

M. Kuhne s'abstiendrait de tout type de commerce sur ces quais, qui sont beaux en eux-mêmes, et les hôteliers demandent qu'ils soient «nettoyés» le plus rapidement possible.

Les hôteliers remarquent que, notamment durant les Fêtes de Genève, leurs hôtels cinq étoiles servent de pissotières et que leur personnel ne font que nettoyer leurs toilettes respectives.

Discussion

Le Parti démocrate-chrétien constate avec regret que les hôteliers n'ont pas été consultés. Il rejoint l'avis des hôteliers, qui souhaitent que du dur soit installé. Par rapport aux bateaux sur le quai des Eaux-Vives, il y a toujours des dériveurs. Les pavillons ne sont pas dignes de Genève.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

L'Union démocratique du centre rappelle qu'un prototype sera visible et il souhaite qu'on attende de l'avoir vu.

Un commissaire libéral se demande s'il ne faudrait pas procéder à d'autres auditions, par exemple celle des propriétaires de bateau. La Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) devrait aussi être consultée (il n'a visiblement pas saisi que M^{me} Pacozzi travaille au Service cantonal des monuments et des sites). Les chalands mettront des parasols publicitaires et dépareillés. Il faudrait geler la proposition jusqu'à l'automne.

Un commissaire socialiste rappelle que la loi sur le plan de site de la rade empêche la construction des éléments en dur. Il cite l'exemple de Bâle, où toute la population et les médias ont été consultés, et les architectes ont pu dessiner selon les projets sortis des divers avis.

Le commissaire radical constate la faiblesse de la consultation et que la Ville de Genève craint d'affronter le jugement de la population. Les avis du Service d'architecture sont, à Genève, dignes des revues spécialisées. Cependant, l'unification et les implantations qui figurent dans la proposition sont bien. Quant au choix de l'architecture, il a des doutes. La rade est une construction du XIX^e siècle qui a une cohérence. Cet ensemble mérite un soin qui a été, au niveau de l'architecture, évident avec la rénovation de la Potinière. Le dépouillement extrême des pavillons proposés ne va pas dans ce sens. En outre, le fait de vendre des repas dans ces stands de glaces risque d'amener des odeurs de frites et de saucisses. Il y aura aussi des réservations systématiques entre midi et 14 h qui ne permettront plus au quidam de simplement s'asseoir pour boire un café, et cela posera un problème de concurrence pour les autres restaurateurs du centre-ville qui paient des taxes autrement plus lourdes. Les taxes actuelles sont plus favorables pour les glaciers, car ils sont tributaires des conditions météorologiques. Par rapport aux toitures proposées, elles ne permettent pas au soleil d'être présent lorsqu'il y en a peu. Les luminaires vus sur les illustrations ne sont absolument pas à la hauteur des quais, c'est du niveau des guinguettes des bords de la Marne.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) estime qu'il ne faut pas rêver: on ne refera pas des potinières comme au XIX^e siècle. Les hôteliers disent qu'il ne faut pas traîner, car ce n'est pas satisfaisant. Et, du point de vue des toilettes, il faut aller de l'avant. Il y a eu un concours et une consultation. Ou, alors, il faut une consultation populaire au terme de laquelle il n'y aura rien. Ce n'est pas que les riverains des quais qui doivent être consultés, mais toute la population, car les quais appartiennent à tout le monde.

Un commissaire libéral dit que tout le monde attend que l'on fasse quelque chose dans cette rade. On ne peut pas rater ce projet, qui, à son avis, manque d'ambition. Il souhaite, d'une part, que l'édicule prototype serve de sondage

auprès de la population et, d'autre part, que le Conseil administratif invente «un truc interactif».

Un commissaire libéral dit que l'on pourrait construire des pavillons télescopiques, comme les manèges des forains, puis il se livre à des digressions intellectuelles sur l'art, le public et les perceptions dans la population.

Une commissaire socialiste dit que l'on est confronté à la politique des concours. Par rapport aux toilettes, elle estime qu'il faut conserver les équipements actuels et installer des nouveaux équipements, notamment pour les handicapés.

Décision

La majorité de la commission ne souhaite pas d'audition supplémentaire et elle n'estime pas nécessaire d'attendre les résultats d'un sondage auprès de la population avant de voter. Néanmoins, la commission pense qu'il est souhaitable qu'un édicule prototype soit installé durant l'été 2005 et que, lorsque le plénum devra se prononcer, il pourra le faire en toute connaissance de cause. Il est également laissé latitude au Conseil administratif de procéder à un sondage.

Vote de la proposition

La proposition modifiée (+ 326 400 francs), soit 4 052 400 francs, est acceptée par 8 oui (3 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) contre 7 non (2 UDC, 3 L, 1 DC, 1 R).

Par une interjection dont il a le secret, le commissaire libéral Georges Queloz annonce un rapport de minorité.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'extrait de la séance du Conseil administratif du 23 juin 2004, qui décide de prélever la somme de 192 913,89 francs TTC sur la PR-174 «Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade», afin de réaliser un prototype;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 052 400 francs destiné à la première étape du remplacement des pavillons et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 052 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les montants de 173 300 francs pour les édicules et de 192 913,89 francs pour le prototype, soit au total 366 213,89 francs, partie du crédit d'étude PR-174 de 1 444 400 francs voté le 19 novembre 2002, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2015.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes:

- amendement du Conseil administratif
- note concernant les contacts avec les glaciers
- quelques vues des W.-C. actuels qu'il est prévu de démolir ou de réaffecter à d'autres destinations

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

EXPLICATION DU SURCOUT DU PAVILLON GLACIER

Modifications nécessaires suite à l'audition du service d'hygiène et de spécialistes cuisinistes professionnels
Augmentation dimensionnelle des pavillons glaciers de 2.5 à 2.8 m (1/3 du montant) et de 8 à 10.14 m (2/3 du montant) > augmentation du local poubelle et ergonomie
Augmentation dimensionnelle de la structure porteuse
Rampe et sol en caillbotis pour le local poubelle
Equipement supplémentaire de base imposé par le service d'hygiène:
Sanitaire supplémentaire
Boiler 120 L
Armoire refroidissement déchets (local poubelle)
Surcôt imprévu depuis l'élaboration de la PR-364
Augmentation du coût de l'acier sur l'inox et la sous-structure ferraille (20%) et sur la structure (35 à 65%)
TOTAL (de 120000 à 174400.-)
Augmentation pour 6 glaciers

En francs	Pourcentage
25900	21.5%
7500	6.3%
4000	3.4%
3000	2.5%
5000	4.2%
6000	5.0%

3000	2.5%
54400	45.4%

326400

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2006 (soir)
Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

1919



Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Ville de Genève

Genève, le 15 mars 2005

Le Conseiller administratif

NOTE A M. ALAIN MARQUET
Président de la Commission des
travaux

Concerne : PR-364 « Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 726 000 francs destiné à la première étape du remplacement des pavillons de glaciers ou de billetteries et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade ».

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint la liste des contacts que les Services de mon Département et de celui de Monsieur André Hediger, Conseiller administratif chargé du Département municipal des sports et de la sécurité, ont eu avec les exploitants des stands de la Rade, depuis les prémises de cette opération de renouvellement du concept des pavillons de la Rade.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.


Christian Ferrazino

Annexe mentionnée

Copies à : M. A. Hediger, Conseiller administratif chargé du Département municipal des sports et de la sécurité
M. F. Buensod, Secrétaire-juriste au Département des sports et de la sécurité
M. A. Pizzoferrato, adjoint de direction au Service des agents de ville et du domaine public
M. J. -P. Zoller, Chef du Service du génie civil
M. C. Brulhart, designer industriel au Service d'aménagement urbain
M. M. Ruffieux, Directeur de l'organisation urbaine et des constructions
M. Ph. Gfeller, Chef du Service d'aménagement urbain
M. D. Matthey, Architecte responsable de projet au Service d'aménagement urbain

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

LISTE DES CONTACTS PRIS PAR LES SERVICES DE LA VILLE DE GENEVE AVEC LES EXPLOITANTS DES PAVILLONS DE LA RADE AU 10 MARS 2005

	Contact	Participants	Date
1	Rencontre avec un exploitant, M. Schroeter pour connaître de manière globale, les conditions de fonctionnement de cette activité	SAU	11 juin 2001
2	Séance d'information sur l'avenir des pavillons de la rade à tous les exploitants (changement de mode de mise à disposition, calendrier, etc.)	M. André Hédiger + exploitants	17 mai 2002
3	Invitation à M. Zanino, Président des glaciers à l'époque, pour participer au jury du concours	SAU	déc. 2003
4	Lettre d'invitation à la séance d'information du 5.02.04, contenant une information précise sur l'avenir des pavillons et le calendrier des opérations (concours, construction)	M. André Hédiger	2 déc. 2003
5	Séance d'information sur l'avenir des pavillons de la rade à tous les exploitants	M. André Hédiger + exploitants	5 fév. 2004
6	Invitation au vernissage des résultats du concours et discussions informelles, ayant servi à l'établissement du cahier des charges du complément d'études et à l'analyse finale des 2 projets	SAU + exploitants	Avril 2004
7	1 ^{ère} séance d'information (aux glaciers)	SAU + SADP	21 sept. 04
8	2 ^{ème} séance d'information (aux étalagistes)	SAU + SADP	07 oct. 04
9	1 ^{ère} séance de travail du groupe technique (+ environ 7 représentants des exploitants). Mise au point des pavillons glaciers/petite restauration et étalagistes)	SAU + SGC + SE + SADP	26 oct. 04
10	2 ^{ème} séance de travail du groupe technique (+ environ 7 représentants des exploitants) Mise au point des pavillons glaciers/petite restauration et étalagistes)	SAU + SGC + SE + SADP	28 oct. 04
11	3 ^{ème} séance de travail du groupe technique (+ environ 7 représentants des exploitants) Mise au point des pavillons glaciers/petite restauration et étalagistes)	SAU + SGC + SE + SADP	5 nov. 04
12	4 ^{ème} séance de travail du groupe technique (+ environ 7 représentants des exploitants) Mise au point des pavillons glaciers/petite restauration et étalagistes)	SAU + SGC + SE + SADP	16 nov. 04
13	5 ^{ème} séance de travail du groupe technique (+ environ 7 représentants des exploitants) Mise au point des pavillons glaciers/petite restauration et étalagistes)	SAU + SGC + SE + SADP	16 nov. 04
14	Visite de 2 des containers actuels	Exploitant + architecte + cuisiniste	15 nov. 04









29 août 2005

B. Rapporteur de minorité de la commission des travaux: M. Georges Queloz.

On est en droit de se poser très sérieusement la question de savoir si les propositions sont faites pour être irrecevables.

La quasi-totalité des membres de notre Conseil attend depuis des années un réaménagement des quais et ce, on ose l'espérer, en vue d'une amélioration, bien sûr, et spécialement sur le plan esthétique. Aujourd'hui, si cette proposition devait être acceptée, c'est le contraire de l'objectif que nous autres chercheurs qui serait atteint, et c'est peut-être bien voulu. Comment est-ce possible?

On découvre avec intérêt, au début de nos travaux de commission, que cette proposition n'est pas reçue avec enthousiasme par la majorité des commissaires, mais les choses changent et se précisent au cours des séances, et spécialement lors de l'audition des représentants de l'association des hôteliers cinq étoiles.

Voilà que la majorité (l'Alternative au complet) est subitement convaincue que ce projet est bon puisqu'il ne plaît guère aux hôteliers au niveau de l'aspect esthétique des édicules. Voilà une bonne raison pour la majorité de les accepter, c'est l'alternative du beau (le laid) qui est garantie.

Alors, que l'on ne vienne pas nous dire que les questions d'esthétique et de goût, ça se discute! Le beau est reconnu depuis toujours par une large majorité de la population. Nous n'avons pas le droit, sous aucun prétexte, de massacrer un site aussi prestigieux que la rade, qui appartient à l'ensemble des citoyens, et le monde politique n'a pas le droit de s'en servir pour imposer sa marque.

Il y a longtemps que l'on a compris que ces questions d'esthétique, de lignes, sont prises en otage par le monde politique et que l'Alternative a besoin d'imposer son «style», de rompre avec les traditions, les points de repère, les valeurs imposées depuis plus de cent cinquante ans par l'ancienne majorité.

La notion du beau est mise en cause et ce n'est pas par hasard. La vanité collective de la majorité alternative est de s'imposer et d'imposer – la soif du pouvoir – de marquer son règne au nom du changement, en jetant à la poubelle les valeurs du passé. Pour l'Alternative, la notion du beau et la conception qu'on en avait jusqu'au jour où elle a pris le pouvoir sont contestées et révolues et l'on ne peut pas, bien entendu, admettre d'aimer les mêmes choses que ces bourgeois. Le symbole du pouvoir, ça rappelle de bien mauvais souvenirs, et pas si lointains.

Un peu spécial? Non, stupéfiant de voir que l'on veut donner à une buvette ou à un restaurant le même aspect qu'aux W.-C. publics.

Ce qui est curieux, c'est que, si cette proposition devait voir le jour, elle donnerait l'impression que c'est l'armée qui a installé un camp, de par la forme, les couleurs et encore l'uniformité. Incroyable quand on pense que ce spectacle désolant est imposé par la majorité, qui est composée d'antimilitaristes pour la quasi-totalité de ses membres!

Il n'y a cependant pas que l'aspect esthétique.

Les travaux de notre commission se sont portés essentiellement sur des questions de surfaces mises à disposition, de conditions de l'aspect pratique, de questions techniques – les emplacements en quais bas ne sont pas convaincants au niveau du confort – et surtout de concertation.

Pour nous, la concertation est un abus, il y a des élus pour cela. Cependant, elle doit avoir lieu lorsque les personnes sont directement concernées financièrement par nos engagements, comme c'est le cas pour les exploitants de divers commerces. Seulement voilà, une fois de plus, la concertation est un leurre, un prétexte, un moyen de faire passer certaines choses avec certains milieux, autrement dit une manipulation et, en tout cas, un excès de langage.

Il y a eu sept séances, nous avons posé des questions et on nous a expliqué surtout ce qui sera fait, quand et comment, mais les personnes concernées n'ont pas eu le sentiment d'être entendues et écoutées. Plus grave encore, à ce jour, elles ne savent toujours pas à quelle sauce elles seront mangées. Bien sûr, il y avait un représentant de l'association membre du jury, mais il était absent pour raison de vacances (obligé de les prendre en dehors de la saison, c'est compréhensible), mais personne ne s'est soucié de le faire remplacer.

On demande plus de prestations aux exploitants de «restaurants», mais on réduit leur espace de manœuvres et de stockages, puisqu'on leur demande en plus de vendre de l'alcool.

Pire encore, on veut augmenter la redevance du domaine public au mètre carré pour l'exploitation d'un commerce et faire payer un loyer, ce qui est normal, mais on va diminuer de moitié leur surface de terrasse.

De deux choses l'une, soit les exploitants actuels des différents commerces se sont enrichis démesurément et ont fait rapidement fortune, ce dont nous doutons, soit ils ne s'en sortiraient pas dans le futur.

Côté terrasses, il y aura des difficultés d'entretien, tant sur la toile que sous le plancher. L'inconvénient majeur de la forme de cette couverture, c'est qu'elle n'offre de l'ombre qu'une heure par jour environ, vers midi – avant et après, vous êtes en plein soleil.

Le plancher est en teck (bois exotique interdit d'utilisation en Ville de Genève, décision de notre Conseil à la suite d'une motion déposée par la même majorité alternative).

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Les coûts

4 052 400 francs, c'est le montant demandé pour une partie de l'aménagement de la rade, et à peine la moitié en ce qui concerne lesdits édicules, puisque la proposition en compte 17, alors que 34 sont prévus.

Lorsque l'on calcule le prix de revient d'un pavillon «restaurant», il est de l'ordre de 290 000 francs, et d'environ 200 000 francs pour un stand de souvenirs. C'est sans parler des coûts de l'entretien, puisqu'on n'en a pas la moindre idée. La proposition devient déjà irrecevable pour ce seul motif.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral vous propose de refuser cette proposition. Une proposition pour des édicules qui riment avec ridicules!

31 octobre 2005

C. Rapporteur de majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement: M. Frédy Savioz.

La proposition a été renvoyée en commissions par le Conseil municipal de la Ville de Genève en date du 2 novembre 2004. La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie à cinq reprises, les 8 mars 2005, 10 mai 2005, 24 mai 2005, 6 septembre 2005, 4 octobre 2005 et 25 octobre 2005, sous les présidences de M. Patrice Reynaud et M^{me} Monique Cahannes pour traiter de cet objet. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier. Que tous trois soient remerciés pour leur excellent travail.

Travaux de la commission

Séance du 8 mars 2005

Audition de M. Michel Ruffieux, directeur au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, de MM. Claude Brulhart et Dominique Matthey, architectes au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, ainsi que de M. François Buensod, secrétaire-juriste auprès du département des sports et de la sécurité, et de M. Antonio Pizzoferrato, adjoint de direction au Service des agents de ville et du domaine public

M. Matthey prend la parole et rappelle le rôle joué par la rade et son importance. Il rappelle également qu'il s'agit en partie d'une construction artificielle datant du XIX^e siècle et qu'un plan de site protège la rade qui est donc considérée comme un monument. Il précise que peu de choses ont changé en un siècle au niveau de l'aménagement de la rade, mais que son utilisation a par contre largement évolué. Il explique alors que la rade est constituée par une succession de lieux différents, présentant des problématiques différentes et demandant donc des réponses variées. Il ajoute que les dysfonctionnements ont été analysés afin de pouvoir cibler les actions à mener. Il remarque que l'enjeu est de maintenir le caractère des lieux ainsi que les activités légitimes et de supprimer les parkings sur les quais en favorisant l'accès à l'eau. Il signale que les investigations ont entraîné plusieurs réunions avec les usagers du quai et qu'un groupe de coordination a été créé afin de suivre les études qui ont été lancées. Il précise qu'un certain nombre d'opérations sont déjà en cours et que de petites interventions ont été réalisées. Il évoque à cet égard l'installation des ASM dans l'ancienne douane, l'amélioration de la signalétique des W.-C. ainsi que la passerelle flottante sous le pont du

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Mont-Blanc. Il mentionne ensuite que les problèmes ont donc été identifiés lieu par lieu. Il énumère alors les points relevés: l'exiguïté de la plage de Baby-Plage qui nécessite un agrandissement par le biais d'enrochements en pierres plates ainsi qu'une extension du plan d'eau; le quai marchand des Eaux-Vives où une pléthore d'activités sont exercées, des activités relevant en l'occurrence du Canton, avec lequel une réflexion est en cours pour résoudre ce problème; l'ancienne douane où la circulation laisse à désirer et qui fait l'objet d'une étude; le quai marchand des Pâquis, lequel présente la même situation que le quai des Eaux Vives. Il remarque qu'il est envisagé, pour le quai des Pâquis, de toiletter l'aménagement et de valoriser les installations des Mouettes genevoises en rénovant leurs locaux et en créant un véritable port des Mouettes. Il ajoute qu'il conviendrait également d'améliorer les emplacements de poubelles et de ramener les glaciers au bord de l'eau. Il évoque ensuite le mobilier urbain en indiquant qu'il demeure très inesthétique et il signale qu'une étude est en cours afin d'améliorer la situation.

M. Brulhart prend la parole et aborde la problématique des pavillons en rappelant que ces derniers demeurent extrêmement hétéroclites et prennent beaucoup de place en masquant la vue. Il remarque qu'outre les pavillons l'enquête a également porté sur les pavillons des étalagistes qui présentent les mêmes problèmes, ainsi que sur les pavillons de vente de tickets CGN et les W.-C. Il ajoute que ces derniers sont le plus souvent souterrains et très hétéroclites. Il précise que l'objectif est d'harmoniser ces différents édifices en les intégrant dans le site de manière plus esthétique. Il mentionne encore que la réflexion porte sur une souplesse de l'implantation des pavillons ainsi que sur l'intégration de ces lieux. Il signale par ailleurs qu'un concept de personnalisation a été développé afin que chaque pavillon puisse se distinguer et que l'offre soit plus étendue. Il évoque ensuite les glaciers qui bloquent la promenade en remarquant qu'ils se trouvent habituellement vers la route. Ils seraient en l'occurrence déplacés vers l'eau alors que les petits pavillons en bord de lac seraient quant à eux déplacés vers la route. Il précise que ce simple déplacement permettrait d'accroître la vue sur la rade tout en améliorant son esthétique. Il déclare encore qu'un plan directeur de localisation serait établi, lequel intégrerait les locations de bateaux. Il explique ensuite qu'il est envisagé de lancer la démarche en deux étapes et de définir en premier lieu 17 sites d'implantation de pavillons. Il signale que l'une des idées était le désengorgement de la rotonde du quai Wilson mais que, suite à plusieurs séances avec les exploitants des pavillons, il est apparu que leur chiffre d'affaires en serait par trop diminué. Ces pavillons seront dès lors déplacés vers les lieux de débarquement des touristes. Il mentionne que la réflexion a également porté sur une définition architecturale de ces pavillons, dont l'extérieur serait en métal et l'intérieur en bois. Il précise que les W.-C. publics suivraient la même logique. Il mentionne encore que des spécialistes, notamment des cuisinistes, ont été entendus afin d'élaborer un projet définitif de pavillon. Il remarque en l'occurrence que

suite à un premier projet le Service de l'hygiène a demandée un agrandissement de ces pavillons afin de pouvoir loger un local poubelles.

M. Ruffieux intervient et signale qu'un prototype de ce pavillon est en fabrication. Il ajoute qu'il sera placé et expérimenté cet été à Baby-Plage.

Un commissaire remarque qu'il est question de concertation. Il se demande si cette dernière a pris en compte la CMNS, les forains ainsi que les entreprises travaillant par et pour le lac.

M. Ruffieux répond que toutes les activités lacustres ont été recensées et contactées. Il mentionne qu'il est envisageable de déplacer certains éléments si des alternatives sont trouvées. Il précise que la CMNS était représentée dans le jury du concours et que les discussions sont toujours en cours.

Un commissaire demande si les pêcheurs professionnels et les entreprises sont en faveur de ce projet.

M. Ruffieux répond que le seul élément concret demeure pour l'instant la transformation de ces édicules. Il répète que le réaménagement de la rade est en cours de réflexion, une réflexion dans laquelle l'Etat joue évidemment un rôle important.

Un commissaire remarque que les pavillons seront placés sur les quais bas. Il se demande dès lors si les charpentiers navals sont également d'accord.

M. Ruffieux répond que les charpentiers navals sont en faveur d'une amélioration de l'utilisation de la rade. Il ajoute que le but n'est évidemment pas d'empêcher les gens de travailler, mais que c'est l'utilisation de l'espace qui doit être rationalisée. Il évoque à cet égard les zones d'hivernage de certains bateaux, sur les quais, et mentionne que ces places pourront être utilisées en été pour les pavillons.

M. Matthey précise que les pêcheurs ont en effet été consultés.

Une commissaire se demande où passeront les cyclistes du côté des Pâquis. Elle se demande encore si l'orientation de ces pavillons est déjà définie.

M. Matthey rappelle alors le projet de piste cyclable autour de la rade que la commission étudie. Il ajoute que les pavillons ne seront jamais placés de manière à empêcher les gens de passer au bord de l'eau.

Une commissaire remarque que les voitures seront donc autorisées à déposer des bateaux mais qu'elles ne pourront pas se garer. Elle se demande ensuite ce qu'il en sera du petit train.

M. Matthey répond que des places de parc resteront toutefois autour de la grue.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

M. Ruffieux ajoute que le régime de circulation du quai des Eaux-Vives doit encore être examiné en raison du trafic professionnel. Il précise qu'il est possible qu'un système de bornes soit mis en place et il mentionne que le train continuera évidemment à circuler.

Le président remarque que les propriétaires de bateaux auront donc toujours accès à leur bateau afin de pouvoir décharger leur matériel.

M. Ruffieux acquiesce.

Un commissaire prend la parole et évoque le caractère amovible de ces pavillons. Il se demande alors pourquoi ne pas imaginer quelque chose de fixe qui puisse rester toute l'année.

M. Ruffieux répond que le problème des édicules fixes est toujours le même; ces emplacements finissent systématiquement par déborder en dehors de leur espace réservé. Il ajoute que les normes diffèrent en outre énormément, ainsi que les coûts. Il rappelle par ailleurs que le plan de site ne permet pas de faire n'importe quoi.

M. Pizzoferrato prend la parole et explique que la pratique actuelle est saisonnière et que les commerçants n'auraient pas un chiffre d'affaires suffisant pendant l'hiver. Il signale encore que d'autres activités doivent également reprendre leur droit durant la mauvaise saison. Il pense toutefois que, si 14 édicules ne se justifient pas en basse saison, il serait peut-être envisageable d'en laisser deux ou trois.

M. Buensod ajoute qu'il en va de même avec les vendeurs de souvenir.

Une commissaire mentionne alors que son groupe est très intéressé par ce projet. Elle évoque par contre les remarques et les objections du public concernant les pavillons et elle se demande s'il ne faudrait pas concevoir deux ou trois prototypes différents afin de pouvoir nourrir le débat. Elle se demande en outre s'il est envisageable de laisser la possibilité de stands plus variés. Elle imagine à cet égard des stands de cuisine exotique.

M. Ruffieux répond que des études complémentaires ont été demandées pour les pavillons et que le jury s'est prononcé pour ce prototype. Il précise que ce choix semble logique et il remarque que les membres du jury étaient à même de statuer. Il mentionne ensuite qu'il est envisagé de laisser la possibilité aux exploitants de proposer des plats du jour. Il pense que l'ouverture est donc existante.

La commissaire déclare alors que son groupe ne remet pas en question le concours, mais qu'il se demande si plusieurs prototypes n'auraient pas permis d'ouvrir le débat de manière plus importante.

M. Ruffieux répond que c'est finalement une question de goûts et de couleurs. Il précise en outre que proposer plusieurs prototypes auraient occasionné un coût plus important.

Le président remarque que le prototype est indépendant de la motion.

M. Ruffieux acquiesce et mentionne que son coût est pris sur le budget de fonctionnement. Il ajoute qu'il était nécessaire de pouvoir tester ce pavillon.

Un commissaire demande ensuite combien de W.-C. seront remplacés et combien de W.-C. sont payants pour le moment.

M. Gfeller répond qu'il existe pour le moment sept W.-C. autour de la rade et que seul l'un d'entre eux est accessible aux personnes handicapées. Il ajoute qu'il est nécessaire d'étudier cette problématique, laquelle a en l'occurrence été répartie en trois lots. Il mentionne que deux nouveaux W.-C. vont tout d'abord remplacer deux installations en très mauvais état et que deux autres W.-C. seront intégrés dans le local des Mouettes. Il signale ensuite qu'une étude comparative est en cours sur des toilettes, placées à Plainpalais, qui ont été payantes pendant six mois et qui sont maintenant gratuites. Il termine en déclarant que le Conseil administratif tranchera en définitive.

Le commissaire demande combien de W.-C. la rade comptera en fin de compte.

M. Gfeller répond sept. Il rappelle par ailleurs que tous les W.-C. de la Ville de Genève sont gratuits.

Le commissaire demande alors plus de détails au sujet des stands de la rotonde du quai Wilson.

M. Matthey répond que les étalagistes craignent que les touristes ne dépassent pas les bains des Pâquis et que leur implantation après cette «limite» soit leur mort assurée.

Le commissaire demande à qui appartiendra le mobilier des terrasses des pavillons.

M. Brulhart répond que le couvert de ces terrasses appartiendra à la Ville de Genève et le mobilier à l'exploitant selon un cahier des charges bien précis.

Le commissaire demande quels seront les pavillons qui resteront en hiver.

M. Ruffieux répond que cela reste encore à définir.

M. Brulhart signale que les pavillons de vente de tickets resteront évidemment toute l'année.

Le commissaire se demande ensuite si la localisation actuelle des pavillons ne permet pas de protéger le quai du bruit du trafic.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

M. Matthey répond que la réflexion est à l'inverse. Il ajoute que ces pavillons ne sont de toute façon pas des systèmes de protection contre le bruit.

Le commissaire demande alors ce qu'il en sera des vélos.

M. Gfeller répond que la proposition sur laquelle la commission doit se prononcer ne concerne pas les vélos. Il rappelle alors que la commission étudie par ailleurs un projet de passerelle pour les cyclistes. Il précise que ce sont les connexions avec les quais qui posent encore certains problèmes.

Le commissaire déclare ne pas comprendre pourquoi ce projet de bande cyclable est indépendant de celui du réaménagement de la rade.

M. Gfeller répond que la conception directrice existe déjà par le biais du plan de site. Il répète que la réflexion générale est étalée en plusieurs étapes.

Un commissaire prend la parole et propose alors aux commissaires de se rendre aux toilettes de Plainpalais et d'essayer d'en sortir. Il demande ensuite ce qu'il en est de l'éclairage de la rade.

M. Ruffieux répond que l'éclairage traditionnel restera en plus des éclairages disposés dans les arbres et des éclairages des pavillons.

Un commissaire se demande ensuite si les commerçants seront obligés de louer ces pavillons à la Ville de Genève et s'ils auront une compensation par rapport à leur matériel actuel.

M. Brulhart répond que les débats lors des concertations ont porté sur une exploitation idéale.

M. Buensod rappelle alors que les exploitants sont au bénéfice d'une autorisation à titre précaire, renouvelable chaque année. Il précise que cette autorisation ne prévoit pas le rachat des installations anciennes. Il ajoute qu'il est par ailleurs imaginable que les édicules existants soient déjà amortis depuis longtemps.

M. Pizzoferrato ajoute que les exploitants connaissent depuis plusieurs années les projets de la Ville de Genève concernant la rade et qu'ils n'ont donc pas entrepris de gros investissements. Il explique ensuite que la mise à disposition de ces pavillons se fera pendant une première période de cinq ans. A échéance, la Ville de Genève prendra en compte la valeur résiduelle des investissements si les autorisations ne sont pas reconduites.

Un commissaire prend la parole et déclare qu'il n'est pas possible de rater ce projet dont l'importance est majeure pour Genève. Il se demande en l'occurrence s'il ne faudrait pas envisager un déplacement test des pavillons actuels. Il ajoute qu'il serait peut-être pertinent de prévoir une exploitation à l'année de certains établissements, même si les investissements à faire sont plus lourds. Il remarque

ensuite que tous les commerçants n'ont pas été systématiquement informés des projets de la Ville. Il se demande ensuite quel est le coût total de l'ensemble du projet.

M. Ruffieux répond que le coût total est de 8 millions.

Le commissaire demande quel est le planning.

M. Ruffieux répond que la première étape se fera d'ici à deux ans. Il ajoute qu'il est difficile d'être précis quant au reste de la démarche.

Un commissaire se demande alors comment il sera possible de négocier la qualité des offres proposées par les exploitants.

M. Pizzoferrato répond que la qualité sera garantie par les cahiers des charges. Il précise qu'il sera en outre possible de dénoncer un contrat si le cahier n'est pas respecté. Il mentionne ensuite que le prototype de pavillon va également tester différents produits afin de savoir quelle peut être la demande. Il signale que ce cahier des charges sera affiné grâce à ce prototype.

M. Buensod évoque alors l'établissement La Terrasse, en face de Marti Marine, qui fonctionne de manière similaire.

Un commissaire se demande quelle est l'opinion des restaurateurs qui bordent la rade.

M. Pizzoferrato répond qu'aucune autorisation de leur part n'est nécessaire. Il mentionne ensuite que ces deux types d'établissements offrent des services distincts et très différenciés.

Le commissaire demande s'il est possible de consulter le cahier des charges.

M. Pizzoferrato répond qu'il n'est pas encore suffisamment élaboré.

Un commissaire prend la parole et déclare que le mobilier est évidemment très important. Il demande alors instamment que le mobilier en plastique soit banni et il mentionne que Genève peut se permettre d'avoir des chaises en bois sur les terrasses de ses bistros, même si la commune doit participer financièrement pour ce faire.

M. Pizzoferrato répond qu'il est effectivement prévu que le plastique soit supprimé. Il rappelle alors que les terrasses sont une priorité en raison de leur dimension publique.

M. Buensod rappelle que cela a été fait pour la place du Molard et qu'un accord a été passé avec les différents établissements.

Le commissaire demande que cette question soit inscrite très clairement dans le rapport.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Un commissaire demande quelle est la redevance actuelle de ces exploitants et quelle sera l'augmentation de cette redevance.

M. Buensod répond que la redevance s'élève à 52 francs le mètre carré par saison, soit 10 000 francs à 12 000 francs par an.

M. Pizzoferrato ajoute que, étant donné le rôle de la Ville et son investissement dans les pavillons, les redevances seront ajustées. Il précise que les frais de raccordement ne seront pas pris en compte dans les redevances et que la Ville s'assurera que les exploitants peuvent supporter le prix de la redevance.

M. Matthey rappelle que les exploitants prennent à leur charge l'entier de leur matériel pour le moment.

La commission remercie les différents représentants de l'administration.

Séance du 10 mai 2005

Audition de M^{me} Pascale Marie Pacozzi, architecte-urbaniste au Service des monuments et des sites, Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement

M^{me} Pacozzi prend la parole et mentionne être attachée au Service des monuments et des sites et être en charge du suivi des projets de la Ville de Genève pour les sites protégés. Elle précise qu'elle a siégé dans le jury du concours sur les pavillons.

Le président remarque alors qu'il existe une contradiction entre l'administration et son projet et les utilisateurs de la rade.

M^{me} Pacozzi déclare qu'elle répondra volontiers aux questions en signalant que son service n'est pas partie prenante dans ce projet. Elle remarque encore que le plan de site de la rade prévoit que la Ville, le Canton et la CMNS se prononcent sur les projets concernant la rade. Elle ajoute n'être donc pas intervenue dans les relations avec les utilisateurs.

Le président remarque qu'elle est, par contre, intervenue au niveau du concours. Il se demande si elle a été consultée au sujet des récriminations des usagers dans le cadre de ce concours.

M^{me} Pacozzi rappelle que ce projet est entièrement inhérent à la Ville de Genève et qu'elle n'a donc pas été associée aux négociations menées avec les utilisateurs. Elle mentionne tout de même avoir eu les informations que la Ville lui a transmises.

Le président demande si elle a obtenu des informations au sujet des cuisines.

M^{me} Pacozzi répond qu'elle n'a pas eu les détails, puisque cette question ne relève pas de la compétence de son service. Elle ajoute que les cuisines ont, en outre, été soumises à l'inspection du travail. Elle remarque par ailleurs que le souhait du directeur de l'Office du tourisme était d'améliorer la petite restauration sur la rade.

Le président remarque qu'elle n'a donc pas été consultée à l'égard de ces cuisines.

M^{me} Pacozzi répond par la négative.

Le président demande si elle a été consultée à l'égard des dimensions de ces pavillons.

M^{me} Pacozzi répond qu'il était prévu que ces derniers soient facilement déplaçables. Elle mentionne qu'il était également souhaitable de pouvoir regrouper ces pavillons afin d'éviter l'essaimage. Elle précise que les dimensions sont à cet égard importantes.

Le président demande si les exigences des utilisateurs ne lui ont pas été soumises.

M^{me} Pacozzi répond avoir regardé si les dimensions étaient correctes pour le travail tout en se basant sur la confiance accordée à la Ville.

Un commissaire demande pourquoi avoir choisi ce projet plutôt qu'un autre.

M^{me} Pacozzi répond que le choix a été opéré selon une série de critères, lesquels devaient assurer une égalité de traitement. Elle déclare que ce pavillon entrait parfaitement dans la cible. Elle remarque encore qu'après le concours deux projets sont restés en lice, des projets pour lesquels ont été demandées quelques précisions techniques. Il fallait en effet encore résoudre le problème des couverts.

Elle ajoute que le projet gagnant a répondu à toutes les requêtes en améliorant encore le concept original, ce qui n'était pas le cas du projet rival qui nécessitait une intervention dans le sol et entrait en conflit avec les candélabres.

Le commissaire demande qui a défini les critères.

M^{me} Pacozzi répond que les critères sont connus et sont toujours repris de concours en concours. Elle mentionne que son service a alimenté le critère de l'insertion dans le site.

Le commissaire demande si ces critères étaient connus des participants.

M^{me} Pacozzi acquiesce.

Le commissaire demande si la CMNS s'est déjà prononcée.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

M^{me} Pacozzi répond qu'elle n'a pas encore été consultée et qu'elle le sera lorsque les demandes d'autorisation de construire auront été déposées. Elle signale cependant qu'un membre du jury, M. Auberson, appartient à la CMNS.

Un commissaire demande si l'esthétisme était l'un des critères.

M^{me} Pacozzi répond qu'il a été souhaité quelque chose de simple et de contemporain. Elle ajoute que la pérennité de ces pavillons était également un souci du jury. Elle mentionne encore qu'il est difficile de dissocier l'esthétisme de la valeur symbolique d'un tel objet. Elle termine en mentionnant que le projet gagnant a su convaincre des personnes très différentes.

Un commissaire demande s'il a été imaginé de pouvoir accoler deux pavillons.

M^{me} Pacozzi répond qu'un des projets présentés proposait cette option, mais elle remarque qu'un regroupement de pavillons ne signifie pas forcément les adjoindre entre eux. Elle déclare encore que les trois types de pavillon se déclinent selon la même idée avec un avant-toit, permettant même, au besoin, de former des passages couverts.

Un commissaire demande s'il a été souhaité avoir des pavillons à l'année dans l'analyse de situation qui a été faite.

M^{me} Pacozzi répond que c'était effectivement une demande de la Ville de Genève. Elle signale que les pavillons pour les Mouettes genevoises restent en effet toute l'année en place.

Un commissaire demande si les localisations étaient indiquées dans le concours.

M^{me} Pacozzi répond travailler également dans le groupe rade et être donc au courant de nombre de détails. Elle mentionne alors qu'avoir un plan fixe des différents éléments le long de la rade serait une bonne chose. Elle ajoute que certains pôles doivent demeurer, comme l'arrêt pour les bus. Elle termine en mentionnant qu'une ou deux places étaient donc indiquées dans le concours comme des lieux devant accueillir des pavillons.

Le commissaire demande ensuite si la CMNS se prononcera tant sur les pavillons que sur leur emplacement.

M^{me} Pacozzi répond que la CMNS devra en effet être consultée sur ces deux aspects. Elle rappelle encore que, si ces pavillons sont mobiles, des infrastructures comme les arrivées d'eau devront être créées.

Le commissaire demande encore si la distance au bord de l'eau est une intention affirmée.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

M^{me} Pacozzi répond que c'est une demande de la Ville de Genève. Elle ajoute que la position reste encore à définir. Elle précise par ailleurs qu'il a été demandé de placer ces pavillons de manière transversale.

Un commissaire demande si ce projet a été choisi par défaut ou si l'adhésion des membres du jury a été totale.

M^{me} Pacozzi répond que tous les projets qui auraient été choisis par adhésion auraient dû être développés. Elle rappelle alors que, lors d'un premier tour, les projets ne sont généralement pas détaillés. Elle signale ensuite que le projet gagnant a séduit tout le monde. Elle ajoute qu'elle était personnellement très à l'aise avec ce projet qu'elle a pu défendre aisément.

Le commissaire évoque ensuite le bar La Terrasse (en face de Marti Marine), qui est sur un site de l'Etat alors que les pavillons se trouveront sur le territoire de la Ville de Genève. Il se demande si cette situation n'est pas injuste.

M^{me} Pacozzi répond ne pas être compétente en la matière.

Une commissaire demande s'il y avait des critères de fonctionnalité pour les utilisateurs. Elle demande en outre si l'intérieur des pavillons a été pris en compte.

M^{me} Pacozzi répond qu'il y avait un critère de fonctionnalité, notamment à l'égard des dimensions. Elle explique qu'il était nécessaire d'avoir suffisamment de plans de travail. Elle rappelle que c'est un cuisiniste qui s'est penché sur cette question et que l'intérieur en bois peut être facilement rafraîchi ou modifié en fonction de l'utilisateur.

Un commissaire demande si les sols ont été étudiés.

M^{me} Pacozzi répond par la négative et déclare que les pavillons seront posés sur les pavés. Elle mentionne que la seule contrainte qui a été fixée était d'avoir les pavillons et les terrasses sur une surface plane et horizontale.

Le commissaire demande si les personnes travaillant sur le lac ont été prises en compte dans la démarche.

M^{me} Pacozzi répond que cette question relève du concept général de l'aménagement de la rade.

Le commissaire se déclare ensuite angoissé de voir une architecture systématiquement cubique. Il rappelle que le pourtour de la rade possède, au contraire, des bâtiments aux formes généreuses.

M^{me} Pacozzi répond que le cube est une forme plus simple.

Un commissaire demande si d'autres villes ont réalisé des pavillons similaires.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

M^{me} Pacozzi acquiesce.

Le commissaire remarque que ce projet est donc relativement banal.

M^{me} Pacozzi acquiesce.

Un commissaire demande si elle pense que ce projet rencontrera l'adhésion de la population.

M^{me} Pacozzi répond qu'il est difficile de répondre à cette question. Elle rappelle cependant qu'il y a toujours des gens qui sont insatisfaits.

Un commissaire demande quelle est la durée de vie de ces pavillons.

M^{me} Pacozzi répond qu'il est nécessaire que ce pavillon soit résistant. Le commissaire remarque que ces édifices seront donc toujours là dans dix ans. M^{me} Pacozzi acquiesce.

Le commissaire rappelle alors qu'un prototype doit être placé sur la rade cet été. M^{me} Pacozzi acquiesce.

M^{me} Pacozzi se retire.

Séance du 24 mai 2005

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de M. Michel Ruffieux, directeur de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions, de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et de MM. Claude Brulhart et Dominique Matthey, architectes au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

M. Ferrazino prend la parole et rappelle que le mandataire de l'AGESL qui a été entendu par la commission est la même personne qui représentait la Ville de Genève dans le dossier du Casino. Il espère que l'issue de ce projet sera meilleur. Il ajoute qu'il est évident que les utilisateurs ont des craintes, puisqu'ils seront locataires après avoir été propriétaires de ces pavillons. Il rappelle ensuite les enjeux de ce projet et évoque le concours d'architecture. Il précise que le résultat qui en est ressorti donne une ligne sobre et contemporaine aux futurs pavillons. Il ajoute que l'option en métal, à l'extérieur, a été privilégiée pour des questions de pérennité, alors que les revêtements en bois à l'intérieur permettent une adaptation personnalisée pour chaque utilisateur. Il explique ensuite que la réalité des coûts des utilisateurs n'est pas tout à fait égale à la charge qu'ils prétendent assumer, puisque cette dernière ne prend pas en compte le remboursement de ces édifices. Il remarque encore être prêt à négocier les prix avec les utilisateurs. Il rappelle ensuite que le prototype sera installé à la fin du mois de juin et qu'il est donc nécessaire d'être à présent très rapide.

Un commissaire remarque que les édicules seront en bronze à l'extérieur. Il se demande si la chaleur ne sera pas un problème.

M. Brulhart répond que ces pavillons posséderont plusieurs systèmes d'aération incorporés avec un toit froid.

Le commissaire demande ce qu'il en est de la dilatation du métal.

M. Brulhart répond que ces pavillons seront faits d'un système sandwich qui a été validé par le constructeur et qui permet un jeu entre les plaques. Il précise que ce système n'est pas une innovation. Il évoque ensuite le bois intérieur et explique que les meubles seront recouverts par du stratifié pour garantir l'hygiène. Il ajoute que cela permettra en outre d'adopter des couleurs spécifiques au choix des utilisateurs.

Un commissaire demande quel sera l'emplacement du prototype.

M. Ferrazino répond que ce ne sera finalement pas Baby-Plage, car la première personne qui était intéressée s'est retirée pour des raisons de santé. Il ajoute que le Service des agents de ville et du domaine public a toutefois trouvé un couple exploitant un pavillon de souvenirs, intéressé par ce projet. Il précise que, si ce dernier avorte, ce couple sera remboursé par la Ville. Il mentionne que le nouvel emplacement envisagé se trouve juste avant l'entreprise de location de bateaux et école de navigation Les Corsaires, à proximité de la jetée des Eaux-Vives.

M. Matthey signale que M. Urben est d'accord avec cet emplacement. Il ajoute qu'il a fallu déplacer quelques bateaux. Il rappelle ensuite qu'il était souhaité que ces pavillons servent de la petite restauration ainsi que de l'alcool. Il explique encore que le Service des amarrages a également souhaité supprimer les «dents creuses» en unifiant les emplacements d'hivernage des bateaux. L'emplacement ainsi dégagé a permis d'envisager l'établissement de ce pavillon.

Une commissaire déclare que les commerçants craignent pour les dimensions de ces pavillons. Elle se demande en outre ce qu'il en est de la pérennité des intérieurs.

M. Brulhart répond que plusieurs séances de concertation se sont déroulées avec les commerçants et que les équipements ont été validés par les utilisateurs ainsi que par un cuisiniste. Il ajoute que ces pavillons seront plus longs et permettront de ranger le matériel qui est pour le moment disséminé, ainsi que les poubelles. Il ajoute que les panneaux intérieurs sont interchangeable facilement.

M. Matthey ajoute que le débat avec les utilisateurs a porté sur la largeur de ces pavillons, lesquels devraient mesurer de 2,45 m à 4 m. Il précise que la plupart des pavillons actuels mesurent 2,80 m.

La commissaire demande ensuite ce qu'il en est du nombre de place sur les terrasses.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

M. Brulhart répond que les terrasses devraient compter 120 places, mais que cela dépend des trames. Il mentionne que les terrasses de 148 places actuelles sont très serrées, alors que le projet propose des espaces plus aérés. Il précise qu'il sera possible de resserrer les rangs des tables.

Un commissaire se demande s'il serait envisageable d'imaginer un pavillon en dur qui resterait toute l'année.

M. Ferrazino acquiesce et remarque que l'expérience de cet été permettra de préciser ce point.

M. Ruffieux prend la parole et mentionne qu'une construction en dur soulève un certain nombre de problèmes, puisque la rade fait l'objet d'un plan de site.

Le commissaire déclare alors que ce projet est très important et qu'il ne doit pas aboutir à un échec. Il signale ensuite qu'il existe quelques préjugés sur l'esthétique de cet édicule et il se demande s'il serait possible de demander l'avis de la population en parallèle à l'expérience qui sera faite cet été. Il pense que ce projet devrait en effet remporter l'adhésion de la population.

M. Ferrazino répond qu'en matière d'aménagement il n'y a jamais d'unanimité. Il ajoute que suivre le procédé proposé par le commissaire aurait empêché le projet de la place du Molard de voir le jour. Il rappelle alors que des avis ont été demandés à différentes associations, aux hôtels bordant la rade ainsi qu'aux riverains et qu'un concours a été réalisé avec un jury très large. Il explique qu'engager une nouvelle procédure de consultation plus large risquerait de remettre en question le premier résultat pour aboutir à un second résultat tout autant polémique. Il rappelle ensuite que le but n'est pas le réaménagement de la rade mais bien de revaloriser cette dernière. Il termine en déclarant qu'il n'aimerait pas paralyser la situation pour les vingt prochaines années, alors que rien n'a jamais été fait pour la rade.

M. Matthey rappelle qu'il y a déjà une unanimité concernant la volonté de modifier la situation actuelle.

M. Ferrazino rappelle alors que ce projet ne coûtera pas un sou à la collectivité puisqu'il sera amorti en dix ans.

Le commissaire signale alors que les exploitants ont déclaré avoir été mis devant le fait accompli. Il aimerait savoir si l'administration les a revus depuis la procédure de consultation.

M. Ruffieux répond par la négative. Il explique ensuite que le domaine public appartient à tout le monde et à personne et que des rotations entre les utilisateurs doivent avoir lieu. Il ajoute que les avis des exploitants ont été pris en considération sans exagération. Il rappelle encore que, dans dix ans, les exploitants ne seront peut-être plus les mêmes qu'actuellement.

Le commissaire se demande ce qu'il faut penser du bar La Terrasse, au quai du Mont-Blanc, et de ses privilèges.

M. Matthey répond que les pavillons vendront de l'alcool et que ce bar sera donc mis en concurrence.

Un commissaire demande si le prototype sera installé toute la saison.

M. Ferrazino acquiesce.

Le président demande s'il y a un plan financier précis sur la rentabilité de ce projet.

M. Matthey répond que les loyers sont simples à calculer mais qu'il est évident qu'il faudra les adapter à la réalité des exploitants, un exercice en l'occurrence plus difficile.

M. Ferrazino ajoute que le loyer envisagé permettra d'être très concurrentiel. Il signale qu'il serait possible de demander 50 000 francs par année mais que c'est plutôt 35 000 francs qui seront demandés.

Une commissaire demande ensuite quels sont les exploitants qui ont été reçus et à quelle date.

M. Brulhart répond qu'il y a des procès-verbaux qui pourront donner ces informations à la commission.

M. Matthey ajoute que c'est une délégation de l'association qui a été rencontrée par la Ville. Il remarque encore que la CGN et les Mouettes ont également été consultées.

Une commissaire remarque que le pavillon sera en continuité de la terrasse.

M. Brulhart répond que le pavillon sera placé perpendiculairement à l'eau et que les terrasses seront effectivement dans sa continuité.

M. Matthey mentionne que le projet a donc évolué en fonction des demandes des exploitants.

Le président remarque que la Ville de Genève est donc prête à faire un pas en direction de cette association. Il ajoute que le cahier des charges et les loyers n'ont pas encore été envoyés aux exploitants. Il pense qu'il serait judicieux de rassurer ces personnes rapidement.

M. Matthey répond connaître les tensions existantes. Il pense cependant que le prototype calmera les esprits.

M. Ferrazino et ses collaborateurs se retirent, avec les remerciements de la commission.

Séance du 6 septembre 2005

La présidente rappelle la problématique et mentionne que l'évaluation des résultats du pavillon test sera finie le 9 septembre.

Une commissaire intervient et mentionne que le questionnaire était encore distribué aux clients la semaine passée. Elle se demande comment une synthèse pourra être faite en si peu de temps.

Un commissaire répond que cette évaluation est réalisée régulièrement.

Un commissaire rappelle alors qu'il avait proposé à M. Ferazzino de demander l'avis de la population, suggestion dont le magistrat s'était moqué. Il est donc étonné de voir que ce dernier a finalement opté pour cette démarche. Il propose ensuite de demander à la presse les résultats de ses sondages.

Un commissaire propose l'audition du tenancier de ce pavillon.

La présidente propose alors l'audition de M. Matthey, chef de ce projet.

Le commissaire propose encore l'audition d'un autre tenancier.

La présidente répond que cette audition a déjà été faite.

Le commissaire propose encore l'audition de l'Association des propriétaires de bateaux.

La présidente passe au vote de l'audition du tenancier du pavillon test. L'audition est acceptée à l'unanimité de la commission.

La présidente passe au vote de l'audition de M. Matthey. L'audition est acceptée à l'unanimité de la commission.

La présidente passe au vote de l'audition de l'Association des propriétaires de bateaux. Cette audition est acceptée par 3 oui (1 R, 2 L) et 10 abstentions (1 L, 1 DC, 1 UDC, 3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve).

La présidente passe encore au vote de l'envoi d'un courrier à la presse pour lui demander les résultats des sondages effectués. Ce courrier est accepté à l'unanimité.

Séance du 4 octobre 2005

Audition de MM. Dominique Matthey et Claude Brulhart, architectes au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

M. Brulhart distribue les résultats des sondages effectués par la Ville de Genève ainsi qu'une revue de presse. Il signale ensuite que le sondage du *Matin*

a duré une semaine et que ses résultats démontrent que le projet de la Ville est bien reçu au sein de la population. Il évoque ensuite les questions inscrites sur les sets de table du pavillon test en rappelant que l'enjeu est également d'étendre l'offre tout en veillant à la qualité des produits. Il remarque que le pavillon a très bien fonctionné et que, sur les 530 personnes qui ont voté, 70% sont en faveur de la démarche. Il précise que 62% des votants sont satisfaits du concept proposé et que le mobilier, la localisation et une offre élargie sont des aspects qui ont eu un certain succès auprès de la population. Il ajoute que le sondage de la Ville et celui du *Matin* se recoupe. Il mentionne encore que seuls 19% des votants étaient opposés au pavillon. Il explique que certains n'aiment pas la couleur et que d'autres espèrent que ce type de pavillon ne se multipliera pas. Il précise que toutes les professions étaient représentées.

Un commissaire demande quand s'est terminé le relevé de ces bulletins. M. Matthey répond à mi-septembre. Il ajoute que le sondage continue.

Un commissaire demande à quel moment ce sondage a débuté. M. Brulhart répond le 14 juillet.

Le commissaire se demande si ce laps de temps est suffisant. M. Matthey répond que beaucoup de clients n'ont pas rempli les bulletins. Il rappelle encore que le questionnaire était distribué uniquement au moment des repas.

M. Matthey remarque que les personnes qui ont répondu l'ont fait en toute connaissance de cause puisqu'il s'agissait de clients de ce pavillon.

Le commissaire demande si la communication était bien faite. Il remarque, en l'occurrence, qu'il n'y avait pas de panneau évoquant le sondage.

M. Brulhart se demande s'il aurait fallu faire une conférence de presse.

Une commissaire rappelle que le nombre de 500 personnes est considéré comme significatif en sociologie. Elle ajoute que les non-réponses doivent normalement se classer comme telles et non dans une autre rubrique.

Un commissaire mentionne qu'il avait suggéré à M. Ferrazino de faire un sondage. Il ajoute que cet exercice s'est finalement déroulé malgré les doutes du magistrat.

M. Brulhart pense que le magistrat était sceptique à l'égard d'un sondage tous azimuts et qu'il a préféré une enquête plus cadrée.

M. Matthey explique ensuite que le set de table en guise de bulletin a été retenu après une réflexion qui avait établi un certain nombre de suggestions.

Un commissaire se demande s'il est normal que la question financière n'apparaisse pas dans le sondage. Il demande ensuite quel est le sentiment de l'administration.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

M. Matthey répond que la question financière doit trouver une réponse dans le cadre du Conseil municipal et non auprès de la population.

M. Brulhart rappelle que le pavillon a coûté 300 000 francs.

Le commissaire se demande ensuite si les gens qui ont répondu au questionnaire n'étaient pas dans une situation qui les disposait à être en faveur de ce projet.

M. Brulhart rappelle que l'opération est neutre, puisque l'investissement sera remboursé par les loyers des pavillons.

M. Matthey signale ensuite qu'un bilan sera fait avec l'exploitant. Il mentionne que le problème devant être réglé demeure la lumière. Il signale que les pavillons voisins résolvent ce problème avec une surcharge de lampions.

M. Brulhart ajoute que les supports des terrasses sont disproportionnés. Il pense en outre que l'aménagement intérieur devrait être revu.

M. Matthey ajoute que le déroulement de la bâche est également malaisé.

M. Brulhart signale ensuite que les chaises longues ont été par ailleurs très appréciées. Il remarque encore que M. Chabbey avait envie d'installer des tables hautes du côté de la rue afin de permettre aux clients de boire un café debout.

M. Matthey déclare enfin qu'il ne sera pas intéressant d'augmenter la taille des terrasses puisque la plupart d'entre elles, autour de la rade, sont généralement à moitié pleines.

Un commissaire se demande de quelle manière M. Chabbey s'est impliqué dans le sondage. Il remarque en effet que le nombre de réponses démontre qu'il n'y a eu que huit bulletins de remplis chaque jour. Il mentionne avoir dû demander ce bulletin lorsqu'il s'est rendu dans ce pavillon.

M. Brulhart répond qu'il a été demandé à M. Chabbey de répartir les sets de table. Il ajoute que, ne connaissant pas la dynamique de ce commerce, M. Chabbey ne travaillait qu'avec un seul collaborateur. Il pense que cela explicite sans doute pourquoi l'attention à propos de ce bulletin n'était pas constante.

Un commissaire demande si le dépouillement progressif des bulletins a permis de modifier certaines choses.

M. Matthey répond par la négative et mentionne que le seul changement qui a été opéré concernait les bacs à fleurs.

Un commissaire demande si M. Chabbey exploitait un autre pavillon au préalable.

M. Matthey répond qu'il exploitait la buvette du centre sportif de Vessy. Il remarque que M. Chabbey a pris au pied levé cette exploitation.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Un commissaire demande si ces pavillons pourraient être agrandis afin d'accueillir une chambre froide.

M. Matthey répond qu'il est nécessaire de réfléchir à cette question. Il mentionne qu'il serait envisageable d'avoir une grande chambre froide sur la rade desservant les différents pavillons. Il ajoute que la précipitation, au début de l'exercice, n'a pas permis de tester plusieurs solutions.

M. Brulhart ajoute que ce pavillon a des dimensions qui ont été validées.

Un commissaire évoque alors les bacs à fleurs en signalant que nombre de personnes ont considéré que ces décorations étaient insuffisantes.

M. Brulhart répond que les délais n'ont pas permis de s'occuper correctement de cette question.

Un commissaire demande pourquoi les exploitants potentiels précédents se sont retirés.

M. Matthey répond que le candidat précédent pensait que le loyer était de 100 000 francs alors qu'il lui avait été dit à plusieurs reprises qu'il était de 33 000 francs. Il ajoute qu'un courrier a spécifié le montant du loyer.

M. Brulhart pense qu'il a eu quelques craintes. Il signale qu'il a fallu trouver en trois semaines un nouvel exploitant pour ce pavillon test.

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas trouver un concept pour fleurir ces pavillons.

M. Brulhart répond que la question a été posée aux architectes, lesquels n'ont pas apporté de solution convaincante. Il signale alors que le Service des espaces verts et de l'environnement est en train de procéder à des essais.

Un commissaire demande où seront déposés ces pavillons pendant la mauvaise saison.

M. Matthey répond que les huit buvettes et les pavillons de souvenirs seront enlevés durant l'hiver. Il précise que plusieurs sites sont envisagés, notamment à l'avenue de France.

Un commissaire mentionne ensuite qu'il a toujours été dit que ces pavillons devaient être amovibles. Il se demande s'il était prévu qu'ils seraient fixes.

M. Brulhart répond qu'il n'est pas possible de construire en dur sur le pourtour de la rade en raison du plan de site. Il ajoute que les pavillons qui resteront pourront être enlevés au besoin.

Un commissaire se demande s'il serait possible d'envisager une terrasse de type parisienne, permettant une exploitant hivernale.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

M. Brulhart répond qu'il faudrait développer cette idée, laquelle n'a pas été prévue.

La présidente demande quelle est la réaction de l'entourage commerciale. Elle se demande également combien d'exploitants actuels seraient intéressés à avoir un nouveau pavillon. Elle se demande finalement quel est le chiffre d'affaires de ces commerçants.

M. Brulhart répond que les commerçants ne sont pas en faveur de ce projet. Il signale cependant que la liste d'attente des personnes intéressées à exploiter la rade est longue.

M. Matthey ajoute que son service reçoit toutes les deux semaines une demande pour exploiter l'un de ces pavillons.

M. Brulhart précise que les commerçants se sont à présent assouplis.

M. Matthey remarque que M. Hediger s'est engagé à ne pas remettre les droits des exploitants actuels. Il signale ensuite que les chiffres d'affaires oscillent entre 300 000 francs et 1 million.

Un commissaire pense que ces chiffres sont fantaisistes et que les chiffres d'affaires doivent plutôt approcher les 2 millions. Il mentionne ensuite que les exploitants n'ont jamais été opposés à ce nouveau pavillon.

M. Matthey rappelle alors que les exploitants actuels ont profité de la situation pendant des années et qu'ils se sont finalement laissés aller, tant à l'égard de l'hygiène que de la surface au sol de leur exploitation.

La présidente voudrait ensuite savoir si la Ville pourra demander que les pavillons proposent des produits régionaux.

M. Matthey répond que c'est au Conseil municipal de définir ce genre de choix.

Un commissaire demande si le chimiste cantonal est venu vérifier cet édifice.

M. Matthey acquiesce. Il rappelle que le projet lui avait été soumis au préalable.

M. Brulhart et M. Matthey se retirent avec les remerciements de la commission.

Audition de M. Laurent Chabbey, tenancier du pavillon test

M. Chabbey prend la parole et explique avoir été contacté un mois avant l'ouverture du pavillon dont il assure l'exploitation. Il ajoute qu'il n'avait jamais

travaillé au préalable sur la rade. Il mentionne ensuite que le cahier des charges était précis et qu'il ne permettait pas de faire de la friture ou des grillades. Il signale qu'un concept de pâtes a donc été dégage. Il explique encore que le conteneur a été meublé avec le matériel qu'il utilise pour les manifestations, puisque le contrat s'étend uniquement sur quatre mois. Il remarque, cela étant, que l'exercice s'est très bien déroulé avec une baisse pendant les Fêtes de Genève en raison d'une attraction voisine qui dissimulait son pavillon.

Une commissaire demande quelle est la société qu'il gère habituellement.

M. Chabbey répond que sa société s'appelle Live Cattering et qu'il travaille en général pour des manifestations. Il ajoute qu'il travaille également en tant que traiteur. La commissaire demande s'il s'agit de la même raison sociale. M. Chabbey acquiesce.

La commissaire demande ensuite s'il sait combien de clients ont mangé ou bu dans ce pavillon.

M. Chabbey répond que 80% de ses clients sont attirés par le bord de l'eau et qu'ils consomment assis. Il déclare ensuite que, lors d'une journée moyenne, il parvient à un résultat oscillant entre 30 francs et 75 francs par chaise, par jour.

Un commissaire demande ce qui manque à ce pavillon test.

M. Chabbey répond que toutes les théories se valent. Il mentionne ensuite qu'il ne souhaiterait pas, par exemple, voiler la terrasse en raison du vent. Il ajoute que le volume du pavillon est suffisant pour l'importance de la terrasse. Il signale par contre que l'électricité est insuffisante et que l'absence de hotte de ventilation ne permet pas de faire de la friture, ce qui est regrettable puisque l'endroit se prête à une ambiance festive appelant ce type de nourriture.

Un commissaire remarque ensuite que 500 personnes ont répondu au sondage, soit huit personnes chaque jour. Il se demande pourquoi il n'y a pas eu plus de personnes sondées.

M. Chabbey répond que le sondage a été bien suivi les premières semaines. Il mentionne toutefois que rapidement des gens venaient prendre des sets sans consommer et qu'il a dû définir des moments de distribution. Il précise par ailleurs que nombre de personnes n'ont pas pris la peine de répondre.

Une commissaire demande si cela signifie que le pavillon était surtout fréquenté par des touristes.

M. Chabbey répond par la négative et déclare que sa clientèle est régulière et que, après avoir rempli le questionnaire, elle ne le faisait plus.

Un commissaire demande combien de couverts il réalise chaque jour.

M. Chabbey répond une trentaine à midi et une quarantaine le soir.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Un commissaire remarque que la terrasse n'est donc pas trop petite.

M. Chabbey signale qu'il faut encore ajouter les personnes qui viennent manger des glaces. Il remarque en outre que, dans la mesure où il n'avait pas le droit de faire de publicité, son pavillon est resté très discret.

Le commissaire demande combien de clients assis il accueille chaque jour.

M. Chabbey répond une quinzaine par chaise.

Le commissaire demande si la terrasse est assez grande.

M. Chabbey rappelle que le chiffre d'affaires est dépendant du nombre de chaises. Il ajoute qu'il est évident que, si la terrasse était plus grande, les clients seraient plus nombreux.

Le commissaire demande quel est le loyer pour ces quatre mois.

M. Chabbey répond que le loyer est de 3300 francs par mois.

Une commissaire demande ensuite quel est le pourcentage de cette exploitation.

M. Chabbey répond que la marge devrait être de 50%, mais qu'elle demeure encore méconnue puisque les factures ne sont pas encore toutes tombées.

La commissaire remarque ensuite qu'il a été demandé à M. Chabbey de ne pas faire de publicité.

M. Chabbey répond qu'il n'a pas eu la possibilité de mettre des affiches sur l'extérieur.

Un commissaire demande quelles ont été les réactions de sa clientèle.

M. Chabbey répond que les réactions ont été multiples, mais que les Genevois ont été généralement très intéressés par cette démarche.

Le commissaire remarque que, selon les sondages, 70% des gens sont satisfaits par le pavillon.

M. Chabbey répond que le site fonctionne très bien. Il explique ensuite que le pavillon choque certaines personnes et qu'il est particulièrement réussi au niveau de la chaleur. Il pense par ailleurs que l'aménagement entourant le pavillon n'est pas réussi.

Le commissaire se demande quelle en est la raison.

M. Chabbey répond que le pavillon aurait dû être disposé dans l'autre sens, soit la terrasse en direction de la ville. Il pense que cette disposition aurait été plus attrayante et que le nombre de glaces vendues aurait été plus important.

Une commissaire demande ce qu'il pense de l'embellissement floral.

M. Chabbey répond qu'il est clair que la verdure fait défaut dans ce lieu. La commissaire demande si ses clients ont également exprimé cette opinion. M. Chabbey acquiesce.

M. Chabbey se retire, avec les remerciements de la commission.

Audition des représentants de la Fédération des artisans et commerçants

La présidente accueille ensuite M. Daniel Roulin, M^{me} Antonietta Frangi, M. Grégor Hekimi et M. Bernard Menuz.

M. Menuz prend la parole et rappelle que sa fédération compte 1200 commerces et 9000 collaborateurs répartis en huit associations. Il mentionne ensuite que sa fédération qui défend le commerce de proximité est très intéressée par les projets d'aménagement des quais de la rade. Il précise qu'il aurait souhaité obtenir le cahier des charges du nouveau pavillon. Il se demande ensuite si l'édicule test ne manque pas de place dans sa largeur. Il remarque qu'il sera nécessaire de modifier ce point. Il précise ensuite que l'esthétique de ce pavillon ne concerne que très peu sa fédération.

Une commissaire intervient et rappelle que la commission n'est pas le concepteur de ce pavillon. La présidente ajoute que plusieurs séances de concertations se sont tenues et que plusieurs rectifications ont déjà été opérées, notamment à l'égard de la largeur.

Une commissaire prend la parole et demande si la fédération a eu des contacts avec M. Chabbey. Elle ajoute que ce dernier n'a en l'occurrence pas parlé de ce problème.

M. Roulin signale alors que M. Chabbey exploite différemment son pavillon puisqu'il sert des repas qu'il se fait livrer. Il ajoute que les dimensions de son pavillon seraient difficiles pour un glacier.

M. Menuz mentionne ensuite que la disposition devrait rester comme elle était au préalable en raison du vent. Il ajoute qu'il serait également nécessaire d'avoir plusieurs ouvertures ainsi qu'un éclairage plus performant, par exemple des néons froids. Il mentionne qu'il serait également pertinent de prévoir un lieu pour les poubelles. Il précise que le service de la protection des consommateurs considère que ce problème n'est pas encore réglé. Il déclare ensuite qu'il serait également judicieux d'éviter que les terrasses soient disposées sur des podiums, puisque des déchets peuvent se glisser entre les lattes. Il explique ensuite que la réduction de la taille des terrasses constitue une perte pour le chiffre d'affaires des exploitants, ce qui est évidemment fort regrettable. Il signale encore que le prix

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

de cet édicule est de 120 000 francs, une somme considérable au vu des comptes de la Ville. Il remarque alors s'être renseigné et avoir appris qu'il était possible de diviser ce prix par deux si les exploitants construisaient eux-mêmes leur pavillon, selon les plans fournis par la Ville. Il évoque enfin les baux précaires et mentionne qu'il serait nécessaire de revoir leur statut.

Un commissaire répond que ce pavillon a été construit en fonction d'un concours. Il ne croit donc pas qu'il soit possible de modifier ses dimensions. Il demande ensuite si les exploitants construiraient également les terrasses.

M. Menuz acquiesce.

Le commissaire demande ensuite si sa fédération a été consultée.

M. Menuz répond par la négative et mentionne que l'association des glaciers n'est entrée dans la fédération que depuis deux mois.

Le commissaire signale ensuite que les exploitants ont accepté ces dimensions.

M^{me} Frangi mentionne que la Fédération des artisans et commerçants ne fait qu'informer la commission des conditions de travail dans les futurs pavillons.

Une commissaire mentionne qu'il serait envisageable que la fédération fasse part de ses craintes au groupe de travail. Elle pense que ce pourrait être intéressant.

M. Menuz acquiesce. Il répète alors que ces dimensions ne permettent pas de travailler correctement.

Un commissaire remarque que l'aménagement de ce pavillon s'est fait en collaboration avec deux commerçants. Il demande ensuite pour quelle raison l'association des glaciers de la rade est entrée dans la fédération.

M. Menuz répète que la fédération défend les petits commerçants.

M^{me} Frangi rappelle que les glaciers fournissent du travail à un certain nombre de personnes et qu'ils constituent un réseau économique qu'il convient de défendre.

Un commissaire demande si des exploitants ont perdu leur exploitation en raison du statut de bail précaire.

M. Roulin répond par la négative. Il explique alors que ce n'est pas uniquement le pavillon qui fait peur aux glaciers mais également le nouveau type d'exploitation qui est envisagé par la Ville.

Le commissaire demande s'ils savent que les baux auront une durée de cinq ans.

M. Menuz répond par la négative. Il répète que le statut de bail précaire constitue une pression.

Le commissaire demande ensuite ce qu'il en est du coût des pavillons existants.

M. Roulin répond que son pavillon a coûté 500 000 francs et qu'il a terminé de le rembourser cette année même.

Un commissaire remarque ensuite que l'association des glaciers a été auditionnée par la Ville et qu'il a donc été possible à cette association de s'exprimer sur la largeur des pavillons.

M. Menuz répond qu'il n'y a jamais eu de réponses aux remarques qui ont été faites.

M. Roulin précise que les 30 centimètres qui ont été octroyés ne sont pas suffisants.

Un commissaire se demande pourquoi il ne serait pas possible de faire ces pavillons plus larges.

M. Roulin répond que la Ville mentionne que la largeur de ces pavillons ne peut pas être plus grande à cause de leur transport.

Un commissaire demande si ces pavillons sont démontables.

M. Roulin répond par la négative et signale que le sien est d'une pièce.

M. Menuz demande si ce projet doit être voté au cours de cette séance.

La présidente répond que la commission peut se prononcer lors de cette séance, mais qu'une séance du groupe de travail est encore prévue.

Un commissaire demande alors si M. Roulin a été contacté par la Ville afin de participer à ce groupe de travail.

M. Roulin répond par la négative.

Les représentants de la Fédération des artisans et commerçants, M. D. Roulin, M^{me} A. Frangi, M. G. Hekimi et M. B. Menuz, se retirent, avec les remerciements de la commission.

Audition de M. Daniel Wagner, président de l'Association des propriétaires de bateaux

M. Wagner prend la parole et déclare que son association est vieille de 1923. Il ajoute mettre en œuvre des actions en faveur de la navigation. Il précise avoir

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

lancé une pétition il y a deux ans dans le but d'améliorer l'électricité sur la rade. Il évoque ensuite la rade et déclare que M. Ferrazino envisage de détruire le quai marchand des Pâquis et de supprimer un grand nombre de places de parc desservant la rade. Il ajoute que ces projets qui visent à aseptiser le port ne plaisent pas à son association qui entend défendre le port marchand et sa vie. Il remarque ainsi que les places de parc sont nécessaires pour le transport de matériel et qu'il n'est pas envisageable, pour les navigateurs, d'utiliser les places bleues. Il signale encore que son association considère que ces pavillons sont trop chers. Il rappelle ensuite que tous les chantiers navals de la rive droite sont mobiles et que les places de parc sont nécessaires. Il signale ensuite que l'application stricte de la loi fédérale sur la protection des eaux est une préoccupation et qu'il serait nécessaire de profiter des travaux de la rade pour prolonger les grilles de récupération qui se trouvent sous les quatre places de travail. Il termine en déclarant que son association fera tout ce qui est en son pouvoir pour s'opposer au projet de M. Ferrazino qui n'a pas, en l'occurrence, engagé de concertation.

Un commissaire signale que la commission ne s'occupe pour le moment que des pavillons. Il se demande quel est le problème de l'association à l'égard de ces pavillons.

M. Wagner répond que le projet d'aménagement de la rade est global et que ces édicules en font partie. Il ajoute que son association craint que les places de parc des quais des Pâquis soient supprimées au profit de ces pavillons.

La présidente demande si l'aménagement de la rade actuel est satisfaisant.

M. Wagner répond que les toilettes publiques sont lamentables et en nombre insuffisant. Il ajoute que l'esthétique des pavillons est un sujet plus personnel.

Un commissaire demande si son association lancerait un référendum si le Conseil municipal acceptait ce projet.

M. Wagner répond qu'il ne peut pas l'affirmer, mais qu'il pense que ce serait effectivement le cas et que d'autres associations suivraient ce mouvement.

Un commissaire demande si les grilles de carénage seront conservées.

M. Wagner acquiesce et répète qu'il faudrait profiter des travaux pour en accroître le nombre.

Un commissaire demande pourquoi il n'a pas demandé à participer aux séances de travail.

M. Wagner répond que son association a demandé à participer, mais qu'elle n'a jamais eu de réponse.

La présidente remarque que son association ne participe donc pas au groupe de travail.

M. Wagner répond par la négative. Il précise avoir seulement vu la maquette de la rade qui était exposée à la salle du Môle, il y a un an.

Un commissaire répète que ce sont les pavillons qui sont discutés par la commission.

M. Wagner déclare alors que ces pavillons seront gênants s'ils suppriment des places de parc, sauf si un autre parking est installé plus haut dans les Pâquis.

M. Wagner se retire, avec les remerciements de la commission.

Prise de position et discussion de la commission

Une commissaire (L) rappelle qu'elle est remplaçante dans cette commission. Elle ajoute ne pas suivre les dossiers mais qu'elle s'étonne de n'entendre que des critiques sur ce projet. Elle se demande donc s'il ne faudrait pas encourager les responsables de ce projet à entrer en contact avec ces différentes associations. Elle propose donc de ne pas voter lors de cette séance et d'attendre que ces associations donnent leur avis à l'administration. Elle remarque en outre que la fédération ne semble pas très bien renseignée.

Un commissaire (L) ajoute qu'il est effectivement nécessaire de prendre le temps de la réflexion pour faire le point au sujet de ces nombreuses auditions. Il précise qu'il aimerait en parler avec les autres membres de son parti.

Un commissaire (R) mentionne, quant à lui, que plusieurs éléments nouveaux sont venus enrichir le débat. Il signale ensuite que la question pourrait se poser quant à l'indépendance de M. Chabbey. Il remarque encore qu'il aimerait demander au département ce qui est envisageable pour améliorer les dimensions de ce pavillon.

Un commissaire (L) déclare souhaiter obtenir le sondage de la *Tribune de Genève*. Il pense en outre qu'il pourrait être possible de solliciter M. Ferrazino afin qu'il écoute les différentes associations d'ici à trois semaines.

Un commissaire (UDC) pense que l'exploitation pose un problème. Il remarque qu'il n'est donc pas prêt à se prononcer sur ce projet pour le moment.

Une commissaire (DC) propose également de remettre le vote.

Un commissaire (T) déclare alors qu'il aimerait passer au vote de ce projet. Il rappelle que la commission des travaux est en train de rendre son rapport sur le même projet.

Un commissaire (Ve) remarque être en faveur de ce projet. Il ajoute ne pas voir l'utilité d'un report du vote.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Une commissaire (Ve) intervient et signale, quant à elle, qu'il est encore nécessaire de réfléchir au vu des doutes qui demeurent.

Une commissaire (AdG/SI) déclare être en faveur de ce projet, mais elle aimerait avoir l'avis de son groupe avant de passer au vote.

Une commissaire (S) déclare que son groupe est en faveur du report du vote. Elle souhaite par ailleurs attirer l'attention sur le fait que ce projet est ambitieux et qu'il est nécessaire de le réussir. Elle pense en outre que ce projet a été mal compris au vu des différences d'opinion des professionnels. Elle ajoute qu'il serait donc bon que tous les intervenants remettent à plat les différents éléments de ce projet. Elle déclare encore espérer que se référer aux groupes ne devienne pas une habitude.

Un commissaire (AdG/SI) signale alors que la commission des travaux a reporté l'examen de ce projet sur la commission de l'aménagement et de l'environnement, raison pour laquelle le rapport de cette commission est si rapide.

La présidente ajoute que la commission des travaux devait surtout voter le crédit du pavillon test.

Un commissaire (L) propose de demander au département qu'il approche ces différentes associations. Il mentionne ensuite qu'il considère que ce projet n'est ni abouti ni ambitieux.

Une commissaire (S) répond que le fait de développer un projet autour de la rade est ambitieux.

Un commissaire (T) déclare ensuite qu'il ne faut pas remplacer la démocratie par les sondages.

Le report du vote de la proposition PR-364 est accepté par 12 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 AdG/SI, 1 Ve, 2 S) et 1 abstention (Ve).

La présidente évoque ensuite l'ordre du jour de la séance du 25 octobre en indiquant qu'elle demandera le vote formel sur la proposition PR-364. Elle ajoute qu'elle demandera une nouvelle fois le sondage à la *Tribune de Genève*. Elle rappelle ensuite que le groupe de travail doit encore se réunir prochainement. Elle termine en mentionnant qu'elle adressera un courrier à M. Ferrazino afin de faire le point sur la suite concernant ce projet. Elle passe au vote de cette proposition.

La proposition est acceptée par 11 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 1 T, 1 Ve, 2 S) et 3 abstentions (1 Ve, 2 AdG/SI).

La présidente passe ensuite au vote de la demande, une nouvelle fois, du sondage de la *Tribune de Genève*. Cette demande est acceptée par 13 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 1 T, 1 Ve, 2 S, 2 AdG/SI) et 1 non (Ve).

Séance du 25 octobre 2005

Audition de M. Olivier Probst, représentant les signataires de la pétition P-150 «Pour de nouveaux pavillons de vente en harmonie avec la rade genevoise» (voir aussi le rapport P-150 A)

M. Probst prend la parole et remarque que la majorité des gens considèrent l'édicule qui est envisagé sur la rade comme étant très laid. Il ajoute que l'idée de réaménager la rade est au demeurant excellente, mais il répète que le conteneur qui est proposé ne cadre pas avec la dimension touristique des lieux.

M. Probst informe que les signatures ont été récoltées auprès des passants et que personne n'a refusé de signer la pétition. Il signale encore que le sondage du *Matin* a été fait dans le cadre de l'EPFL, d'où provient ce projet, et que le sondage de la *Tribune de Genève* est à 80% négatif. Il précise encore que le sondage réalisé sur le site n'est pas objectif, puisque les signataires qui étaient clients de ce pavillon étaient forcément en sa faveur.

Une commissaire remarque alors que l'esthétique est subjective et qu'il n'est pas possible de mettre au même niveau cette pétition avec le sondage. Elle demande ensuite ce que M. Probst pense de l'aménagement actuel de la rade.

M. Probst répond que cet aménagement est très discutable et que M. Ferrazino aura l'avantage d'avoir proposé quelque chose.

Une commissaire demande alors si l'école de voile de M. Probst est concernée par ce projet.

M. Probst répond que son cabanon sera modifié en 2008.

Une commissaire demande alors ce qu'il imagine par rapport à la réaction de la population si cet aménagement est adopté.

M. Probst pense que la population attend un aménagement qui lui plaira.

Le commissaire demande s'il menace de lancer un référendum.

M. Probst répond par la négative et mentionne que les personnes qui ont des intérêts commerciaux en jeu s'en chargeront.

Une commissaire demande si tous les signataires de la pétition ont vu l'édicule.

M. Probst le pense, mais il ne peut pas le garantir.

Une commissaire remarque que c'est l'esthétique du cabanon qui ne plaît finalement pas aux pétitionnaires. Il rappelle alors que ce projet est le résultat d'un concours et il se demande comment M. Probst envisage la chose.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

M. Probst répond qu'il aurait pu être envisageable de faire une exposition des différentes maquettes de projet. Un commissaire imagine mal toute la population genevoise défiler devant des maquettes. M. Probst répond que les personnes intéressées au sujet se seraient déplacées.

Un commissaire se demande comment s'est déroulée la pétition.

M. Probst répond qu'elle a duré neuf semaines et que les signatures ont été récoltées sur place, bien que quelques formulaires aient été envoyés.

Un commissaire pense que la majorité des signatures a été récoltée dans le voisinage de l'école de voile de M. Probst. M. Probst acquiesce.

Le commissaire remarque que les signataires ont donc vu ce pavillon test. M. Probst acquiesce.

M. Probst se retire, avec les remerciements de la commission.

Discussion et prise de position de la commission sur la proposition PR-364

La commission accepte de lier le rapport sur la pétition «Pour de nouveaux pavillons de vente en harmonie avec la rade de Genève», munie à ce jour de 3440 signatures, avec les rapports concernant le reste de la thématique, sondages du *Matin*, de la *Tribune de Genève* et du Service d'aménagement urbain de la Ville.

Un commissaire (S) lit ensuite une lettre de soutien provenant d'une quinzaine d'étudiants en architecture de l'EPFL.

Un commissaire (DC) signale alors avoir entendu qu'un sondage avait été conduit par un institut de la place et qu'il aurait abouti à la conclusion que la population souhaitait un accès au lac plus direct. Elle mentionne ensuite qu'elle votera contre ce projet, car elle ne supporte pas l'idée d'une uniformisation de la rade.

Un commissaire (Ve) acquiesce en déclarant que son groupe propose deux recommandations, la première étant:

«Le Conseil municipal recommande que la Ville encourage vivement les exploitants à prendre des initiatives visant à personnaliser leur pavillon (œuvres, décorations, plantes, etc.) afin de le rendre plus original, sur la base des directives émises dans le cahier des charges, notamment interdire de couvrir son pavillon d'enseignes publicitaires», et la seconde consistant en:

«Le Conseil municipal recommande que la terrasse soit mise en aval et le pavillon en amont, de sorte que les passants arrivant du centre voient en premier la terrasse ouverte, puis, derrière elle, son pavillon.»

Un commissaire (R) mentionne alors que ce projet le laisse dubitatif quant à sa nature. Il ne pense pas qu'il soit très souple. Il votera donc contre. Il mentionne ensuite qu'il serait également possible de différencier les pavillons des deux rives. Il ajoute que la fonctionnalité de cet édicule n'est pas non plus garantie. Il termine en signalant que l'esthétique est par ailleurs subjective. Il évoque ensuite les sondages et déclare qu'ils s'annulent les uns les autres et il pense qu'il convient encore de tenir compte de la pétition. Il déclare en outre avoir des doutes quant au coût de cet édicule, surtout au vu de l'actualité.

Un commissaire (Ve) déclare alors que tous les intervenants louent la plupart des aspects de ce projet, notamment l'accès à l'eau qui demeure l'argument principal. Il rappelle que la situation actuelle n'est pas satisfaisante et il mentionne qu'il est intrigué par l'historique de l'aménagement de la rade. Il lit ensuite encore deux recommandations supplémentaires qu'il propose:

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'une installation annuelle des pavillons soit possible à terme.»

La seconde:

«Le Conseil municipal recommande de permettre un élargissement de certains pavillons dans le sens voulu par les discussions avec la Fédération des artisans et commerçants et l'Association genevoise des exploitants de stands du lac.»

Un commissaire (L) mentionne alors que les quatre recommandations des Verts sont frappées au coin du bon sens. C'est pourquoi il pense que ce projet n'est pas abouti, d'autant plus que ces recommandations vont à l'encontre de la philosophie de ce projet. Il rappelle en outre que la voie de la recommandation est une solution désespérée.

Un commissaire (UDC) déclare partager cet avis. Il remarque alors qu'il y a trop d'incertitudes et pas de consensus. Il mentionne encore que le cahier des charges n'est toujours pas connu. Pour ces raisons, il refusera ce projet.

Un commissaire (S) signale alors que la commission des travaux partage également ces opinions. Il regrette également que l'exposition se soit déroulée à Artamis et il rappelle que ces pavillons possèdent une architecture résolument contemporaine. Il rappelle encore que la situation figée qui existe à Genève est engendrée par les menaces sans cesse renouvelées de référendums et il évoque à cet égard les différentes polémiques de ces dernières années. Il pense, en l'occurrence, qu'il est important de faire preuve d'un certain courage et il signale qu'il votera donc ce projet.

Un commissaire (R) mentionne alors que placer la terrasse devant le pavillon démontre bien que ce dernier est laid.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Une commissaire (Ve) pense que ces recommandations devraient être une condition à l'acceptation de ce projet. Elle ajoute qu'elle s'abstiendra lors du vote. Elle déclare ensuite que ce projet est décevant et que l'accès à l'eau n'est pas satisfaisant.

Un commissaire (L) ajoute que ce projet manque d'ambition et il ne croit pas qu'il suffise de s'accoutumer à ces conteneurs pour devoir les accepter. Il déclare encore qu'il votera contre ce projet tant que l'unanimité ne se sera pas dessinée à son égard. Il se déclare outré par le travail de la commission des travaux qui n'a pas étudié ce projet et qui s'est contenté de le renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il regrette également que l'option de deux pavillons fixes, sur chaque rive, n'ait pas été étudiée et il considère inacceptable que le cahier des charges n'ait pas encore été remis par le département de M. Hediger. Il signale par ailleurs avoir lu 40 bulletins du sondage réalisé sur le site et il indique qu'une quinzaine sont très mitigés. Il regrette enfin de ne pas connaître l'avis de l'Office cantonal des inspections et des relations du travail ni celui du Service de l'hygiène.

Un commissaire (T) déclare que son parti votera ce projet, car il lui semble légitime d'aboutir à un résultat à l'égard de la rade. Il mentionne que ce projet lui semble important même si un référendum est finalement déposé. Il regrette toutefois également que le cahier des charges n'ait pas encore été déposé. Il mentionne en outre que l'architecture est délibérément moderne. Il rappelle de surcroît que les terrasses parisiennes ne sont pas à la mode à Genève. Il ajoute qu'il votera les recommandations.

Une commissaire (AdG/SI) déclare partager l'avis du commissaire Vert à l'égard des accès à l'eau. Elle ajoute qu'il est toujours difficile de parler d'esthétique. Elle pense cependant que cette architecture incite à la réflexion et elle ne sait pas si la beauté est un critère plus important que la véracité de la forme. Elle signale encore que l'unanimité n'existera jamais sur un pareil projet et elle pense que le temps indiquera si ces pavillons peuvent rester à l'année.

Un commissaire (Ve) déclare ensuite que la commission a déjà classé une pétition qui avait récolté 3000 signatures à l'égard d'une ligne de bus sur le Petit-Saconnex. Il affirme ensuite que la commission des travaux a étudié ce projet à plusieurs occasions et il pense que les exploitants ont été longuement consultés et ce depuis longtemps. Il déclare ensuite que ce projet a effectivement quelques problèmes qui peuvent toutefois être résolus. Il pense également que le consensus n'existera jamais sur un sujet d'esthétisme et il regrette la dissension gauche-droite.

Un commissaire (S) ajoute que la commission des travaux a fait son devoir. Il se demande ensuite s'il est vraiment utile de s'arrêter au concept du chalet dans un tel projet.

Une commissaire (AdG/SI) déclare encore être étonnée d'entendre une critique sur l'uniformisation provenant des rangs de la droite, alors que cette dernière proposait justement cette mesure il y a quelques années.

La présidente rappelle alors que le pavillon qui a été installé est un pavillon test et que nombre de remarques seront prises en compte. Elle ajoute qu'elle votera pour ce projet.

Vote

La commission passe au vote de la première recommandation, qui est la suivante: «Le Conseil municipal recommande que la Ville encourage vivement les exploitants à prendre des initiatives visant à personnaliser leur pavillon (œuvres, décorations, plantes, etc.) afin de le rendre plus original, sur la base des directives émises dans le cahier des charges, notamment interdire de couvrir son pavillon d'enseignes publicitaires.»

La première recommandation est acceptée à l'unanimité.

La présidente fait ensuite voter la seconde recommandation, libellée ainsi: «Le Conseil municipal recommande que la terrasse soit mise en aval et le pavillon en amont, de sorte que les passants arrivant du centre voient en premier la terrasse ouverte, puis, derrière elle, son pavillon.»

La seconde recommandation, ci-dessus, est acceptée à l'unanimité.

La présidente passe ensuite au vote de la troisième recommandation, qui stipule: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'une installation annuelle des pavillons soit possible à terme.»

La troisième recommandation, ci-dessus, est acceptée à l'unanimité.

La présidente passe ensuite au vote de la quatrième recommandation, formulée ainsi: «Le Conseil municipal recommande de permettre un élargissement de certains pavillons dans le sens voulu par les discussions avec la Fédération des artisans et commerçants et l'Association genevoise des exploitants de stands du lac.»

La quatrième recommandation est acceptée à l'unanimité.

La présidente passe au vote de la proposition PR-364. Celle-ci est acceptée par 7 oui (3 S, 1 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 non (1 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC) et 1 abstention (Ve).

M. Blaise Hatt-Arnold (L) signale qu'il déposera un rapport de minorité.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'extrait de la séance du Conseil administratif du 23 juin 2004, qui décide de prélever la somme de 192 913,89 francs TTC sur la proposition PR-174 «Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade», afin de réaliser un prototype;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 726 000 francs destiné à la première étape du remplacement des pavillons et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 726 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les montants de 173 300 francs pour les édicules et de 192 913,89 francs pour le prototype, soit au total 366 213,89 francs, partie du crédit d'étude PR-174 de 1 444 400 francs voté le 19 novembre 2002, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2015.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*25 janvier 2006***D. Rapporteur de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement: M. Blaise Hatt-Arnold.****Préambule**

Le rapporteur vous prie de bien vouloir prendre note du rapport de majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement pour un compte rendu plus détaillé du travail de la commission.

Introduction

Le Parti libéral a toujours demandé et soutenu l'idée d'une revalorisation de la rade de Genève, en dénonçant, à maintes reprises, l'immobilisme de l'exécutif de gauche de la Ville de Genève. C'est donc avec satisfaction qu'il a appris le dépôt d'une proposition allant dans ce sens auprès du Conseil municipal, à la suite du concours organisé par le département de M. Christian Ferrazino.

En revanche, c'est avec une grande déception que le Parti libéral a pris connaissance du détail de la proposition. A la séance plénière du 2 novembre 2004, nous avons déjà eu l'occasion de manifester notre inquiétude en refusant l'entrée en matière. Notre désillusion s'est trouvée renforcée, au fur et à mesure des travaux de la commission, face à une proposition dont nous avons dit qu'elle était faible et peu aboutie, en regard du site tout à fait exceptionnel et sensible de la rade de Genève.

Contrairement au magistrat Christian Ferrazino qui s'est gargarisé d'un projet fort séduisant, favorisant l'harmonisation et l'unification des constructions, nous dénonçons, par ce rapport de minorité, une proposition qui manque sensiblement de vision pour une ville comme la nôtre. En effet, notre République réclame depuis des lustres, par l'intermédiaire de ses touristes, hôteliers, habitants et commerçants, un réel projet, global, ambitieux, visionnaire allais-je dire, à l'instar des berges du Rhône à Lyon.

Où est donc le projet censé revaloriser la rade, bien au-delà de quelques édifices staliniens?

Il est vrai que notre magistrat fait preuve, depuis un certain temps, de bien peu d'imagination.

Faits

Le Parti libéral, dans le cadre des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, a regretté que cette dernière ait passé trop de temps

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

à faire le travail de la commission des travaux. En effet, nous avons procédé à un nombre considérable d'auditions relatives à des problèmes techniques, notamment avec les glaciers et la Fédération des artisans et commerçants, pour ne citer qu'eux, alors même que nous aurions dû nous prononcer sur un problème d'aménagement urbain.

Nous devons désormais nous prononcer sur 17 pavillons qui, c'est le moins qu'on puisse dire, sont trop controversés pour que nous puissions rallier la majorité alternative de ce parlement. En effet, si on peut saluer la volonté des services d'aménagement de vouloir mener à bien le projet, notamment avec les futurs utilisateurs, nous aimerions dénoncer ici le fait que nous aurions désiré qu'elle se manifeste plus tôt, dans le contexte d'un climat qui ne soit pas du «fait accompli».

Au-delà de l'aspect esthétique contestable, force est de constater aujourd'hui que de nombreux défauts persistent sur ces pavillons, notamment leurs dimensions, leur disposition, la chaleur intérieure, la possibilité de confectionner des plats chauds, sans parler de l'esthétique, qui a suscité un nombre considérable de mécontents. Il est fort dommage qu'un projet si important, bien que très controversé par une large partie de la population, puisse être remis en cause dans le cadre d'une menace de référendum, notamment après le dépôt d'une pétition qui a récolté plus de 3000 signatures dans un délai très bref. A cet égard, on peut s'inquiéter des divers sondages contradictoires et peu significatifs réalisés par la presse ou même par la Ville de Genève.

La liste des recommandations proposées, et votées à l'unanimité, mais dont on sait par expérience qu'elles ne sont que rarement suivies par l'exécutif, résume bien la problématique de ces aménagements. Nous allons donc voter ce soir une réalisation qui, en de nombreux points, est très loin de satisfaire tout le monde. La réaction trop tardive des pouvoirs publics à l'encontre des utilisateurs (qui préférèrent rejoindre le mouvement plutôt que de galvauder leurs éventuels intérêts) mis devant le fait accompli explique cette longue liste.

Nous dénonçons également le fait que nous n'avons toujours pas reçu le cahier des charges des futurs utilisateurs des édicules de la part du département de M. Hediger, alors que les commissaires l'ont réclamé depuis belle lurette. Les futurs usagers des pavillons, dont les glaciers et les vendeurs de souvenirs, sont, eux aussi, dans l'expectative de ce document promis depuis de longs mois.

Personne, dans notre République, ne s'oppose à un nouvel aménagement, mais il est important, pour la signature de Genève, de venir avec un projet et non un brouillon. On était en droit d'attendre d'une telle proposition qu'elle prévoie une architecture en adéquation avec le panorama et non une rade figée, faite d'éléments à l'allure provisoire dont nous doutons de l'aptitude au vieillissement (Agenda 21), sans oublier l'héritage architectural aux générations futures.

Il y a environ un siècle, ce sont les hôteliers de l'époque (je pense aux familles Armleder, Meier, entre autres) qui ont participé au financement de ces aménagements. Aujourd'hui, on remarque que ces mêmes hôteliers n'ont même pas été invités à la table du concours ou de la concertation alors qu'ils martèlent depuis des années la nécessité du changement.

Enfin, comment ne pas s'inquiéter d'une municipalité qui manque cruellement d'argent et qui n'écoute ni les utilisateurs ni les riverains venus nous dire qu'ils étaient prêts à participer au financement de ce projet, de concert avec nos autorités?

Conclusion

Pour le groupe libéral, on a l'impression que le magistrat Christian Ferrazino a voulu clore un dossier qui l'embarrasse, en se servant de l'alibi d'un concours pour se dégager de l'aménagement de la rade, dont nous étions en droit d'attendre, après des dizaines d'années, un projet à la hauteur de la réputation de la Genève internationale et non une uniformisation de celle-ci par la pose de quelques conteneurs au look familièrement militaire.

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral invite le Conseil municipal à suivre les conclusions du rapport de minorité et à refuser catégoriquement ce projet, afin de laisser la place à une véritable réflexion, plus ambitieuse et visionnaire.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2006 (soir)
Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

1965

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



VILLE DE
GENÈVE

NOTE AU CONSEIL MUNICIPAL

Genève, le 4 septembre 2006

Objet

Rade de Genève

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Historique

La revalorisation du site de la rade de Genève est une demande tant des citoyens genevois que du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Celle-ci passe notamment par le remplacement des pavillons disparates installés le long des quais et l'optimisation de leur gestion.

Dans cette optique, le Conseil administratif de la Ville de Genève a organisé un concours en 2004 pour la création d'un nouveau modèle de pavillon unifié, destiné au remplacement de tous les pavillons de vente actuels et à l'installation de nouvelles toilettes publiques en surface, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les nouveaux pavillons doivent aussi mieux respecter les qualités du site par une implantation plus conviviale et proche de l'eau, permettant de libérer les promenades et de dégager la vue sur le lac.

En octobre 2004, le Conseil administratif a déposé une demande de crédit au Conseil municipal avec pour objet la première étape du remplacement des pavillons de la rade par le modèle retenu, dont le chiffrage se basait sur les coûts connus à l'époque, soit ceux de l'avant-projet.

Le développement normal de l'étude a conduit à des modifications importantes du projet et donc à une augmentation des coûts, qui s'explique par les demandes des associations des exploitants de stands, la prise en compte de nouvelles directives du Service de la protection de la consommation et de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail et l'augmentation constante du coût de l'acier. Cette augmentation a conduit au désistement de l'entreprise retenue, celle-ci ne pouvant plus assumer la construction des pavillons aux prix devisés initialement.

Ces modifications avaient été présentées aux commissions du Conseil municipal qui en votant positivement la proposition de crédit, avaient accepté en mars 2005 l'augmentation des coûts de 326 400 francs pour 6 des 17 pavillons prévus. Cette

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3985, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

WWW.VILLE-GE.CH
WWW.GENEVA-CITY.CH
TRG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

décision avait permis la fabrication d'un prototype dont l'exploitation aura permis au genevois et aux visiteurs d'apprécier cette initiative concrète, à l'exception de la couleur proposée et du sentiment d'uniformité qu'elle a pu susciter.

Ainsi, le Conseil administratif de la Ville de Genève, à l'écoute de ces réactions encourageantes mais aussi des critiques apportées, a testé une nouvelle orientation du pavillon prototype face à la ville et au Jet d'eau et étudié un nouveau revêtement métallique des pavillons, proposé désormais en plusieurs couleurs, cela en parallèle au lancement d'un nouvel appel d'offre de fabrication visant à maîtriser les coûts annoncés dès mars 2005.

Des panneaux d'informations et des échantillons du nouveau revêtement seront disposés prochainement sur la rade, à côté du pavillon prototype, pour informer le public de ces nouveaux développements.

Résultats des actions entreprises cet été

L'estimation des coûts pour la réalisation de 17 pavillons de vente a ainsi pu être maîtrisée grâce au lancement du nouvel appel d'offre et à l'adaptation de certains aspects du projet, tout en maintenant les objectifs de la proposition de crédit.

Pour rappel, en mars 2005, la proposition de crédit de 3 726 400 francs était augmentée en commission à 4 052 400 francs auxquels devaient s'ajouter les honoraires d'étude de 173 300 francs prélevés sur le crédit destiné à l'étude des quais marchands de la rade et des édifices et les coûts nécessaires à la fabrication du prototype, prélevés également sur ce crédit et estimés à l'époque à 192 914 francs, portant le montant total de l'opération, à l'époque à 4 418 614 francs.

Ainsi, le montant total des travaux nécessaires à la réalisation de cette opération (fabrication des pavillons, honoraires, prototype, travaux de raccordement) est arrêté à 4 546 000 francs ttc.

Dès lors, les actions entreprises cet été permettent d'assurer les objectifs tant quantitatifs que qualitatifs du projet décrit dans la proposition de crédit, soit :

- la réalisation de 17 pavillons et 3 terrasses,
- l'amélioration de leur esthétique et l'unification de leur aspect, permettant toutefois aux exploitants une certaine personnalisation,
- leur rapprochement du bord de l'eau et l'éloignement du flux des voitures,
- la mise en ordre des quais et la libération des promenades et des vues sur le lac par une re-localisation adaptée au contexte,
- une gestion adaptée aux attentes de la population (offre élargie à des prix populaires) et la maîtrise de leur entretien.

Cela dans l'enveloppe budgétaire annoncée plus haut et prenant en compte les adaptations du projet suivantes :

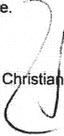
- la construction d'un pavillon et d'une terrasse en moins pour le même prix global, par la réutilisation du prototype (ce qui maintient toutefois le même nombre de pavillons au final),
- le remplacement des unités sanitaires autonettoyantes prévues initialement (suite au vote négatif du Conseil municipal quant à ce système) par un équipement plus standard et moins coûteux mais accessible aux personnes à mobilité réduite dans une esthétique conforme au projet,
- le remplacement du stockage hivernal dans un local à aménager, par la location de surfaces de dépôt, location imputée comme annoncé sur le loyer des exploitants,
- le report du financement de la réfection des dallages sous les pavillons existants au gré du calendrier de réfection des enrobés dans le secteur,

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

- l'utilisation d'un nouveau type de revêtement métallique plus rationnel permettant d'optimiser l'entretien sur le long terme et offrant des variantes de couleurs, rompant l'uniformisation reprochée par certains. A noter que cette nouvelle option devra encore obtenir l'approbation des commissions de protection des monuments et des sites compétentes.

Enfin, il est bon de rappeler que cette opération importante pour l'image de notre ville sera financièrement neutre pour la municipalité puisque la location des pavillons aux exploitants permettra un retour sur investissement dans un délai de dix à quinze ans.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de ma considération distinguée.


Christian Ferrazino

Le président. Nous avons reçu une motion préjudicielle M-638 de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey et M^{me} Nathalie Fontanet: «Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève»:

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

Considérant:

- le caractère controversé du projet du Conseil administratif en matière de pavillons de la rade;
- le risque de référendum contre cette proposition (proposition PR-364);
- la tentative inachevée du Conseil administratif d'améliorer l'apparence de ces pavillons;
- le besoin d'une vision d'ensemble de l'aménagement de la rade;
- la complexité de la problématique, qui englobe, notamment, la circulation piétonne et cycliste, le parage et l'entretien des bateaux, les exploitants des stands, les usagers et hôteliers du pourtour de la rade;
- les prérogatives cantonales en matière d'aménagement en bordure de lac (prérogative du propriétaire),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre les démarches pour la création d'une commission multipartite englobant au minimum:

- l'Etat de Genève,
- la Ville de Genève,
- les exploitants concernés sur la rade et au pourtour de celle-ci (hôteliers, associations diverses),

dans l'objectif de définir un cahier des charges et un projet permettant de mettre globalement et durablement en valeur le patrimoine de la rade de Genève avec, notamment, un souci d'esthétique.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral dépose ce soir une motion préjudicielle pour une raison toute simple: nous en avons assez de l'hypocrisie qui règne dans ce Conseil, de l'hypocrisie de la plupart d'entre nous! Nous entendons depuis des semaines que, de toute façon, la gauche, elle non plus, ne veut plus de ces pavillons, qu'il suffit de renvoyer la proposition en commission – quitte à dépenser l'argent des citoyens en payant des jetons de présence aux conseillers municipaux! – et ainsi personne n'y verra rien du tout. On fera semblant de s'y intéresser de nouveau, ensuite M. Ferrazino ne sera plus là, et le tour sera joué!

Eh bien non, Mesdames et Messieurs! Nous, les libéraux, voulons maintenant mettre tout le monde face à ses responsabilités, en proposant un projet différent.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Nous estimons que le projet déposé en son temps par M. Ferrazino et examiné en commission ne remplit aucune des conditions nécessaires à son aboutissement. Aucun consensus n'a été trouvé, la concertation n'a eu de concertation que le nom; ni la population, ni les citoyens, ni les privés, commerçants et hôteliers, n'ont été satisfaits de ce projet. Nous souhaitons donc que tous, nous nous réunissions autour d'une table, de façon à discuter ensemble de la rade. Nous l'avons lu dans la presse: le Conseil d'Etat lui-même semble ne pas avoir été consulté, alors même que la décision définitive lui appartient.

J'ai entendu que M. Ferrazino nous réserverait à cet égard une jolie surprise... Je me réjouis de la découvrir... Toujours est-il que notre motion propose que nous nous mettions tous autour de la table pour élaborer un projet d'envergure, depuis l'OMC jusque de l'autre côté du lac, qui tienne compte de l'éclairage, de la circulation, de l'emplacement des bateaux, des besoins des exploitants, des attentes de la population, notamment en matière de plage. Nous refusons de nous complaire dans l'hypocrisie actuelle, de faire semblant que les pavillons proposés nous conviennent, alors que tel n'est pas le cas et que, dans la population, ces pavillons sont fortement contestés. Voilà la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion.

Le président. Mesdames et Messieurs, avant d'ouvrir le tour de préconsultation, je souhaite rappeler l'article 51 du règlement du Conseil municipal concernant les motions préjudicielles: «En cas de doute sur la qualité préjudicielle de la motion, le président ou le présidente de l'assemblée, de son propre chef ou sur demande de 5 membres du Conseil municipal, met aux voix l'inscription de ladite motion à l'ordre du jour. Un éventuel débat sur la qualité préjudicielle de la motion se limite à la prise de position d'une personne par groupe.» En l'occurrence, le bureau considère que cette motion est effectivement préjudicielle...

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, vous serez d'accord que, d'après le nouveau règlement, une motion préjudicielle n'empêche en principe pas d'avoir le débat sur l'objet principal. Aussi, j'aimerais bien que vous précisez les choses. Car, si cette motion préjudicielle empêche de traiter ensuite la proposition PR-364, cela va évidemment modifier la position du groupe que je représente. Pour moi, le nouveau règlement est clair: on peut accepter une motion préjudicielle et ensuite débattre de l'objet principal...

Le président. Tout à fait, Monsieur Deshusses. Cette motion demande que soit créée une commission multipartite. Cela n'empêche pas d'avoir la discussion sur le fond du rapport que nous devons traiter ce soir...

M. Gérard Deshusses. Monsieur le président, je ne suis pas sûr de bien comprendre: en acceptant la motion préjudicielle, pourrions-nous ensuite traiter librement du rapport PR-364 A/B/C/D?

Le président. En fait, Monsieur Deshusses, après réflexion, le bureau considère que, si cette motion est acceptée, elle coupe court à tout débat, puisqu'elle charge le Conseil administratif de nommer une commission multipartite pour étudier un projet d'aménagement. J'ouvre maintenant le tour de préconsultation.

Préconsultation sur la motion préjudicielle

M. Gérard Deshusses (S). Je vous remercie de ces précisions, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce soir, le groupe socialiste est prêt à voter la proposition PR-364 telle quelle, parce que nous croyons au bien-fondé de ce projet. Nous aurions très volontiers accepté la motion proposée par le groupe libéral, dans l'espoir d'arriver enfin à une convergence entre le Canton et la Ville à propos de l'aménagement de la rade. Un aménagement ne consistant pas simplement à installer quelques baraques de vendeurs de glaces, mais qui permette notamment de limiter le trafic et de rendre enfin les quais agréables, parce que moins bruyants. Cela nous intéresserait vraiment, mais il aurait fallu déposer non pas une motion préjudicielle, qui d'ailleurs ne nous a pas été distribuée, Monsieur le président...

Le président. Monsieur Deshusses, elle a été distribuée il y a un mois, en prévision du traitement du rapport PR-364 A/B/C/D.

M. Gérard Deshusses. Alors, mea maxima culpa! Mais vous me pardonnerez d'avoir oublié un document qui nous a été donné il y a un mois... Je disais donc que, si cette motion n'avait pas été préjudicielle, elle aurait reçu le plein soutien du Parti socialiste. En revanche, nous serons obligés de refuser une motion préjudicielle qui nous empêcherait de mener le débat sur la proposition PR-364. Nous la refuserons avec grand regret, puisque le groupe socialiste aimerait bien que l'ensemble de la rade soit aménagé de façon correcte. En l'occurrence, le projet qui nous occupera, je l'espère, tout à l'heure n'est qu'un projet minimal et temporaire. Il ne s'agit que de quelques cabanes à glaces, dont la vie ne sera, de toute façon, qu'éphémère.

M. Guy Dossan (R). Le préopinant socialiste a la même opinion que le groupe radical. Sur le fond, si la motion n'était pas préjudicielle, nous serions

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

parfaitement d'accord, car nous souhaitons tous voir enfin un grand projet pour Genève, un grand projet pour la rade. Par contre, nous ne pouvons accepter que, par le biais de cette motion, on évacue purement et simplement la discussion sur la proposition PR-364. Cela, le Parti radical ne le veut pas! Le Conseil administratif a présenté un projet et nous ne voulons pas que, dans le futur, on refasse les mêmes erreurs, que la procédure soit aussi tronquée, voire aussi douteuse. Nous ne voulons pas que cela se reproduise et nous devons, par conséquent, discuter de la proposition PR-364 ce soir. Mais que la préopinante libérale se rassure: nous n'avons pas l'intention de renvoyer cette proposition en commission, mais bel et bien à la poubelle! Voilà pourquoi nous allons devoir, malheureusement, refuser la motion préjudicielle de nos cousins de l'Entente; si nous sommes d'accord sur le fond, nous ne sommes pas d'accord sur la procédure.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Quel sujet éminemment affectif, Mesdames et Messieurs! On s'en rend compte après seulement deux ou trois prises de parole. Pour le groupe démocrate-chrétien, il y a plusieurs manières d'aborder ce projet. Pour ce qui est des aspects éminemment affectifs, je ne vous cacherai pas que, pour ma part, l'esthétique de... comment faut-il dire? l'esthétique de ces rectangles brunâtres ne me séduit pas...

Le président. Madame Rys, s'il vous plaît, restez-en à la motion préjudicielle...

M^{me} Alexandra Rys. Oui, Monsieur le président, mais vous m'autoriserez deux minutes de développement. Vous savez qu'en général j'interviens très brièvement et que je n'allongerai pas...

Autre aspect affectif: la question de savoir si l'on veut des quais alignés couverts! Maintenant, sur le fond du projet, il y a aussi beaucoup de choses à dire. La motion préjudicielle demande que les exploitants concernés soient entendus, et plus qu'entendus d'ailleurs: qu'ils puissent donner leur avis. Cela me paraît tellement sensé que je me suis étonnée d'entendre, en commission, des fonctionnaires, certes compétents, nous expliquer comment il fallait aménager les cuisines dans ces pavillons. J'ai, quant à moi, tendance à penser que la personne la mieux placée pour dire comment aménager une cuisine, c'est l'exploitant! Vous l'aurez donc compris, Monsieur le président, cette motion préjudicielle, pour nous, s'annonce bien. Et que dire du fait que le rapport PR-364 A/B/C/D ait déjà été reporté une première fois?

Monsieur le président, pour vous faire plaisir je limiterai là mes commentaires sur le sujet. Bien que tout le monde ait énormément de choses à dire sur ces

pavillons, je crois qu'il convient avant tout de faire une étude sérieuse, avec toutes les personnes concernées, pour un projet d'aménagement de la rade. Tout le monde piaffe d'impatience de s'exprimer sur ce sujet, qui est propre à laisser place à de nombreux effets de manches, mais l'efficacité commande que nous acceptions cette motion préjudicielle et que nous repoussions nos effets de manches sur la rade à plus tard. En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe démocrate-chrétien acceptera cette motion préjudicielle.

M. Alain Dupraz (T). Pour faire court, je dirai que nous considérons la motion préjudicielle du Parti libéral tout simplement comme une manœuvre dilatoire, et que nous la refuserons. Nous souhaitons discuter de la proposition PR-364 et des rapports de commission ce soir.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Dans cette motion préjudicielle, tout n'est pas nul, car demander d'élargir une discussion n'est jamais inopportun. Mais nous relevons qu'aucun délai n'est prévu pour ce faire, peut-être dans le but de faire oublier le projet... Les Verts s'opposent donc à cette motion préjudicielle, car ils souhaitent renvoyer la proposition PR-364 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Dans ce projet de pavillons, tout n'est pas parfait, loin de là, mais tout n'est pas à jeter non plus. Il faudrait peut-être revoir certains détails et il serait bon d'en discuter en commission.

J'aimerais enfin m'adresser aux libéraux – vous transmettez, Monsieur le président. Je trouve plutôt inadmissible qu'ils défendent leur motion préjudicielle en expliquant qu'ils l'ont déposée parce que certaines personnes ici veulent renvoyer la proposition PR-364 en commission! En effet, ils ont rédigé cette motion préjudicielle avant même de savoir que nous proposerions le renvoi en commission. Ils auraient donc pu trouver d'autres arguments que celui-ci!

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Nous refuserons également cette motion préjudicielle, puisqu'elle nous empêcherait de débattre de la proposition PR-364. Celle-ci concerne un aménagement important pour la rade, un projet que nous soutenons et dont nous avons envie de débattre ce soir. C'est la raison pour laquelle nous n'entrerons pas en matière sur cette motion préjudicielle.

M. Eric Fourcade (HP). Pour ma part, je refuserai cette motion préjudicielle notamment parce que la proposition PR-364 est vraiment très importante et qu'il faut en discuter. Au lieu de faire des effets de manches, ou de se donner des coups

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

de bec dans cette enceinte, il faut vraiment discuter de cette proposition. C'est pourquoi je vous recommande, Mesdames et Messieurs, de refuser cette motion préjudicielle.

M. Pascal Rubeli (UDC). Contrairement à M. Fourcade, nous allons accepter cette motion préjudicielle, parce qu'il nous paraît nécessaire d'avoir une nouvelle vision, consensuelle, de l'aménagement de la rade, de remettre l'ouvrage sur le métier avec tous les acteurs et de travailler de manière différente. Débattre tout à l'heure de la proposition PR-364 ne nous paraît pas utile tant que nous n'aurons pas une vue d'ensemble plus élaborée. Raison pour laquelle, je le répète, nous soutiendrons la motion préjudicielle.

Le président. Pour le parti libéral, je donne encore la parole à M. Oberholzer, et ensuite nous passerons au vote.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Permettez-moi, Monsieur le président, d'intervenir sur un point de procédure. Il me semble que vous procédez comme si quelqu'un avait mis en doute la préjudicialité de cette motion. Or tel n'a pas été le cas, et la parole n'est pas donnée à un intervenant par parti, mais à qui veut bien entrer dans le débat, intervenir sur le fond du sujet. C'est bien à ce titre que je souhaite intervenir, et non pas pour dire tout le bien que je pense de la préjudicialité, puisque c'est mon groupe qui l'a demandée!

Cela étant dit, je m'étonne un peu de ce que j'ai entendu dans cette enceinte. Mesdames et Messieurs, le groupe libéral demande, dans cette motion, que l'on stoppe les travaux, que l'on constitue un groupe de réflexion, que l'on mette tous les acteurs autour d'une table pour discuter de ce qu'on veut faire de la rade de Genève, non pas pour nous, égoïstement, mais pour nos enfants et nos petits-enfants. En effet, les choix que nous ferons vont impliquer les générations futures – nous n'en profiterons peut-être même pas – car les investissements seront lourds et importants, aussi bien en termes financiers qu'en termes d'aménagement et de qualité de vie.

Aussi, quand j'entends le représentant du Parti socialiste nous dire que ces baraques à glaces...

Le président. Monsieur Oberholzer, nous n'allons pas ouvrir un grand débat, nous allons voter directement la motion préjudicielle... Le bureau a décidé de procéder de cette manière et je vous demande d'en rester là...

M. Jean-Pierre Oberholzer. Monsieur le président, la préjudicialité n'a pas été mise en doute et j'entends donc pouvoir développer mes arguments. Je vous assure que le temps que nous perdons à en discuter maintenant m'aurait permis de finir depuis longtemps!

Quand j'entends le représentant du Parti socialiste nous dire que nous pouvons bien débattre tout à l'heure de quelques baraques à glace à caractère provisoire, je rétorque que cette première étape pour des baraques à glaces provisoires coûte quand même 3,7 millions de francs! Et quand j'entends, ensuite, le représentant du Parti radical dire qu'il refusera la motion préjudicielle pour avoir le plaisir de refuser la proposition PR-364, je ne comprends plus rien!

Mesdames et Messieurs, tout à l'heure, un nouveau collègue a prêté serment et s'est engagé, entre autres, à viser le bien commun de nos concitoyens. Ce soir, j'ai vraiment l'impression que nous nous bagarrons au détriment du bien commun. Alors, respectons nos concitoyens et votons cette motion préjudicielle, de façon à élaborer enfin un projet digne de notre rade!

Le président. Mesdames et Messieurs, la question est de savoir si nous voulons ouvrir le débat ou non. Je propose de passer au vote, sinon nous n'arriverons jamais à sérier nos débats. Mais avant, je donne très rapidement la parole à M. Deshusses.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, à notre avis, la question est la suivante: sommes-nous devant une motion préjudicielle, auquel cas je ne comprends pas qu'il y ait eu deux intervenants libéraux – ce qui ne me dérange pas, au demeurant – ou ne sommes-nous pas devant une motion préjudicielle? Si cette motion n'était pas préjudicielle, mais simplement urgente, nous pourrions entrer en matière, car il serait possible de passer ensuite au débat sur la proposition PR-364. Monsieur le président, vous présidez et donc vous choisissez, mais si plusieurs intervenants par parti peuvent prendre la parole, nous ne sommes plus dans le cadre de la préjudicialité...

Le président. Mesdames et Messieurs, nous allons passer au vote de cette motion préjudicielle.

Mise aux voix, la motion préjudicielle est refusée par 47 non contre 25 oui.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Le président. La motion étant refusée, nous entamons le débat sur les rapports PR-364 A/B/C/D. Aucun rapporteur ne demandant la parole, j'ouvre le premier débat.

Premier débat sur la proposition

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Mesdames et Messieurs, j'interviens au nom du Parti libéral, pour rappeler que notre parti a toujours soutenu l'idée d'une revalorisation de la rade de Genève, en dénonçant à maintes reprises l'immobilisme de l'exécutif de gauche de la Ville de Genève. Je rappelle aussi que c'est l'Entente qui avait déposé en son temps la motion M-286, demandant une mise en valeur du site de la rade, pour la rendre plus attractive tant pour les habitants de Genève que pour les visiteurs de passage.

En revanche, je dois vous l'avouer, c'est avec une grande déception que le Parti libéral a pris connaissance du détail de la proposition PR-364 du Conseil administratif, déposée auprès de notre Conseil il y a deux ans déjà. C'est effectivement à la séance plénière du 2 novembre 2004 que nous avons eu l'occasion de manifester notre inquiétude, en refusant d'entrer en matière sur ce qui nous apparaissait déjà comme une très mauvaise proposition. Notre désillusion s'est trouvée renforcée au fur et à mesure des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, face à une proposition dont nous avons dit qu'elle était faible et peu aboutie, en regard du site tout à fait exceptionnel de la rade de Genève. Contrairement au magistrat Christian Ferrazino, qui se gargarisait, en novembre 2004, de nous présenter un projet fort séduisant, disait-il, favorisant l'harmonisation et l'unification des constructions, nous dénonçons, pour notre part, dans notre rapport de minorité, une proposition qui manque singulièrement de vision pour une ville comme la nôtre.

En effet, notre République réclame depuis des lustres, par l'intermédiaire de ses touristes, hôteliers, habitants et commerçants, un réel projet global, ambitieux, visionnaire, allais-je dire. Où est donc, Mesdames et Messieurs, ce projet censé revaloriser la rade, de Baby-Plage à la Perle-du-Lac, et qui devait aller bien au-delà de quelques édicules staliniens transformés en dernière minute en containers à pet aux couleurs de smarties? Ce soir, nous devons nous prononcer sur 17 pavillons qui, c'est le moins qu'on puisse dire, sont trop controversés pour que nous puissions suivre la majorité Alternative de ce parlement, bien trop pressée qu'elle est à vouloir revendiquer un ixième aménagement qui ne fait pas l'unanimité dans la population.

J'en veux pour preuve la pétition P-150 intitulée: «Pour des nouveaux pavillons de vente en harmonie avec la rade de Genève», pétition qui a récolté plus de 3000 signatures en très peu de temps et qui devait être liée ce soir

à ce débat, mais que votre majorité a classée, Mesdames et Messieurs, dans une manœuvre absolument honteuse, lors d'une précédente séance, prouvant ainsi la manière dont vous écoutez la population, lorsque vos projets sont controversés! A ce sujet, un conseiller municipal socialiste a posé une question orale à 17 h, demandant ce qu'il en était de cette pétition, et c'est la preuve de la manière dont vous traitez une partie de la population de cette ville! En effet, si nous pouvons saluer la volonté des services municipaux de mener à bien ce projet, nous devons dénoncer le fait que cette volonté ne se soit pas manifestée plus tôt, dans un contexte et un climat qui ne soient pas celui du fait accompli. Sachant, par exemple, que le magistrat Christian Ferrazino nous disait, toujours en novembre 2004, que son collègue André Hediger était en train de préparer, avec ses collaborateurs, un nouveau cahier des charges pour les exploitants et que les futurs utilisateurs l'attendent toujours à l'heure où je vous parle, on peut effectivement s'interroger sur la volonté du magistrat de concerter les forces en présence!

Au-delà de l'aspect esthétique contestable, et qui a suscité un nombre considérable de mécontents, force est de constater aujourd'hui que de nombreux défauts persistent dans ce projet. Il est fort dommage, Mesdames et Messieurs, qu'un projet si important pour notre ville soulève une telle polémique, alors que le Conseil municipal, visiblement, va voter ce soir un projet qui n'est qu'un emplâtre sur une jambe de bois. D'ailleurs, la liste des recommandations proposées et votées à l'unanimité par les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement résume bien la problématique qu'a soulevée le débat sur cette proposition.

Mesdames et Messieurs, deux ans de travail pour ces édicules, et un dossier que je vous montre ici! Je n'ai jamais eu, depuis que je siége dans ce Conseil municipal, un dossier aussi volumineux à traiter pour une proposition! Ce dossier montre la nature des procédés et prouve que ce projet est un mauvais projet. Vous voulez donc voter ce soir une réalisation qui, sur de nombreux points, est très loin de satisfaire tout le monde. La réaction trop tardive des pouvoirs publics à l'encontre de certains utilisateurs, mis devant le fait accompli, explique effectivement cette longue liste de modifications qui ont été proposées à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mesdames et Messieurs, personne dans notre République ne s'oppose à un nouvel aménagement de la rade, mais il est important, car la rade est la signature de Genève, de voter un projet ambitieux: celui-ci n'est qu'un brouillon! Nous étions en droit d'attendre d'une telle proposition qu'elle prévoie une architecture en adéquation avec le panorama, et non une rade figée, faite d'éléments à l'allure provisoire, dont nous mettons en doute même l'aptitude au vieillissement – je pense là à l'Agenda 21 – sans oublier, naturellement, l'héritage architectural laissé aux générations futures. Il y a environ un siècle, ce sont les hôteliers de

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

l'époque qui ont participé au financement des aménagements de la rade, ces hôteliers qui aujourd'hui n'ont même pas été invités à la table des concours ou de la concertation, alors que ce sont eux qui ont martelé les premiers, avec d'autres, la nécessité du changement.

Mesdames et Messieurs, pour terminer, je dirai que nous ne sommes pas face à une proposition qui séduise suffisamment une large partie de notre population. C'est pour toutes ces raisons que je vous prie de suivre le groupe libéral et de refuser la proposition PR-364. (*Applaudissements.*)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je voudrais revenir sur certaines inexactitudes qui ont été proférées dans le cadre du débat sur la motion préjudicielle et dans les trois interventions du groupe libéral notamment, dont les auteurs se sont attachés davantage à parler de procédure qu'à parler d'architecture. Mais enfin, c'est la liberté des débats qui le permet, et la motion préjudicielle, d'ailleurs, visait précisément à nous empêcher de parler de l'aménagement de la rade et des édifices. Maintenant que cette motion a été rejetée, Mesdames et Messieurs, je vous fais confiance: vous allez sans doute trouver d'autres artifices pour nous parler de procédure!

Messieurs Oberholzer et Hatt-Arnold, quand vous dites d'un ton solennel que nous allons léguer aux générations futures des constructions qui, selon votre goût et le goût du magistrat libéral qui vous représente au Canton, ne sont pas dans l'esthétique du temps, je vous réponds deux choses. Premièrement, une génération, c'est environ vingt-cinq ans, et la durée de vie de ces pavillons, c'est une quinzaine d'années. Alors, je vous remercie de penser que la durabilité des projets de la Ville de Genève sera beaucoup plus longue que nous l'imaginions, mais même en poussant, la durée de vie de ces pavillons sera tout au plus de vingt ans. Soyez donc rassurés pour les générations futures: c'est bien notre génération qui sera concernée!

Cela me permet de relever un élément que vous avez oublié, Monsieur Hatt-Arnold – car, dans votre épais dossier, vous ne voyez, semble-t-il, que les pièces qui vous intéressent – cet élément est le fait que, financièrement, il n'en coûtera pas un sou aux contribuables. En effet, en dix ou douze ans au maximum, les loyers que les exploitants verseront à la Ville de Genève paieront en totalité l'investissement consenti. Si vous avez d'autres projets qui puissent être ainsi amortis sur une période de dix ans grâce aux loyers des exploitants, je serai très heureux d'en prendre connaissance!

Par ailleurs, je crois que c'est M^{me} Fontanet, dans une conférence de presse du Parti libéral – ou plutôt de l'Entente, à l'époque, mais je crois savoir que les violons se sont un peu désaccordés depuis... – énumérait toutes les critiques qu'elle

avait à l'égard du projet du Conseil administratif. En l'occurrence, il n'est pas trop difficile de faire preuve d'imagination sur ce sujet et, encore une fois, vous avez le droit de penser qu'il faudrait prévoir des pavillons avec balcon, tuiles, tourelle et nains de jardin, sur fond de musique tyrolienne... Vous êtes libres de préférer ce genre de choses, mais il conviendrait alors de nous fournir les projets sur lesquels vous entendez qu'on se détermine.

Monsieur Hatt-Arnold, vous avez parlé de «l'immobilisme du Conseil administratif de gauche!» Cette expression est extraordinaire! Voyez-vous, j'étais député en 1993 lorsque, dans cette salle et sur vos bancs, un certain M. Koechlin, architecte de profession – vous devriez le rencontrer plus souvent, il vous inspirerait avantageusement sur un dossier tel que celui-ci – interpellait le Conseil d'Etat, en lui demandant ce qu'il faisait pour la rade, cette rade qui méritait mieux que le sort qui lui était réservé, disait-il. C'était en 1993. La réponse du Conseil d'Etat, vous la connaissez tout comme moi! C'est dire que l'immobilisme auquel vous avez fait allusion – mais la langue vous a certainement fourché – était bien celui du Conseil d'Etat. Et c'est bien nous, Ville de Genève, qui avons sollicité les services du Conseil d'Etat.

Ici, je dois rassurer M. Deshusses: la large commission que M^{me} Fontanet a tout à coup découverte et appelée de ses vœux existe depuis longtemps. Nous l'avons mise en place, elle est d'ailleurs présidée par un architecte de mon département, M. Matthey, qui fait un magnifique travail dans ce groupe. Je ne vais pas donner la liste de tous les participants, car j'en aurais pour un moment, mais simplement citer les principaux membres. Pour l'Etat de Genève, ce sont le Service des monuments et des sites, la Police de la navigation, le Corps des gardes de l'environnement, la Task Force Drogue représentée par son chef M. Cartier – excusez du peu! – l'Office cantonal de la mobilité, le Domaine nature et paysage, le Service des constructions environnementales... (*Remarque.*) Oui, je comprends que cela vous gêne, d'autant plus que la liste n'est pas terminée et qu'elle fait encore une page! Mais vous allez certainement me dire qu'il faudrait encore inclure telle ou telle autre personne à laquelle nous n'aurions pas pensé...

De même, quand vous dites que les usagers n'ont pas été consultés, vous faites preuve d'une méconnaissance du dossier. En lisant la motion préjudicielle, j'avais déjà constaté que vous ne l'aviez pas beaucoup étudié. En effet, vous pensez que les quais sont propriété du Canton, Madame Fontanet, et je me permets donc de corriger cette erreur: les quais marchands sont propriété de la Ville et, contrairement à ce que vous écrivez, le Canton n'a donc pas de «prérogative du propriétaire». En l'occurrence, il se trouve que la Ville a délégué, en son temps, la gestion des quais à l'Etat. Mais, dans l'esprit des autorités de l'époque, cette délégation n'avait évidemment pas pour but de permettre à l'Etat de contrecarrer les projets de la Ville! Si d'aventure la position de l'Etat, dont nous avons

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

pris connaissance aujourd'hui dans la presse, devait se confirmer, il conviendrait d'examiner s'il y a lieu de résilier cette convention de délégation. Mais c'est là un autre débat que celui qui nous occupe ce soir.

Mesdames et Messieurs, je veux répéter ici que le projet en question n'a pas du tout l'ambition de répondre à l'ensemble de la problématique: nous avons dit que le projet de pavillons était un des éléments de l'aménagement de la rade. Ce projet, outre l'avantage financier que je viens de rappeler, vise à remédier à une situation que tout le monde, y compris le groupe libéral, s'accorde aujourd'hui à trouver inesthétique. Je veux parler des bâtiments hétéroclites qui ont poussé par-ci par-là, sur la rade.

J'en viens maintenant à la démarche du magistrat cantonal dans un journal d'aujourd'hui. Nombreux sont ceux qui ont trouvé assez insolite qu'un magistrat cantonal prenne publiquement position sur un dossier dont il n'était pas officiellement saisi. C'est assez inhabituel, cela l'est d'autant plus si le magistrat intervient le jour même où le Conseil municipal est censé se prononcer sur le dossier. Vous m'accorderez qu'en matière d'autonomie communale on peut faire mieux! Il en va de même en matière d'aménagement! Au temps de la royauté, on pouvait d'autorité dire au bon peuple, à ses fidèles sujets, ce qui était beau et ce qui l'était moins. Mais, dans un système républicain comme le nôtre, ce sont en principe les architectes et les membres d'un jury qui ont la compétence de désigner les projets lauréats en matière de constructions.

Cela dit, indépendamment de cette différence de philosophie entre une monarchie et une république, il se trouve que le magistrat cantonal a donné de mauvaises informations dans cet article, où je lis: «D'après ce que je sais, la Ville n'a pas pris la peine de nous consulter pour ce projet.» Monsieur Hatt-Arnold, pour ma part, je n'ai pas pris tout le dossier, mais juste les dernières correspondances que j'ai eu l'occasion d'échanger avec ce magistrat, qui a, apparemment, quelques problèmes de mémoire... Dans sa lettre du 20 juillet 2006 à l'attention de celui qui vous parle, et qui concerne «les nouveaux pavillons types à destination des activités saisonnières sur les quais», M. Muller me dit: «Je vous remercie pour les informations que vous me communiquez, compte tenu desquelles il est effectivement opportun d'attendre l'issue des délibérations du Conseil municipal!» Voilà... (*Applaudissements.*) C'était donc le point de vue...

Une voix. ... de M. Mark Muller, conseiller d'Etat...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Oui, de M. Mark Muller, conseiller d'Etat... On n'est jamais trop précis... Mais je ne voudrais pas donner l'impression que nous sommes à *La Revue*... (*Rires et applaudissements.*)

Le président. Et, en plus, nous savons qu'ils ne sont pas cousins... Poursuivez, Monsieur Ferrazino!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ouvre ici une parenthèse: contrairement à ce qu'une certaine presse dit, ce projet n'est pas celui de Ferrazino! C'est le projet du Conseil administratif et j'espère qu'il sera tout à l'heure le projet du Conseil municipal, deux pouvoirs élus qui souhaitent effectivement améliorer la rade. Et, soit dit en passant, si un meilleur projet se présente dans une quinzaine d'années, nous serons tout contents de le remplacer, parce que celui-ci aura vécu et aura été amorti par les loyers des exploitants.

Je referme la parenthèse et je poursuis la lecture du courrier de M. Mark Muller, conseiller d'Etat: «Par avance, je vous remercie de bien vouloir me tenir informé du suivi et notamment de la décision qui sera prise au sujet du dépôt *éventuel* – je souligne – de la demande en autorisation de construire.» Pourquoi parler de dépôt «éventuel»? Tout simplement parce que les bancs des glaciers qui se trouvent depuis des décennies sur la rade n'ont jamais fait l'objet d'une autorisation de construire! Or un principe élémentaire en droit, qu'on apprend dès les premières semaines de la première année, dit que l'égalité de traitement doit conduire à traiter différemment des situations différentes, mais de manière égale des situations identiques. Mesdames et Messieurs, comment comprendre qu'un projet de la Ville doit faire l'objet d'une autorisation de construire et que les stands des privés, eux, ne doivent pas faire l'objet d'une telle autorisation, alors même qu'ils ont une emprise au sol plus importante que ceux que nous proposons? C'est une question légitime à laquelle nous attendons une réponse.

Deuxièmement, le prototype de pavillon, ne l'oublions pas, est installé sur les quais depuis deux saisons. Il n'a pas fait l'objet d'une autorisation de construire, pour la simple raison que c'est un objet mobilier que nous avons posé durant les beaux jours et que nous avons enlevé une fois l'automne arrivé, pour le ressortir la saison suivante. Si le conseiller d'Etat en charge du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) avait un autre avis, j'aurais pu m'attendre à ce qu'il m'en fasse part au cours de ces deux ans, autrement que par la voie de la *Tribune de Genève* et le jour même du débat du Conseil municipal! Je pourrais aller encore plus loin, mais je ne voudrais pas vous ennuyer trop longtemps... Avant de conclure sur ce sujet, je rappellerai juste qu'en juin 2005, lorsque nous avons installé le prototype, nous avons dû faire un raccordement pour les eaux usées. Vous connaissez la procédure: nous avons déposé un dossier pour les travaux de génie civil en vue dudit raccordement et nous avons reçu une autorisation du DCTI pour ce faire. C'est dire que, s'il fallait véritablement une autorisation pour le prototype, c'était là l'occasion de l'exiger. Voilà, je me borne à relever ces quelques points pour le moins particuliers...

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Au niveau de la cohérence de la position de l'Etat, je relèverai que nous sommes intervenus dans le cadre du groupe de travail que je viens d'évoquer et par un courrier que j'ai signé à l'attention du Conseil d'Etat pour demander que les barbelés installés sur les bureaux du poste de la Police du lac – qui ressemblait à un véritable camp retranché dans ce merveilleux site de la rade – soient démontés sans délai. Il a fallu cette intervention du Conseil administratif auprès du Conseil d'Etat pour que nous obtenions enfin satisfaction. S'il y a véritablement des spécialistes du bon goût et de l'esthétique en matière d'aménagement de la rade au Conseil d'Etat, nous aurions pu nous attendre que ce dernier prenne la décision spontanément, sans que nous devions la réclamer à cor et à cri. Au demeurant, nous continuerons d'intervenir, parce que les baraques de pêcheurs hideuses qui se trouvent à côté du poste de la Police du lac méritent un meilleur traitement, et c'est là de la compétence du Conseil d'Etat!

Mesdames et Messieurs, avec ces pavillons, nous n'avons pas la prétention de proposer le plus beau projet qui soit, oh non, nous n'entrons pas dans ce débat-là. Mais nous avons au moins le mérite d'avoir un projet, un projet concret, qui ne coûtera rien aux contribuables et qui permettra enfin à la population d'avoir un meilleur accès à l'eau. Le prototype l'a démontré: ces terrasses ont rencontré un grand succès populaire, ne vous en déplaît! Si nous avons dû modifier l'emprise au sol et la surface de ces édicules, c'est précisément à la demande des usagers, que nous avons rencontrés une dizaine de fois au bas mot. Je terminerai en rappelant que, dans le jury, il y avait un représentant de l'Office du tourisme et d'autres représentants choisis bien au-delà des milieux des architectes et des professionnels.

Voilà dans quel esprit nous avons élaboré ce projet, auquel nous vous remercions par avance, Mesdames et Messieurs, de faire bon accueil. (*Applaudissements.*)

M. Guy Dossan (R). Pour le groupe radical, un quelconque projet de réaménagement de la rade doit impérativement être un projet rassembleur, c'est-à-dire qu'il doit, lors de son étude et de sa réalisation, rassembler le pouvoir politique et surtout la population et les utilisateurs. La rade est en effet une des cartes de visite de Genève, celle que l'on met en avant dans le monde entier, et qui apparaît chaque fois que les médias parlent de notre ville. C'est aussi l'une des fiertés de nos concitoyens. Il n'est donc pas question, pour le groupe radical, de dénaturer ce site, comme on l'a malheureusement parfois déjà fait pour certains autres lieux emblématiques de notre ville.

Pour nous, il ne s'agit pas non plus, dans un tel écrin, de laisser uniquement quelques *happy few* se faire plaisir en donnant libre cours à leur imagination. Il est en effet primordial pour le groupe radical que le remède ne soit pas pire que le

mal. La situation actuelle n'est pas satisfaisante, nous en convenons parfaitement, mais elle découle aussi du laxisme de notre municipalité, qui a laissé faire tout et n'importe quoi sur ce site, cela depuis des décennies.

Pour le groupe radical, un nouvel aménagement de la rade doit par conséquent faire l'objet d'un projet global, émanant d'un réel consensus entre tous les intervenants que je citais tout à l'heure, et donc en particulier l'Etat, les futurs utilisateurs des pavillons avant que le projet soit évidemment défini, les autres utilisateurs de la rade, c'est-à-dire les pêcheurs, les bateliers, etc. Il ne s'agit pas de nous soucier uniquement de notre petite chapelle Ville de Genève, en ignorant soigneusement les autres intervenants. Il est donc nécessaire de définir préalablement un projet global de réaménagement du pourtour de la rade, rien n'empêchant alors, une fois le projet défini, de le réaliser en plusieurs étapes. Cela signifie évidemment que, pour obtenir un projet rassembleur, il faudra plus de temps qu'on pouvait le penser. Et, pour satisfaire une majorité de personnes, nous serons peut-être contraints de sacrifier d'éventuels rêves d'originalité ou de grandeur... A moins qu'une proposition géniale ne se fasse jour qui ne soit, de plus, pas rédhibitoire financièrement, deux conditions qui risquent toutefois d'être ardues à réunir, mais sait-on jamais...

Si on prend le projet sur lequel nous voterons ce soir, on peut déjà se poser deux questions. Est-il rassembleur? Certes non, puisque la classe politique est divisée et les professionnels de la construction aussi. Les utilisateurs y sont opposés – un superbe réquisitoire contre ce projet a été distribué à tous les conseillers municipaux – et je ne parle pas de la population, avec une pétition de 3000 signatures déposée contre ce projet. C'est vrai, il y a eu des sondages positifs, mais ce ne sont pas 3000 personnes qui ont répondu à ces sondages.

Ce projet est-il global? Mesdames et Messieurs, la réponse est, à l'évidence, à nouveau négative, puisqu'il ne s'agit en fait que d'installer quelques pavillons autour de la rade, en occultant tout le reste, c'est-à-dire les autres installations: Service des amarrages, Police du lac, bâtiments des pêcheurs, des loueurs de bateaux, chantiers navals... Cela signifie que l'on va dépenser ce soir près de 5 millions – dont on vient de nous dire, certes, qu'ils seront remboursés par les utilisateurs au bout de dix ou douze ans – en ne sachant pas ce que vont faire les autres intervenants, ni même s'ils vont faire quelque chose ultérieurement. Cela, le groupe radical ne peut pas l'accepter, car changer une quinzaine de pavillons sur le pourtour de notre rade ne modifiera quasiment rien à la situation actuelle. Nous aurons certes 17 pavillons neufs, remplaçant des installations dont l'esthétique peut effectivement être mise en doute, pour certaines d'entre elles. Mais toutes les autres installations que j'ai citées précédemment subsisteront, et il s'agit malheureusement des plus hideuses! Le but ne sera donc pas atteint, ce d'autant moins que nous prenons le risque que les autres intervenants, si d'aventure ils entreprennent quelque chose ultérieurement, optent

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

pour d'autres types d'équipements. Nous aboutirons ainsi à un nouvel aménagement de la rade, certes plus moderne, mais en tout cas aussi hétéroclite. Le groupe radical n'entrera donc pas dans ce jeu pour le moins dangereux et peu raisonnable.

Si nous ne pouvons soutenir ce projet pour des aspects généraux ou globaux, nous ne pouvons pas non plus le soutenir sur ses aspects particuliers, tels que présentés dans la proposition PR-364. Je citerai trois de ces aspects: la concertation, l'esthétique et la fonctionnalité.

Commençons par la concertation. Il s'agit là d'un aspect extrêmement important, évidemment. Il faut en l'occurrence se rendre à l'évidence: le projet a été conçu avec assez peu de concertation, tout au moins pas avec tous les intervenants. Cela n'étonne pas vraiment le groupe radical, car c'est assez habituel bien qu'on essaie de nous faire croire le contraire. Mais, vu l'importance de l'enjeu et du site, nous aurions pu penser qu'une concertation pleine et entière serait entreprise, et tout d'abord avec les futurs utilisateurs de ces équipements. Ainsi, il est surprenant que l'Association genevoise des exploitants de stands du lac n'ait été consultée, ou plutôt informée, qu'au moment où le projet a été quasiment défini, que les avis des actuels utilisateurs n'aient pas été pris en compte ou assez peu. Et pourtant, pour certains d'entre eux, ils exploitent ce type d'installation depuis des décennies. Avec les hôteliers non plus, il n'y a pas eu de concertation, le préopinant libéral en a parlé. Pourquoi ne pas avoir tenté une collaboration avec les hôteliers, que l'on peut aussi considérer, en tout cas pour une des rives, comme des utilisateurs de la rade? Puisqu'on voulait tout remettre à plat, si vous me passez l'expression, on aurait pu envisager un partenariat qui aurait peut-être abouti à une participation financière.

Parlons maintenant un peu d'esthétique. Nous pouvons nous pencher sur l'esthétique de ces pavillons, mais il est évident qu'en chacun de nous sommeille un architecte et que nous aurons fatalement 80 avis divergents. Cela dit, nous pouvons tout de même nous interroger sur la pertinence du choix de ces containers – initialement de couleur bronze et poétiquement comparés, tout à l'heure, à des smarties par M. Hatt-Arnold – qui ne nous semblent pas s'intégrer mieux au site que l'existant, mais cela évidemment reste subjectif. Toutefois, au vu des très nombreuses levées de bouclier, je constate que je ne suis pas le seul à déplorer le choix de ces containers. S'ils sont aussi esthétiques qu'on nous le répète, il est surprenant que, pendant les deux saisons d'essai sur le quai des Eaux-Vives, on ait tâché de camoufler le prototype avec des plantes vertes toujours plus nombreuses, et cette année encore plus que l'année dernière!

On nous dit aussi que les W.-C. en surface sont plus esthétiques que les W.-C. souterrains. Vous permettrez au groupe radical d'en douter. Il suffit d'ailleurs de regarder les alentours des W.-C. provisoires que l'on dispose autour

de la rade en été ou pendant les manifestations pour s'en convaincre. Il serait certainement plus judicieux, pour un lieu aussi fréquenté, de réaliser, comme l'ont fait d'autres villes, des ouvrages souterrains, surveillés et nettoyés en permanence par du personnel. Cela créerait aussi quelques emplois pour des personnes qui en ont besoin...

Parlons maintenant de la fonctionnalité. Un aspect important du projet réside dans la fonctionnalité de ces nouveaux équipements – on en a beaucoup entendu parler. En ce qui concerne les établissements de vente de nourriture, le groupe radical est pour le moins peu convaincu. En premier lieu, est-il vraiment raisonnable de vouloir transformer les glaciers en établissements de restauration, avec plats du jour et vente d'alcool? Le groupe radical ne le pense pas. Il y a en effet pléthore de cafés-restaurants dans notre cité et la concurrence est déjà féroce. De plus, le caractère provisoire de ces équipements ne permettra probablement pas de servir quelque chose de vraiment satisfaisant à la clientèle. Par ailleurs, il faudra alors mettre les conditions de location du domaine public pour ces nouveaux établissements au même niveau que celles que l'on impose aux restaurateurs du centre-ville, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

S'agissant de la fonctionnalité de ces pavillons, on constate que, malgré les grandes théories développées lors des diverses présentations en commission, les poubelles sont souvent restées à l'extérieur du prototype et qu'un camion frigorifique a dû stationner à proximité, vu l'exiguïté du container. Le groupe radical se pose donc très sérieusement la question de savoir comment a été conçu cet équipement.

Je m'arrêterai encore quelques secondes sur la terrasse. C'est peut-être le seul aspect intéressant et presque satisfaisant du projet. En effet, à part ses dimensions trop réduites pour permettre une exploitation rentable et l'absence de parois abritant le client en cas de bise – qui souffle souvent à Genève, malheureusement – la terrasse est assez séduisante. Mais c'est malheureusement un peu court pour que le groupe radical vote ces 5 millions.

Au vu de ce que je viens de dire, le groupe radical refusera donc la proposition PR-364, car elle a été élaborée sans concertation ni collaboration aucune, ou presque, avec les autres intervenants du pourtour de la rade. Elle n'a pas fait l'objet d'une réflexion globale tournée vers l'avenir, ce que nécessite le site concerné. Il ne s'agit en aucun cas d'un projet rassembleur, bien au contraire, et il n'améliorera en rien la situation actuelle. Le seul véritable mérite de cette proposition est d'avoir suscité le débat au sein de notre Conseil municipal. Nous espérons donc que le Conseil administratif – celui-ci ou le suivant qui le remplacera – prendra en compte ce qui est dit ce soir et qu'il s'attellera enfin – cette fois-ci avec tous les intervenants concernés – à la mise en œuvre d'un projet digne de notre rade.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Mesdames et Messieurs, il s'agissait d'un projet de containers et, comme je l'ai dit tout à l'heure, le groupe radical renverra ce projet dans un autre type de container: la poubelle! (*Applaudissements.*)

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Mesdames et Messieurs, dans cette proposition PR-364, tout n'est pas génial, mais tout n'est pas à jeter non plus. Il y a des points positifs dans ce projet, il faut le souligner. Tout d'abord, il a le mérite d'exister et il faut reconnaître l'effort qui a été fait par la Ville pour proposer quelque chose. Autre point positif, c'est le fait que les pavillons se rapprochent de l'eau, que les promeneurs pourront se balader ou prendre un verre plus près du lac, et que les voitures seront interdites.

Parmi les points négatifs, il y a le fait que ce projet est beaucoup trop uniforme. On prévoit de faire sur le même modèle des pavillons toilettes, des pavillons pour vendre les billets de bateau, des pavillons pour vendre les glaces. Je m'interroge sur l'opportunité d'uniformiser ainsi notre rade. En plus, comme souvent à Genève, on a réfléchi sur le résultat, sur l'allure que ces pavillons auraient autour de la rade, on va voulu faire beau, mais on ne s'est pas interrogé sur le fond, sur ce que voulait vraiment la population. On ne s'est pas demandé comment changer notre rapport au lac, comment améliorer l'accessibilité à l'eau pour les habitants de notre ville. C'est un peu dommage.

Compte tenu de ces points un peu négatifs et suite à ce que nous avons entendu au cours des différentes auditions en commission, suite aussi à la pétition P-150 et aux sondages, nous, les Verts, avons rédigé quatre recommandations, qui ont été acceptées à l'unanimité de la commission de l'aménagement et de l'environnement, pour notre plus grand bonheur.

Dans ces recommandations, nous demandions que la terrasse soit posée en aval par rapport aux pavillons. Nous demandions aussi d'intervenir auprès du Conseil d'Etat et d'étudier la possibilité de laisser ces pavillons tout au long de l'année. Nous demandions encore de permettre un élargissement de certains pavillons et, surtout, d'encourager vivement les exploitants à prendre des initiatives visant à personnaliser les pavillons.

C'est dire que nous, les Verts, ne nous sommes pas prononcés sur l'esthétique de ces pavillons. C'était délibéré, sachant que chacun a un avis différent sur le sujet. Nous avons essayé de relever uniquement les éléments concrets qui nous paraissaient négatifs, sans vouloir juger du beau ou du laid, car là personne ne sera jamais d'accord.

Ensuite, en mars 2006, le traitement du rapport a été reporté en raison des modifications de prix. Cela a permis au département de M. Ferrazino de réinstaller le pavillon test pendant l'été. Là, il me faut souligner l'effort qui a été fait

pour améliorer le projet selon ce qui avait été dit en commission, notamment avec l'inversion pavillon-terrasse. Il y a aussi eu une tentative pour remédier à l'uniformisation: oui, c'est vrai, il est sympa de prévoir des couleurs, mais cela ne permettra pas aux exploitants de personnaliser leur terrasse. En effet, sur ces pavillons tous pareils bien que de couleur différente, il ne restera qu'un petit endroit à personnaliser, le reste étant défini une fois pour toutes. Et cet endroit ne servira qu'à afficher le prix des glaces! C'est un peu dommage. En ce qui concerne le fait que ce projet sera amorti d'ici dix à douze ans, c'est une bonne chose et nous en sommes contents. Les toilettes, quant à elles, ont été simplifiées, et nous nous en félicitons aussi.

En revanche, pour ce qui est des autres recommandations de la commission, nous n'avons rien vu. Nous demandions d'étudier la possibilité de laisser les pavillons tout au long de l'année et on nous répond qu'il est juste prévu de les stocker différemment et aux frais des exploitants, au lieu de le faire aux frais de la Ville. Au sujet des augmentations de prix, un petit document nous indique le prix total, soit 4 546 000 francs, mais nous aimerions bien savoir en détail combien vont coûter les toilettes et les pavillons, ce qui a augmenté et ce qui n'a pas augmenté.

Voilà les raisons pour lesquelles nous souhaitons renvoyer le projet en commission. Nous l'avons certes déjà étudié, mais nous espérons pouvoir encore l'améliorer concrètement, une fois que nous aurons le détail des prix et sachant que de nombreuses personnes ne sont pas satisfaites.

Certaines personnes ont dit que la proposition PR-364 était un brouillon. Oui, peut-être, mais en général on ne jette pas un brouillon avant que le projet soit abouti. On l'utilise pour améliorer le projet et je pense qu'il serait intelligent de le faire dans ce cas. Les habitants n'aiment pas le projet et il nous paraît important d'en tenir compte. Quant aux touristes, s'il ne faut pas les négliger non plus, je rappellerai que, dans cette enceinte, nous sommes censés faire une politique en faveur des habitants de notre ville et pas uniquement dans l'optique de satisfaire les touristes. Je ris, pour ma part, quand j'entends les libéraux défendre systématiquement le point de vue des touristes, alors qu'ils sont contre le droit de vote des étrangers habitant à Genève depuis plus de huit ans! Mesdames et Messieurs, soit on écoute tout le monde, soit on n'écoute personne!

Vous l'aurez compris, les Verts ont un avis mitigé: ils ne sont pas complètement opposés au projet, mais ils ne sont pas emballés non plus. Nous souhaitons donc étudier encore un peu la proposition PR-364 en commission, avec les nouveaux éléments.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, je vais m'exprimer non pas sur le fond, car tout a été dit, mais sur la forme. Je trouve, pour

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

ma part, l'entêtement de M. Ferrazino assez surréaliste! Lorsqu'on évoque les 3 726 000 francs destinés à la première étape du remplacement de ces pavillons, il répond que ce n'est pas la Ville qui va les payer. Mais ce crédit, il faudra quand même le débloquer et, même s'il sera amorti dans le temps, c'est bien la population qui va le payer.

Par ailleurs, on parle beaucoup de l'esthétique de la rade, mais l'esthétique des pavillons, il faudrait l'oublier... Pourtant, ces pavillons, ces blocs de bronze qui vont dénaturer la rade existent réellement, et nous devons en tenir compte. Monsieur Ferrazino, quand vous opposez l'Entente, qui aurait une attitude monarchique, et la gauche, qui serait républicaine en défendant ces pavillons, vous faites erreur. Car c'est bien vous qui essayez, avec votre département, d'imposer des réalisations qui ne plaisent pas au public! Pourquoi n'avez-vous pas la modestie d'accepter cet état de fait?

On nous a présenté un projet de nouvelles toilettes publiques: on a vu ce que cela a donné... On est en train de nous préparer un projet de nouvelles poubelles, dont on ne sait même pas si elles peuvent contenir des sacs à ordures... Au centre de la place de la Navigation trône une sorte d'édifice dont tout le monde se gausse et qui abrite des W.-C.... Pour ma part, je dis non, ras-le-bol de ce type de réalisation, il faut passer à des choses sérieuses! L'aménagement de la rade doit s'étudier, doit faire l'objet d'un nouveau projet. Ayons la modestie de reconnaître que ces pavillons de bronze, personne n'en veut dans la rade!

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

M. Eric Fourcade (HP). Je ne vais pas épiloguer sur cet énorme dossier que nous étudions depuis 2004. Pour la création de pavillons de vente sur la rade de Genève, quinze projets ont été présentés. Or, dans le jury chargé de juger le concours, la présidence était assurée par les services de M. Ferrazino, si je ne m'abuse, et plusieurs membres faisaient aussi partie des services dudit M. Ferrazino. Le résultat, ce sont des pavillons qui ressemblent, comme disait M. Hatt-Arnold, à des boîtes de smarties, ou à un jeu de lego!

Le traitement du rapport PR-364 A/B/C/D a été reporté de quatre mois et cela m'a permis d'étudier plus avant le dossier et de rencontrer les exploitants, qui ont créé l'AGESL, l'Association genevoise des exploitants des stands du lac. Ceux-ci m'ont confirmé qu'ils étaient très mécontents. Selon eux, ces édicules sont trop petits, le local poubelle se révèle incongru, les pavillons surchauffent à cause du manque d'ouvertures, alors que le cahier des charges du concours prévoyait qu'ils

devaient être aérés. Quand les plaques de bronze sont soumises au soleil, à la chaleur des frigos et congélateurs à l'intérieur, on comprend que les serveurs coulent aussi, et qu'ils mangent forcément des glaces! Cela pour dire que ces pavillons sont très mal conçus. Le projet serait bienvenu, si le concept était différent.

Les exploitants m'ont également soumis quelques questions. Ici, je voudrais revenir sur un propos de M. Lathion: en fait, ce n'est pas la population qui va payer ces pavillons, mais bien les exploitants! Ils vont payer de leur poche, par le biais d'un loyer, le remboursement de l'investissement et ils ne veulent pas de cela. J'ai ici la copie d'une autorisation d'exploiter, ou sont mentionnés le lieu – quai Gustave-Ador – le numéro, et les dimensions du banc de glace, soit 20 x 10 m, ce qui fait 200 m². 15 000 francs pour la saison représentent beaucoup d'argent pour ces exploitants, qui vont payer ce loyer pour des pavillons dont la surface est quasiment de 50% inférieure.

Concernant la motion préjudicielle, vous avez été attentifs, Mesdames et Messieurs, aux recommandations de plusieurs partis et vous l'avez refusée. Maintenant, je vous invite à renvoyer cet énorme dossier, qui a mis plus de deux ans à aboutir en plénum. Je vous demande de renvoyer sa copie au Conseil administratif, pour qu'il la revoie dans le sens d'un projet global, plus ambitieux et, surtout, plus confortable pour les exploitants.

M^{me} Monique Cahannes (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme M. Ferrazino l'a rappelé, cela fait des années que la rade nécessite une revalorisation. Je crois que toutes et tous ici nous sommes d'accord sur ce point. Je parle à dessein de revalorisation et non d'un réaménagement qui serait plus global, mais j'y reviendrai plus tard.

Notre municipalité a eu le mérite de prendre le taureau par les cornes et d'organiser un concours, avec un jury de professionnels, qui a choisi ce projet de pavillons. Je rappelle que les critères du concours étaient extrêmement sévères, dans la mesure où la rade fait l'objet d'un plan de site qui interdit notamment de construire en dur. Il y a aussi des contraintes liées au fait qu'il faut enlever les pavillons pendant l'hiver: leur largeur et leur longueur ne peuvent donc pas être fantaisistes, d'autant qu'elles sont aussi soumises aux lois sur la circulation routière.

En l'occurrence, le pavillon qui a été choisi par le jury est simple, sobre, opérationnel et contemporain. Il ne fait certainement pas l'unanimité, mais, en matière d'aménagement, aucun projet ne recueillera jamais l'unanimité, ni même peut-être une majorité. Il est certainement très naïf, et même d'une naïveté certaine, de penser que le présent projet – en admettant qu'il soit refusé – donnerait lieu à un nouveau projet qui, lui, pourrait être accepté. Non, à chaque fois nous

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

devrions remettre l'ouvrage sur le métier. En effet, toutes les langues du monde connaissent des dictons qui illustrent la différence de goûts entre les gens, et vous pouvez d'ailleurs tester cette réalité vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, dans votre cercle d'amis ou dans votre famille: sur n'importe quel objet – œuvre picturale, œuvre musicale – les goûts sont différents. C'est dire que le critère esthétique, qui est l'un des critères majeurs retenus par la droite pour refuser ce projet, est absolument non pertinent.

Le deuxième grand argument de la droite pour refuser ce projet est le coût. Or, comme l'a dit M. Ferrazino, le coût pour le contribuable est neutre, puisque la location des pavillons permettra de les amortir en dix ou quinze ans. Ces pavillons ont en effet une durée de vie limitée et ce délai permettra de travailler sur un aménagement plus global. Par aménagement plus global, j'entends non seulement la circulation piétonne et cycliste, évoquée dans la motion préjudicielle, mais aussi la circulation automobile. Je rappelle ici que le Parti socialiste avait déposé en son temps une motion pour fermer les quais au moins le dimanche. D'ailleurs, ce projet d'aménagement plus global est déjà en route, puisqu'un groupe de travail se penche sur le sujet. Connaissant la lenteur des réalisations dans notre République, cela n'empêche absolument pas ce projet-ci de revalorisation d'être mis en œuvre.

Je n'irai pas plus loin dans le détail, je laisserai mon collègue Roman Juon développer le côté purement architectural. En revanche, je voudrais encore vous faire part, Monsieur le président, d'un certain agacement, d'une certaine tristesse même, eu égard au document que nous avons toutes et tous reçu de la part de l'AGESL, l'Association genevoise des exploitants de stands du lac. Je relèverai notamment le ton absolument détestable, méprisant, de ce document et les nombreuses erreurs, intentionnelles ou non, qui y figurent.

D'abord, en ce qui concerne la «fameuse concertation», oui, elle a bien eu lieu, et abondamment. Les exploitants ont eu sept séances techniques avec les services de la Ville, et deux séances en commission. Ils ont été reçus par la commission des travaux et par la commission de l'aménagement et de l'environnement. M. Bertrand, lors de notre dernière session, évoquait la place Simon-Goulart et le fait que certains commerçants ne savaient pas très bien où étaient leur intérêt... S'agissant de la rade, Monsieur le président, j'aimerais poser une question: admettons, par hypothèse, que les exploitants de stands aient eu à traiter avec un promoteur privé; combien de séances de concertation auraient-ils eues? Je vais vous le dire: zéro! Et leur document serait allé à la poubelle, parce que les privés leur auraient donné un cahier des charges en leur disant que c'était à prendre ou à laisser!

En l'occurrence, les exploitants crachent dans la soupe, sachant que notre municipalité leur a offert des conditions d'exploitation absolument extraordinaires.

res. Monsieur le président, savez-vous à quel prix nous leur louons cet espace public magnifique? A 52 francs le mètre carré! Je laisse à chacun le soin d'apprécier, ce d'autant que, sans vouloir faire de comparaison abusive, j'ai lu très récemment que le mètre carré de surface commerciale à la rue du Rhône se négociait à 5000 francs, soit 100 fois plus!

Ces commerçants, qui ont donc profité de conditions absolument extraordinaires de la part de notre collectivité publique, crachent dans la soupe et osent écrire des choses du genre: «Un concours spécial entre architectes et de nombreux fonctionnaires de la Ville... Dès avril 2004, les résultats du concours circulaient sous le manteau... Un concertation alibi et tardive... La soi-disant consultation...» S'agissant de consultation, la commission de l'aménagement et de l'environnement, dans laquelle j'ai le plaisir de siéger, le sait très bien: quand nous consultons, la plupart des gens pensent, malheureusement, que consulter veut dire accepter tous leurs desiderata. Or, nous sommes une collectivité publique et nous devons défendre l'intérêt public; si nous pouvons accéder à certaines demandes, nous le faisons bien volontiers. D'ailleurs des concessions ont été faites: ainsi, la largeur et la longueur de ces pavillons ont été augmentées conformément aux vœux des exploitants.

Toujours dans le même document, je lis les phrases: «En fait, la Ville fait ce qu'elle veut... Fidèles à leur volonté de ne pas créer la transparence... Le refus de communication de documents importants...», et ainsi de suite. Cela toujours pour dire que le ton est absolument détestable. Ensuite, j'aimerais relever une phrase qu'à première vue j'ai trouvée très louable: «L'AGESL ne peut qu'approuver les améliorations de principe projetées par la Ville selon leur nécessité et selon la priorité fixée par le Conseil municipal. En revanche, il ne lui appartient pas de se prononcer par exemple sur l'esthétique et la couleur des futurs pavillons...» Jusqu'ici, c'est très bien, mais la phrase continue: «...qualifiés par certains de containers d'aspect militaire ou de pavillons bennes.» Par certains! On oublie les autres! Mesdames et Messieurs, la droite invoque toujours l'avis négatif de la population, mais je rappelle – même si nous sommes en démocratie et non en «sondocratie»! – que les sondages s'annulent: il y a eu des sondages positifs et d'autres négatifs. Pour être allée moi-même au bord du lac, sur la terrasse test, je peux dire que l'emplacement est fort apprécié et que l'un des buts principaux du projet, qui est de rapprocher la population et le lac, est atteint.

Je lis encore que «les exploitants des stands ont investi des dizaines, voire des centaines de milliers de francs dans du matériel»! Là, je peux aussi faire part de mon expérience personnelle: en écrivant qu'ils ont investi des centaines de milliers de francs, soit ils nous roulent dans la farine, soit ils ont été roulés dans la farine! En effet, à voir le matériel, s'ils l'ont payé des centaines de milliers de francs, c'est vraiment dommage pour eux! Et ce qui est sûr, c'est que certains ne

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

se sont pas ruinés en caisses enregistreuses! Je suis allée faire un tour chez ces glaciers: le premier, le plus proche du pavillon test, ne possède tout simplement pas de caisse enregistreuse. Le personnel de service travaille avec un carnet à souches côté terrasse, et sans rien côté vente à l'emporter! Vous commandez votre glace, vous la payez et l'argent va dans le tiroir...

Le président. Madame Cahannes, il vous faut conclure...

M^{me} Monique Cahannes. Oui, je conclus. Mesdames et Messieurs, les arguments avancés en matière d'esthétique et de coût sont, à notre avis, totalement irrelevants. Le Parti socialiste vous propose d'accepter le défi de cette revalorisation de la rade, tout en étant conscient qu'un réaménagement plus important serait tout à fait opportun – comme l'a rappelé M. Ferrazino, un groupe de travail se penche là-dessus – réaménagement qui inclurait notamment une fermeture des quais à la circulation routière en tout cas le week-end. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Roberto Brogini, président.)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous propose de terminer la discussion et de voter ce soir encore sur cet objet, sachant que la diffusion sur Léman bleu est assurée jusqu'à la fin de nos débats, qui se prolongeront certainement au-delà de 23 h. La parole est à M. Juon

M. Roman Juon (S). Genève a vraiment mal à son architecture, comme le montre l'actualité! La liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) est attaquée, l'aménagement du Mervelet a donné lieu à un référendum qui va être voté prochainement, on fait de l'opposition quasi permanente... En ce qui concerne la proposition PR-364, une bataille «navale» a été engagée par la droite et notamment par les libéraux, à propos desquels je lis: «Le Parti libéral possède une redoutable brigade d'intervention pour démolir le projet du Conseil administratif – ou le projet qu'ils appellent le projet Ferrazino. N'ont-ils pas d'autres atouts pour leur campagne électorale?» Oui, je me pose vraiment la question: si vous faites votre campagne sur un objet comme celui-ci, Mesdames et Messieurs, j'en suis désolé! Vous menacez de lancer un référendum, mais pour qui marchez-vous? Pour la même clientèle que celle des gens qui siègent à côté de vous, pour ceux qui s'opposent à tout, pour les *Neinsager!* Il y a longtemps que je siège dans cette enceinte et je ne reconnais pas le Parti libéral d'antan!

A une certaine époque, l'époque de Claude Ketterer, les libéraux nous avaient soutenus pour rejeter la motion du Parti radical et de Vigilance – l'Union démocratique du centre d'aujourd'hui – une motion qui voulait mettre en place une commission d'attribution des œuvres d'art composée de spécialistes de l'art, mais aussi d'élus de chaque parti. C'est grâce aux libéraux – car la gauche était minoritaire – que notre Conseil a pu rejeter cette motion, qui était absolument scandaleuse tant sur le plan de l'éthique que sur le plan de la culture.

Cela dit, j'aimerais rappeler l'histoire du jet d'eau, qui est un monument national aujourd'hui. On le voit partout dans le monde, on fabrique des jets d'eau qui partent en Chine, au Japon, partout... Mais si on lit ce qui se disait à l'époque de sa construction, on constate que cela rouspétait comme pas possible! C'était un projet scandaleux, disait-on, qui dénaturait la rade. On tenait un discours quasiment analogue à celui qu'on tient aujourd'hui sur le présent projet, pourtant beaucoup plus modeste.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous lu, aujourd'hui, la *Tribune de Genève*. Quand je suis tombé sur l'article en question, j'ai cru qu'il parlait du cube de Morat – que j'aime d'ailleurs beaucoup, comme vous tous sans doute... Le cube de Morat – je n'ai pas besoin de donner le nom de l'architecte, vous le connaissez – a été installé pour Expo.02. Or que s'est-il passé? Il se trouve que c'est la population elle-même qui a demandé de le maintenir après l'exposition nationale. La commune de Morat a été appuyée par sa population. A Genève, en revanche, les pavillons des glaciers sont qualifiés de «baraquements militaires», de «bunkers staliniens»: ce sont les libéraux qui ont utilisé ces termes! Mesdames et Messieurs, vous êtes aussi les représentants de la culture, les acteurs culturels vous écoutent et vous regardent aujourd'hui, et je n'aimerais pas être à votre place!

Nous, nous tenons un discours qui est d'un autre niveau. Sur la rade, les quais sont en voie d'être libérés du parcage sauvage et de la circulation, cela a été dit. Nous allons recevoir une demande de crédit pour des bornes escamotables très prochainement. Baby-Plage va être réaménagée, nous en avons parlé tout à l'heure, je n'y reviens pas. Cela veut dire que les aménagements se font. On sait bien qu'à Genève, entre les compétences de l'Etat et de la Ville, rien n'est facile, notamment en ce qui concerne la circulation. Mais actuellement il y a des discussions et on avance, sachant qu'un des principaux objectifs est de supprimer la circulation.

Les pavillons, qui seront habillés de panneaux de métal de couleur, seront placés de façon à ouvrir les perspectives des quais. Actuellement, quand les stands de glaces sont installés, tout est bouché. Il y a des allées, des platernes, différents niveaux de promenade rectilignes, et ce projet-ci permet justement de les mettre en valeur.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Ensuite, la tendance en architecture, en Suisse romande, s'inspire de celle de la Suisse alémanique, de Bâle, de Zurich, voire des Grisons, avec l'architecte Valerio Olgiati, qui est une star de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Le style des pavillons en question est modeste, parce que, en effet, la tendance est à la simplicité, à l'expression «banale», comme on dit en architecture aujourd'hui, en réaction avec le trop grand nombre d'obstacles visuels, panneaux publicitaires, panneaux de circulation, nombreux édicules et voitures en stationnement. Mesdames et Messieurs, vous ne vous en rendez même plus compte, mais votre paysage est complètement bouché!

Voilà le but de cette architecture, pas seulement pour ces pavillons-ci, mais en général. Les mêmes pavillons existent à Stockholm, à Zurich, à Barcelone. Cette architecture-là se fait partout, et vous devriez le savoir puisqu'on vous l'a dit en commission des travaux. C'est une évolution qu'il faut admettre. A une certaine époque, on parlait régulièrement des sculptures d'art contemporain dans ce Conseil – aujourd'hui, on n'en installe pratiquement plus – et c'était un bon exercice pour faire travailler les cerveaux, l'œil, et éviter ce qui se passe ce soir! La sculpture de Delieutraz qui se trouve au quai du Seujet a provoqué une polémique épouvantable, qui a duré des années. Aujourd'hui, si on décidait de l'enlever, il y aurait certainement un tollé, une pétition...

De nos jours, l'expression architecturale se manifeste au niveau de la «peau» des édifices, c'est-à-dire dans le recouvrement et son traitement. Contrairement à ce qui se passait il y a encore quelques années – où on marquait la structure, les dalles, la structure porteuse, les piliers – maintenant on soigne la peau: les pavillons en sont un parfait exemple. L'architecture d'aujourd'hui est fonctionnelle. A titre d'exemple, la passerelle qui se trouve sous le pont du Mont-Blanc et qui relie les Bergues au quai Wilson, va recevoir officiellement, dans quelques jours, la Distinction romande d'architecture. C'est un nouveau prix qui vient d'être créé en Suisse romande et c'est cette passerelle qui a gagné parmi les dix projets retenus. Il y aura d'ailleurs, à cette occasion, une exposition de photos, réunissant tous les projets.

Mesdames et Messieurs, si vous regardez cette passerelle, vous constatez qu'elle est très simple. Plus simple il n'y a pas! Or les pavillons sont conçus exactement dans le même esprit. Il faut comprendre que les choses changent, et on attend de vous, de nous, conseillers municipaux, un autre état d'esprit que le non, le refus perpétuel.

Je voudrais encore rappeler que la Commission de la nature, des monuments et des sites a participé au groupe qui a organisé le concours. Or, dans cette commission, il n'y a pratiquement que des historiens et des architectes. Dans l'article de la *Tribune de Genève*, aujourd'hui, on écrivait qu'il aurait fallu faire appel à des architectes: en l'occurrence, ils étaient là...

Le président. Monsieur Juon, il vous faut conclure...

M. Roman Juon. Monsieur le président, mon collègue a chronométré tous ceux qui ont parlé avant moi: cela allait de treize à quinze minutes. Je me suis donné la peine de préparer mon intervention et je me permets donc de continuer!

Le jury était composé de l'architecte Jean-Jacques Oberson, de Luc Bergeron, designer à l'École d'art de Lausanne, de François Bryand, directeur de l'Office du tourisme de Genève – tiens, c'est intéressant! Tous ces gens-là ont donné leur avis.

Il est clair qu'il faudra relancer un concours, suivant ce qui va se passer, suivant ce qui va être voté ce soir. Mais j'ai bon espoir que nous arriverons quand même à nous en sortir, et que les Verts accepteront de nous suivre, sans avoir peur d'affronter la population, en cas de référendum. Il est normal que la population puisse s'exprimer et nous nous battons pour qu'elle accepte ce projet.

J'ajouterai une dernière chose. Genève a une telle réputation dans toute la Suisse que plus personne ne veut participer aux concours sur le territoire genevois, car tout passe à la trappe, rien ou presque ne se réalise. Et c'est grave...

Le président. Monsieur Juon, vous parlez depuis plus de dix minutes. Je vous prie de conclure, s'il vous plaît...

M. Roman Juon. Je conclus. Je connais un certain nombre d'étudiants en architecture qui suivent ces débats et qui sont très inquiets de voir que ce qu'on leur enseigne ne passe pas à Genève! C'est en cela que vous avez une forte responsabilité, Mesdames et Messieurs qui vous opposez au projet! Je crains, à voir votre état d'esprit, qu'on en arrive à installer des petits chalets au bord du lac, que ce soit les seuls modèles qui vous intéressent!

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, il est 22 h 37: je le relève, ainsi nous n'aurons pas de problème avec le temps de parole!

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, plus le débat avance et plus il y a de choses à dire, forcément, puisqu'il faut répondre à certains arguments. Je commencerai par souligner que la déclaration que je vais faire pour le Parti démocrate-chrétien n'est en fait pas un combat anti-Christian Ferrazino. En effet, sachant qu'il a annoncé sa décision de ne pas se représenter, il serait inutile de mener ce combat-là, combat que, par ailleurs,

j'avais mené au mois de mars, au moment où il avait demandé de reporter le traitement de la proposition PR-364. En effet, je jugeais que ce report était une mesure dilatoire visant à éviter un éventuel référendum en pleine campagne électorale... En l'occurrence, si M. Ferrazino avait décidé de se représenter, je me demande s'il n'aurait pas trouvé un autre argument pour repousser encore le traitement de cette proposition... (*Protestations.*)

Le président. Poursuivez, Monsieur Bonny!

M. Didier Bonny. Oui, je veux bien poursuivre, mais j'attends que M. Dupraz en finisse avec ses quolibets...

Cette introduction pour dire que notre opposition va bien au-delà d'un simple combat contre M. Ferrazino: le fait est que nous trouvons cette proposition mauvaise, et je vais expliquer pourquoi.

Premièrement, sachez que je ne suis pas particulièrement heureux ce soir de devoir dire que cette proposition est mauvaise. En effet, depuis le temps que nous appelons de nos vœux une amélioration de la rade, j'aurais voulu me réjouir et pouvoir dire que, oui, c'est enfin un beau projet pour notre rade qu'il faut voter, qui est formidable! Or force est de constater que ce n'est pas le cas.

Ici, je me permettrai de m'adresser à l'Alternative: de quel droit nous dit-elle, à nous, membres de l'Entente, que nous ne connaissons rien à l'architecture contemporaine, et qu'elle détient la vérité? Je pense que l'avis de l'Alternative ne vaut pas plus que celui de l'Entente, et que nous avons tout à fait le droit de trouver ces cabanons affreux! Architecturalement parlant, ils me rappellent d'ailleurs étrangement un flop de l'Alternative de la législature précédente, qui s'appelait le musée d'ethnographie! Si, ce soir, l'Alternative accepte cette proposition – ce sera sans doute le cas à entendre les applaudissements qui ponctuent les interventions de chacun de ses membres – nous irons devant le peuple. Comme le disait M^{me} Cahannes, il n'y a pas d'autre vrai sondage. J'espère donc qu'un référendum sera lancé, et nous verrons si ces cabanons trouvent grâce devant le peuple. Quant à moi, j'en doute fortement.

Un des arguments qui a été utilisé pour nous convaincre de voter ces cabanons, c'est qu'ils ne nous coûteront rien. Mais alors, Mesdames et Messieurs, je vous pose la question: si on vous offre un repas dégueulasse, allez-vous le manger sous prétexte qu'il est gratuit? Si on vous donne des billets gratuits pour aller voir un spectacle nul, irez-vous le voir? Non, évidemment!

La gratuité est donc un mauvais argument, au même titre que l'argument de la durée de vie. On nous dit que ce n'est pas grave si c'est complètement

raté, puisque ces pavillons ne dureront que vingt ans. Mais vingt ans, c'est long. C'est la moitié de mon espérance de vie aujourd'hui, et je n'ai pas envie de voir ces cabanons pendant vingt ans! Voilà pourquoi nous menons ce combat. Je le répète, nous n'avons pas de leçons à recevoir du genre: «Nous détenons la vérité, ces cabanons sont beaux, ils sont contemporains, vous n'y comprenez rien!»

Enfin, je voudrais dire à M. Ferrazino qu'il n'a pas besoin de ces cabanons pour laisser une trace dans l'histoire de la Ville de Genève! Il a laissé des traces que je qualifierai de positives, par exemple la place des Nations que je me réjouis d'inaugurer avec lui le printemps prochain, ou les magnifiques place et crèche de Châteaubriand que nous avons inaugurées il y a peu... Et, si M. Ferrazino a vraiment peur qu'on l'oublie, je le rassure: il restera quand même toujours la rue du Stand! (*Applaudissements.*)

M. Olivier Norer (Ve). Effectivement, je ne crois pas que M. Bonny aura une vie très courte, et il aura sans doute l'occasion de voir de nombreux autres projets de pavillons par la suite. Encore que, si l'on continue à refuser les projets qu'on nous propose, peut-être ne verra-t-il rien du tout, peut-être ne connaîtra-t-il que la situation actuelle, une situation qui, à près de 99% des avis exprimés, ne satisfait personne.

Cela dit, je tiens à remercier l'intervenant démocrate-chrétien pour son honnêteté. Il a reconnu qu'il n'en voyait maintenant plus la raison, mais qu'il avait eu, à un certain moment, une position d'attaque envers M. Ferrazino. C'était honnête de l'avouer, ce que ne font malheureusement pas les libéraux, c'est dommage. En effet, dès le début du travail de commission, les libéraux ont manifesté une opposition quelque peu curieuse, bizarre... A chaque fois qu'on leur apportait des arguments nouveaux, ils n'en étaient jamais satisfaits, quand bien même ces arguments répondaient directement à leurs inquiétudes.

A cet égard, je citerai le rapport de minorité de M. Blaise Hatt-Arnold, que je respecte mais qui tient là quelques propos qui m'inquiètent. A la page 59, il écrit: «Au-delà de l'aspect esthétique contestable...» et il semble donc ne pas entrer dans le débat sur l'esthétique. Puis, quatre lignes plus bas, il écrit: «...sans parler de l'esthétique...», entrant à nouveau dans ce débat. Autre contradiction, quatre lignes plus loin, lorsqu'il évoque les dimensions des pavillons. Il se trouve que, comme indiqué dans le rapport de majorité, lors des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, M. Hatt-Arnold, a eu des réponses à ce sujet. La disposition et les dimensions ont été modifiées dans le sens des recommandations votées par l'ensemble de la commission. Le projet a donc évolué, contrairement à la position des libéraux, qui n'ont jamais évolué, qui ont toujours trouvé le projet détestable dès le départ.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Il est vrai que nous étions dans une période où, politiquement, il était de bonne guerre de flinguer le Conseil administratif, et c'est toujours de bonne guerre, mais je trouve cela malhonnête. D'autant plus, Mesdames et Messieurs, que vous entraînez de nombreuses personnes dans votre combat. En page 5 du rapport de la commission des travaux est relatée l'audition de l'AGESL – je note que cette association s'est constituée en juin 2004, soit au moment où nous avons commencé les travaux sur ces pavillons! Son représentant, M. Riat, dit: «La presse a essayé de monter les glaciers contre le Conseil administratif et ils n'ont pas voulu entrer dans ce jeu-là.» En fait, il y a surtout eu beaucoup de pressions depuis ce moment-là, et pas seulement de la part de la presse, mais de la part de nombreux partis, qui ont cherché à faire de ces pavillons un enjeu électoral.

Mesdames et Messieurs, comme l'a dit M. Juon, il est déplorable que vous en fassiez un enjeu électoral, d'autant plus que, jusqu'à preuve du contraire, la majorité de l'Entente qui a gouverné la Ville pendant des années n'a rien fait en matière d'aménagement de la rade. Elle n'a présenté aucun projet, elle a laissé la rade se constituer de bric et de broc, à l'initiative de deux ou trois indépendants, et le résultat, c'est un panneau sinalco par-ci, un parasol coca-cola par-là, et personne n'est content!

M. Hatt-Arnold, dans son rapport de minorité, affirme que les hôteliers n'ont pas été consultés et qu'il serait bon de les entendre. Mais l'avis des hôteliers, on l'a entendu en commission des travaux: ils ne veulent rien, pas d'aménagement, pas de glaciers... (*Remarque.*) Oui, c'est ce qu'indique le rapport de la commission des travaux, lisez-le!

Cela pour dire que toutes ces contradictions de la part des opposants dénotent une certaine mauvaise foi. Je comprends qu'en période électorale on utilise les arguments à disposition, mais je trouve cela malheureux. Ainsi, l'article de la *Tribune de Genève* – il s'agit d'une campagne bien orchestrée! – relatant les dires de M. Mark Muller est truffé d'invéctives. J'en ai été sidéré. Mesdames et Messieurs, si vos attaques sont peut-être coordonnées, elles ne sont pas forcément bonnes, parce que vous manquez d'arguments positifs. Votre seul argument consiste à dire que ces pavillons sont moches. Mais ailleurs on installe des pavillons similaires, ailleurs on avance! A Genève, on critique, on conteste, on ne fait rien! On est très forts dans l'opposition systématique à tous les projets, et ce n'est pas pour rien d'ailleurs que Genève a le taux de chômage le plus élevé de Suisse!

Enfin, je tiens à préciser la position des Verts. Nous avons toujours voulu créer des ponts entre les personnes fondamentalement opposées au projet et celles qui le soutiennent. Nous avons d'ailleurs proposé plusieurs recommandations en commission, qui ont été acceptées à l'unanimité. Ce soir, nous pensons qu'il est possible de relancer encore une fois la machine, quand bien même

je doute parfois qu'elle soit dans la bonne direction, sachant que nous faisons face à des personnes qui s'opposent par principe et de façon dogmatique. Malgré tout, nous voulons bien les consulter encore une fois, leur enlevant ainsi un argument de plus. C'est pourquoi, comme l'a annoncé ma collègue Sarah Klopmann, nous demandons le renvoi de ce projet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Alain Dupraz (T). Mesdames et Messieurs, je dois dire que j'ai beaucoup aimé l'intervention de notre collègue M^{me} Cahannes, qui a réussi avec justesse à réfuter le document de l'AGESL, que vous avez tous reçu. Une autre personne a cité ce fameux document, c'est M. Fourcade. Je lui pose alors la question: l'AGESL est-elle une officine pilotée par le Mouvement citoyens genevois? On pourrait s'y attendre, d'après ce qui est écrit là-dedans...

A propos des pavillons, on a entendu beaucoup de choses: trop modernes, pas adaptés à notre rade, pas fonctionnels. Mais vous verrez que, d'ici quelques années, tout le monde les trouvera pratiques, intégrés, voire beaux! Rappelez-vous l'opposition à la construction de la tour Eiffel à Paris! Que serait cette ville sans la tour Eiffel? De même, Roman Juon a cité tout à l'heure l'exemple du jet d'eau. Il est vrai qu'il y a toujours des gens qui s'opposent à tout, notamment sur les bancs d'en face.

M. Lathion a notamment déploré la couleur uniforme des pavillons, couleur bronze, selon ses dires. Pourtant, il a reçu, comme nous tous et toutes, les documents montrant les différentes couleurs proposées pour ces nouveaux pavillons et édifices. D'ailleurs, à mon sens, il est dommage que les couleurs choisies les fassent ressembler à des smarties sorties d'une boîte! Je pense qu'il faudrait revoir ces couleurs un peu pétantes, qui s'adapteront mal au paysage.

Cela dit, nous n'avons pas grand-chose à ajouter ce soir. Notre groupe votera les conclusions des rapports de majorité, soutenant ainsi le projet du Conseil administratif.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Les déclarations intempestives de M. Mark Muller aujourd'hui ont déterminé le niveau du débat auquel nous avons assisté ce soir. Pourquoi M. Mark Muller est-il intervenu? Je ne crois pas qu'il soit assez irresponsable pour ne pas avoir su ce qu'il faisait. A-t-il eu peur que le Parti libéral se laisse entraîner imprudemment dans un référendum et a-t-il voulu lui couper l'herbe sous les pieds? Peut-être pensait-il aussi que le Parti libéral n'obtiendrait pas un report de la discussion – oui, c'est raté! Reste que son ingénierie, qui ne précède que de quelques heures une décision politique de notre

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Conseil, relève du pur déni démocratique, puisque aucune exigence légale ne justifiait son intervention et qu'il ne fait partie ni du Conseil municipal ni du Conseil administratif!

Sa prise de position sur l'esthétique, comme il dit, est aussi un déni de démocratie vis-à-vis des artistes et architectes. Je ne parle pas ici du goût de la gauche ou de la droite, mais de gens compétents qui ont participé à un concours objectif, transparent et démocratique. Il ne s'agit pas de dire, contrairement à ce que prétend M. Bonny, que c'est joli ou que cela ne l'est pas, que nous savons mieux et que vous ne savez pas... Non, Mesdames et Messieurs, le problème est qu'en démocratie, quand on demande aux architectes et aux artistes de participer à un concours, on ne leur crache pas dessus, comme vous n'avez cessé de le faire ce soir! Cela aussi, c'est parfaitement anti-démocratique, et M. Muller l'a fait avant vous aujourd'hui.

Son ukase esthétique, autoritaire et méprisant, fait de plus froid dans le dos, surtout en l'absence de toute consultation de sa part auprès de ses collègues ou des professionnels concernés. Il nous rappelle qu'il n'y a rien de plus subjectif que notre rapport à l'esthétique. Cela parce qu'on touche aux normes que chaque époque crée, et que l'on est vite un *has been* aux yeux de l'histoire. C'est ainsi que l'attitude de Mark Muller, mais aussi de bien des préopinants, y compris l'intervenante du groupe des Verts, nous renvoie au combat des Anciens et des Modernes du XVII^e siècle, ou au Salon des indépendants, créé pour répondre au rejet des peintres impressionnistes par les pontes du XIX^e siècle. C'est ainsi que les Mark Muller d'aujourd'hui, qui se sont rués à l'exposition de Cézanne cet été dans le sud de la France, auraient honni Cézanne de son vivant!

Nul besoin donc, de la part de M. Muller, de nous prêcher une nouvelle commission Ville-Etat, experts et compagnie, pour nous infliger demain autour de la rade un clonage de chalets suisses, avec *cuckoo clock* incorporé à l'usage des touristes! Nous avons déjà fait notre travail et nous l'avons bien fait, tant le Conseil administratif que le Conseil municipal. Je ne comprends donc pas que les Verts, notamment, veuillent encore retourner en commission une troisième fois. Pour écouter qui? Les mêmes? Pour dire quoi? Les mêmes choses? Et pour revenir ici en séance, dans quelques mois, pour avoir le même débat? Cela n'a aucun sens. D'autant plus que toutes les personnes et toutes les associations concernées, malgré les mensonges qui ont été proférés ce soir, ont bien été écoutées et ont participé... (*Remarque.*) Vous pouvez dire que ce n'est pas vrai, mais c'est écrit dans le rapport!

Mais, dans cette affaire, peut-être s'agit-il d'autre chose que de l'inculture artistique d'un magistrat libéral, peut-être faut-il y voir simplement une basse attaque politicienne de sa part contre une Ville de gauche qui lui donne des boutons!

En résumé, que la droite lance un référendum – c’est son droit – ou que le conseiller d’Etat libéral se ridiculise ne nous importe guère. Quelle que soit l’hypothèse retenue, notre groupe Solidarités – A gauche toute! votera ce bon projet, sans le renvoyer en commission. Nous souhaitons qu’il se réalise au plus vite pour répondre à la demande de la population et voir enfin disparaître ces hideuses baraques qui enlaidissent notre rade depuis trop longtemps, avec l’accord de la droite pendant des décennies. Ces baraques que la droite, encore ce soir, semble vouloir nous imposer et imposer à la population pour bien des années, sous prétexte de continuer à aller écouter l’avis esthétique de tout un chacun et de chacune! Ainsi, rien se fera, bravo! (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous m’excuserez de ne pas me référer à telle ou telle page du rapport... Je tiens tout d’abord à vous avertir que le groupe libéral redéposera la motion M-638, qui a recueilli vos louanges tout à l’heure et dont vous regrettiez le caractère préjudiciel. Nous l’avons redéposée auprès du bureau exactement dans la même teneur, afin qu’elle soit traitée à une séance ultérieure.

Pourquoi intervenir maintenant, après une heure de débat, sur ce projet de pavillons? Ici, j’aimerais souligner que, si je me suis engagé comme conseiller municipal, c’est parce que j’aime notre ville, parce que j’aime Genève, parce que je désire me mettre au service de ses habitants, de tous ses habitants. Quand je me balade le long de la rade, je suis touché par la beauté de l’endroit et de notre ville. Je rêve d’une rade où les citoyens puissent librement accéder au lac, circuler au bord du lac. Je rêve d’une rade où l’on puisse voir des bateaux au radoub, car c’est une vision poétique, sans risquer d’être atteint par des éclats de peinture, sous prétexte que l’aménagement n’a pas été bien prévu. Je rêve d’une rade où l’on puisse choisir un endroit parmi plusieurs autres pour boire un verre, et que l’offre soit variée. Je rêve d’une rade où l’on puisse accéder aux bateaux, admirer le port et profiter du paysage d’une manière libre et harmonieuse.

En revanche, ce dont je ne veux pas, Mesdames et Messieurs, c’est du projet qui nous est proposé, qui n’est qu’un patchwork multicolore de bunkers uniformes et peu plaisants à l’œil. M. le magistrat nous a fait une démonstration de son talent oratoire tout à l’heure, en ralliant à sa cause les rieurs. Mais il a aussi fait preuve, à bien des égards, de sa facilité à manier la désinformation, amenant une certaine confusion dans le débat. Monsieur le magistrat, je ne suis pas d’accord avec vos affirmations concernant la procédure de consultation, ni sur le fait que des priorités aient été choisies et respectées. Je dis, pour ma part, que ce projet est un projet partiel, ne répondant en rien aux besoins qui, par ailleurs, n’ont pas été définis de manière coordonnée entre les différents acteurs.

C’est pourquoi j’aurais tendance à penser qu’il faut refuser la proposition PR-364. Mais, vu les mouvements qui se dessinent dans les différents groupes,

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

le groupe libéral choisira de renvoyer cet objet en commission, de sorte qu'on puisse en corriger les aspects désagréables, néfastes et inesthétiques, et qu'on essaie de l'intégrer dans une vision plus large de l'aménagement de la rade, vision qui sera, je l'espère, abordée prochainement, à l'occasion du traitement de notre motion M-638.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord je tiens à donner une réponse à différents intervenants, dont je ne peux laisser passer les propos sans réagir.

Monsieur le président, vous transmettez tout d'abord ma réponse à M^{me} Klopmann, qui disait, en étant totalement hors sujet, que les libéraux voulaient aménager la rade en fonction des étrangers, alors qu'ils seraient, par ailleurs, contre les étrangers. Non, les libéraux n'ont jamais été contre le droit de vote des étrangers, mais ils ont toujours souhaité qu'on facilite la naturalisation, sachant qu'en plus il n'y a pas la réciprocité pour certains de nos concitoyens qui habitent ailleurs, notamment en France voisine. Cela n'avait rien à voir avec le débat, mais je ne pouvais pas laisser passer ce propos.

Quant à M. Lathion, il a parlé de modestie, mais tout le monde sait qu'il n'a pas refusé le projet par modestie: il n'était tout simplement pas là, ce n'est pas pareil! Et puis M. Bonny, qui aime bien les perles, nous en a sorti une belle en parlant de l'Alternative et de l'Entente...

Les libéraux ne combattent pas un magistrat, les libéraux se soucient de l'usage que l'on fait des deniers des citoyens... (*Brouhaha.*) Monsieur Ferrazino, vous pouvez bien regarder votre montre! J'ai pris le temps de rédiger un rapport de minorité, et j'entends pouvoir m'exprimer! Je savais que nombreux seraient ceux qui prendraient la parole ce soir à propos de l'esthétique. Quant à moi, je ne vais pas trop parler d'esthétique. J'ai été à l'origine du référendum contre le musée d'ethnographie et j'avais mis en évidence toute une série d'éléments – l'esthétique n'était pas l'élément déterminant – et je vois que ce nouveau projet aujourd'hui me donne raison.

Par ailleurs, Monsieur Ferrazino, en toute franchise, vous reconnaîtrez qu'au printemps, lorsque cette proposition PR-364 a été reportée de quelques mois, vous n'aviez pas encore pris la décision de ne pas vous représenter. Vous me permettez de penser que, si aviez décidé de solliciter un nouveau mandat et de vous présenter aux élections, cette proposition aurait été gelée jusqu'au printemps prochain!

Vous nous avez parlé longuement de la concertation avec l'Etat, mais, en même temps, vous n'admettez pas que l'Etat ne soit pas d'accord avec vous et qu'il ait envie de refuser ces pavillons. Alors, il faudrait savoir! D'ailleurs, plutôt

que de faire de la concertation, vous avez surtout fait de l'information, et c'est ce qu'on vous reproche depuis longtemps. Vous avez réuni des gens au niveau de la technique, mais pas au niveau du concept. Or il faut organiser la concertation au niveau du concept, au moment de lancer la machine, avant de faire un concours. Lorsque nous avons voté le crédit d'étude, j'avais d'ailleurs demandé que l'on invite, par exemple, la Société des hôteliers à participer. Il ne suffit pas de présenter aux gens un projet une fois que les choses sont faites, que tout est déterminé.

Monsieur Ferrazino, vous nous expliquez savamment que ces pavillons ne vont rien nous coûter et que ce sont les exploitants qui vont les payer. Mais ces exploitants ne savent même pas à quelle sauce ils seront mangés, ils n'ont pas la moindre idée du type de contrat qu'on va leur proposer, si la redevance sera de 7,5% sur le chiffre d'affaires, si les tarifs seront différents selon qu'ils seront à l'ombre ou au soleil... D'autre part, nous ne savons rien des frais d'entretien, de transport, d'entreposage. Nous ne savons rien de ces coûts, ni qui va les payer. Alors, ne nous dites pas que les exploitants vont payer ces pavillons, car je crains que la redevance qui leur sera demandée ne couvre pas les frais d'entretien, de démontage, remontage et entreposage.

Quelqu'un, tout à l'heure, a énoncé le chiffre de 52 francs le mètre carré, mais cela n'a rien à voir avec le loyer qui sera facturé. 52 francs, c'est ce que paie en l'état actuel le glacier qui veut installer son propre banc sur le domaine public. C'est dire qu'on entend tout et n'importe quoi!

Sur l'aspect esthétique, je ne dirai qu'un mot. En l'occurrence, ce qui me dérange le plus dans ce projet, c'est qu'on donne le même look à une baraque qui sert de W.-C. et à une autre baraque qui, elle, sert de restaurant. Mais ces pavillons posent de nombreux autres problèmes. Prenons la partie terrasse, composée d'un plancher et d'un plafond. Pour ce qui est du plancher, j'ose espérer que personne ne laissera tomber une thune parce qu'elle sera perdue, ou que la serveuse ne renversera pas son porte-monnaie, parce qu'elle ne retrouvera pas ses billes! Quant au plafond, il fera de l'ombre entre 11 h 30 et 12 h 30, lorsque le soleil est au zénith, mais il ne protégera pas du soleil en dehors de ces heures. De plus, les toiles tendues en V seront un ramassis de feuilles mortes, de crottes d'oiseau et de toute la pollution; il sera impossible de les entretenir et de les tenir propres. Ces pavillons ont beaucoup de défauts, que nous avons mis en avant lors de la discussion en commission des travaux. Ils ne sont pas liés à l'esthétique, mais ils posent des problèmes bien réels.

Enfin, je dirai que toutes ces tracasseries, le fait de savoir qui est responsable, qui peut décider, n'intéressent pas beaucoup la population. Nous étions unanimes, ou presque, dans ce Conseil pour voter le crédit d'étude, estimant qu'il fallait embellir la rade. Celle-ci est dans un état de délabrement invraisemblable

et insupportable, et c'est la raison pour laquelle nous étions prêts à consentir un effort financier. Mais je répète que le coût sera bel et bien de 11 millions, sans compter les frais de fonctionnement à venir dont on ne nous parle pas. C'est un mauvais projet et nous invitons le Conseil administratif, après que nous aurons refusé cette proposition, à nous faire une proposition qui soit recevable.

M. Eric Rossiaud (Ve). Les Genevoises et les Genevois qui nous regardent aujourd'hui doivent se demander ce qui est en train de se passer... Mesdames et Messieurs, ce projet de pavillons a été étudié et mûri en commissions; experts, esthètes et conseillers municipaux y ont travaillé. Aujourd'hui, les Genevois qui nous ont élus – car on peut parler des générations futures, mais il ne faut pas oublier la génération actuelle qui vit à Genève – ont le droit de voir enfin la rade se modifier et de bénéficier d'un rapport à l'eau dont on les a privés pendant des dizaines d'années. Ce projet a sans doute du bon et du moins bon, mais il permettra au moins aux Genevois de mieux profiter de la rade. Et si nous voulons repenser l'aménagement dans dix ans, commençons nos travaux dès demain, car c'est à peu près le temps que prennent nos discussions!

Au terme de ces débats, j'annonce que les Verts auront la liberté de vote, mais qu'une majorité d'entre eux acceptera la proposition PR-364. (*Applaudissements.*)

Le président. Je suis saisi d'une motion d'ordre de M. Jean-Louis Fazio, qui demande de clore le débat et de le reprendre demain. Je mets aux voix cette motion.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 42 oui contre 26 non.

Le président. Nous reprendrons donc le débat sur le rapport PR-364 A/B/C/D demain à 17 h, après les réponses aux questions orales.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

2004

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2006 (soir)
Interpellations – Questions écrites

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1894
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1894
3. Prestation de serment de M. Jacques Finet, remplaçant M. Lionel Ricou, conseiller municipal démissionnaire	1894
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Plus de plage» (P-152 A)	1894
5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 726 000 francs, porté à 4 052 400 francs, destiné à la première étape du remplacement des pavillons de glaciers ou de billetteries et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade (PR-364 A/B/C/D)	1905
– Motion de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey et M ^{me} Nathalie Fontanet: «Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève» (M-638)	1968
6. Propositions des conseillers municipaux	2003
7. Interpellations	2004
8. Questions écrites	2004

La mémorialiste:
Marguerite Conus